



2010 – 2014

UN BILAN

DES PERSPECTIVES

L'ACTION AU CŒUR
DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

Juillet 2014

ÉDITO



« À l'heure où je rédige ces quelques lignes, c'est un sentiment d'accomplissement et de fierté qui me gagne. La fierté d'avoir pris la succession de Cécile Duflot à la présidence du groupe et de poursuivre l'héritage de ces premières années de mandature, la fierté d'animer ce groupe à la fois uni et hétérogène, tant ses compétences individuelles s'assemblent et se complètent, mais aussi la fierté de sa constance, dans le travail, dans les prises de positions, dans sa capacité à faire ensemble et à traduire en politiques concrètes ses convictions profondes.

Quatre années de mandature, c'est long et court à la fois. Long, car nous avons pu faire beaucoup.

Court car nous voulons toujours faire plus. Ce qui motive les écologistes de ce groupe, c'est l'achar-

nement à défendre les valeurs écologistes, pour le présent et pour l'avenir.

49 à 52 élu/es écologistes, un quart de l'assemblée régionale, c'est un groupe important, unique en son genre en Europe, qui pèse dans la majorité. Mais à quoi ça sert concrètement ?

Ça sert à faire avancer toutes les politiques, dans les détails comme dans les grandes lignes. Ça sert à s'opposer aux grands projets inutiles comme à améliorer les critères des dispositifs. Ça sert à protéger les terres agricoles, à faire avancer les transports du quotidien, à développer des politiques de santé alternatives, à tenir l'engagement d'1 milliard d'euros pour le logement francilien. Ça sert, bien sûr, à protéger l'environnement par tous les moyens...

Ça sert aussi à inventer des dispositifs, grâce aux « niches » écologistes déposées. Ces mini-propositions de lois régionales nous ont permis d'aborder des sujets identitaires pour les écologistes : le droit d'interpellation populaire, les jardins partagés, l'économie collaborative ou encore l'alimentation biologique et de proximité, « du champ à l'assiette »...

Ça sert, bien sûr, à influencer au niveau national, pour défendre notre vision écologiste de la décentralisation, notre version du Grand Paris, pour faire mettre en œuvre le passe navigo à tarif unique.

C'est désormais démontré : voter pour un groupe écologiste nombreux et fort, c'est l'assurance d'initier une politique alternative aux modèles préétablis, c'est la garantie d'une priorité faite aux besoins locaux et au respect de l'environnement dans toutes ses dimensions, c'est la certitude d'une réelle défense de la solidarité entre les territoires !

Nous pourrions faire encore mieux : gagner la Région avec vous et transformer l'ensemble des politiques régionales en politiques durables, solidaires, de proximité, bref... écologistes. »

Mounir Satouri
Président du groupe EELV

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO	3
PARTIE 1 : FINANCES ET ADMINISTRATION : IMPRIMER NOTRE MARQUE.....	8
I/ RENFORCER LES BUDGETS	9
1/ Se mobiliser contre les mesures d'austérité.....	9
2/ Miser sur une approche qualitative du budget.....	9
II/ VISER L'EXEMPLARITÉ FINANCIÈRE	10
1/ Pour une Région plus solidaire et responsable sur le plan financier.....	11
2/ Pour des alternatives à la notation financière.....	11
PERSPECTIVES	11
PARTIE 2 : RENDRE L'INSTITUTION RÉGIONALE EXEMPLAIRE	12
I/ AMÉLIORER LA DÉMOCRATIE RÉGIONALE.....	13
1/ Créer le droit d'interpellation populaire :.....	13
2/ Rendre publiques les données régionales:.....	13
3/ Créer de nouveaux outils d'information, de mise en transparence.....	14
II/ RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE LA RÉGION	14
III/ RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DE CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS.....	14
IV/ METTRE LES CITOYENS AU CŒUR DE LA DÉCISION PUBLIQUE.....	15
1) Permettre aux citoyens de participer à l'institution régionale.....	15
2) Les Parlements Régionaux de l'Écologie, un outil du groupe EELV au service d'une réelle concertation	15
DES EFFORTS À POURSUIVRE	16
PARTIE 3 : FAIRE PROGRESSER LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE DE L'ÉCONOMIE	18
I/ UNE PLURALITÉ D'AVANÇÉES EN FAVEUR DE LA CONVERSION ÉCOLOGIQUE DE L'ÉCONOMIE.....	19
1/ Promouvoir des alternatives économiques : l'ESS et l'économie collaborative.....	19
2/ Donner un nouveau cadre aux politiques économiques.....	20
II/ RÉORIENTER LES DISPOSITIFS CLASSIQUES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES.....	21
1/ Un meilleur accompagnement des entreprises.....	21
2/ Une réorientation des outils par la mise en place de critères.....	21
III/ POUR L'AVENIR : INITIER DE NOUVELLES DYNAMIQUES.....	22
PARTIE 4 : ORGANISER LA CONVERSION ÉCOLOGIQUE DE L'AGRICULTURE.....	24
I/ PROTÉGER LES TERRES AGRICOLES ET FAVORISER L'ACCÈS AU FONCIER.....	25
II/ STRUCTURER LA FILIÈRE AGRICOLE DANS SA GLOBALITÉ	26
1/ Faciliter l'accès à la formation agricole	26
2/ Revitaliser les filières en difficulté	26
3/ Encourager et structurer les circuits courts et l'agriculture de proximité.....	26
III/ PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE BIO ET DE QUALITÉ	26
IV/ PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ ACCESSIBLE À TOUS.....	27
1/ L'alimentation : grande cause régionale de santé pour 2014.....	27
2/ Des cantines bio et sans gaspillage.....	27
3/ Faciliter l'accès des plus précaires aux aliments de qualité.....	27
PARTIE 5 : AMÉNAGEMENT : PROTÉGER UN TERRITOIRE MAJORITAIREMENT AGRICOLE ET FORESTIER	28
I/ PROPOSER UN SCHÉMA DIRECTEUR « ÉCOLOGISTE »	29
2/ Empêcher les grands projets inutiles.....	29
2/ Sauvegarder le patrimoine naturel Francilien.....	30
3/ Assurer l'égalité des territoires.....	30
II/ LE « GRAND PARIS DE L'ÉGALITÉ ».....	30
III/ PÉRENNISER LES ACQUIS DU SCHÉMA DIRECTEUR.....	31
PARTIE 6 : DÉVELOPPER UN PAQUET CLIMAT-ÉNERGIE AMBITIEUX	32
I/ ASSURER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.....	33
1/ Garder une vision globale et transversale.....	33
2/ Sortir du nucléaire.....	33
3/ Consolider les budgets de transition.....	33
4/ Développer la méthanisation.....	33
5/ Accélérer et soutenir la rénovation énergétique.....	34

II/ NE PLUS EXPLOITER LES RESSOURCES FOSSILES	34
III/ IMPLIQUER LA RÉGION DANS LA COP 21 ET AU-DELÀ.....	35
PARTIE 7 : ENVIRONNEMENT : RECOMPOSER AVEC LA NATURE.....	36
I/ LE SOUTIEN DU GROUPE À LA POLITIQUE VOLONTAIRE DE LA VICE-PRÉSIDENTE.....	37
II/ UN SUPPORT POUR LE TISSU ASSOCIATIF.....	38
III/ LES PROJETS EMBLÉMATIQUES.....	38
1/ Lutter contre les Déchets.....	38
2/ Protéger l'eau.....	38
3/ Développer les Jardins partagés.....	38
PARTIE 8 : LOGEMENT : ASSURER À CHACUN/E UN HABITAT DE QUALITÉ.....	40
I/ INVESTIR DANS LE LOGEMENT, NOTAMMENT SOCIAL	41
1/ Cheminer vers une Autorité Organisatrice du Logement	41
2/ Intervenir dans les copropriétés dégradées.....	41
3/ Aider les publics en difficulté.....	42
II/ LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE.....	42
III/ QUELQUES PERSPECTIVES : ACCOMPAGNER LA DYNAMIQUE NATIONALE.....	42
PARTIE 9 : CHANGEMENT D'ÉCHELLE EN POLITIQUE DE LA VILLE	44
I/ LA POLITIQUE DÉDIÉE DE LA RÉGION	45
II/ PERSPECTIVES	46
PARTIE 10 : GARANTIR LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE	48
I/ PROPOSER DES ALTERNATIVES À LA VIDÉOSURVEILLANCE	49
II/ ENTREPRENDRE DES DIAGNOSTICS TERRITORIAUX.....	50
III/ L'OBSERVATOIRE DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES.....	50
IV/ LE COMITÉ DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	50
V/ PERSPECTIVES	50
PARTIE 11 : PERMETTRE À TOU/TE S D'ACCÉDER À LA CULTURE	52
LES AVANCÉES OBTENUES PAR LES ÉCOLOGISTES	53
1/ Adopter l'agenda 21 de la culture	53
2/ Mettre en place une charte de développement culturel	54
PERSPECTIVES : DÉMOCRATISER TOUJOURS PLUS LA CULTURE.....	57
PARTIE 12 : IMPRIMER UNE VISION ÉCOLOGISTE AUX SPORTS ET LOISIRS	58
I/ DÉPLOYER LES PRÉCONISATIONS DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DU SPORT	59
II/ LUTTER POUR NOS VALEURS.....	60
III/ MISER SUR LES BASES DE PLEIN AIR.....	61
PERSPECTIVES	61
PARTIE 13 : JEUNESSE, CITOYENNETÉ ET VIE ASSOCIATIVE : FAVORISER LA PARTICIPATION CITOYENNE	62
I/ FAVORISER LA MULTIPLICATION DES PROJETS CITOYENS	63
II/ RENDRE TRANSVERSALE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS.....	63
III/ SOUTENIR LE SECTEUR ASSOCIATIF ET SIMPLIFIER LES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES.....	63
IV/ PROTÉGER LES ROMS.....	64
PERSPECTIVES	64
PARTIE 14 : TRANSPORTS : LA CONVERSION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE DES MOBILITÉS ..66	
I/ DONNER LA PRIORITÉ AUX TRANSPORTS DU QUOTIDIEN, DÈS AUJOURD'HUI ET SUR LE LONG TERME.....	68
1/ Le Plan de mobilisation pour les transports du quotidien.....	69
2/ Le Grand Paris Express.....	70
3/ Une nouvelle vision des gares et stations.....	70
4/ Le Protocole État-Région, quelles suites ?.....	70
5/ Le Plan régional pour la Mobilité durable.....	71
II/ AUGMENTER L'OFFRE DE TRANSPORT COLLECTIF SUR TOUS LES TERRITOIRES EN FONCTION DE LEUR CARACTÉRISTIQUE PROPRE... 71	
1/ Le Plan d'actions prioritaires pour le développement de l'offre bus 2013-2016	71
2/ La sortie du diesel pour le matériel roulant d'Île-de-France.....	72
3/ Grande couronne et territoires périurbains et ruraux : transports à la demande et service régulier local.....	72
4/ Contrats STIF – Opérateurs : de nouveaux indicateurs pour la qualité de service.....	73
III/ DÉVELOPPER LES MODES DE CIRCULATION DOUCE ET LES NOUVELLES MOBILITÉS DURABLES.....	73
1/ Développer le Plan régional pour une mobilité durable.....	73
2/ Le plan régional Vélo.....	73
3/ Les Nouveaux véhicules urbains.....	74
4/ Les axes dédiés à la mobilité durable sur les autoroutes franciliennes.....	74
IV/ FAVORISER UNE TARIFICATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS PLUS JUSTES.....	74
1/ La tarification sociale en Île-de-France	74
2/ Passe Unique : Une mesure identifiée et plébiscitée par les Franciliennes et Franciliens.....	74
3/ Une avancée du dézonage par étapes.....	75
4/ Quel coût final et quelles pistes de financements ?.....	76
V/ RENDRE LE TRANSPORT DES MARCHANDISES PLUS ÉCOLOGIQUE.....	77
1/ Les assises du Fret	77
2/ Une expérimentation tram-fret.....	77
3/ L'internet physique	77
4/ Geler le Canal Seine-Nord.....	78
5/ L'expérience du fret fluvial sur Paris.....	78

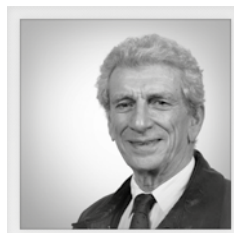
6/ Éviter la sur-urbanisation du Port d'Achères et le prolongement de l'A104.....	78
PARTIE 15 : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE : DÉVELOPPER LES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE POUR PRÉPARER L'AVENIR	80
I/ PERMETTRE À CHACUNE ET CHACUN D'ACCÉDER AU SAVOIR.....	81
II/ DÉMOCRATISER ENCORE PLUS LE SAVOIR ET LA RECHERCHE.....	81
PARTIE 16 : FORMATION PROFESSIONNELLE : CRÉER LES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	84
I/ DÉVELOPPER L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE	85
1/ Un soutien transversal à l'emploi.....	85
2/ Un soutien indispensable aux emplois tremplins.....	85
II/ MIEUX FORMER POUR FAVORISER L'EMPLOI DURABLE EN ÎLE-DE-FRANCE	86
1/ Reconvertir l'économie par la formation professionnelle.....	86
2/ Adapter les formations aux publics et aux territoires.....	86
3/ Trouver des alternatives aux marchés publics.....	87
III/ UN NOUVEL ÉLAN : VERDIR LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	87
PARTIE 17 : LYCÉES ET POLITIQUES EDUCATIVES : RÉNOVER LES LYCÉES, RESPONSABILISER LES LYCÉENS	88
I/ S'ASSURER DU BIEN-ÊTRE DES LYCÉENS.....	89
1/ Accélérer la rénovation thermique des lycées.....	89
2/ Lutter contre le bruit dans les cantines	90
II/ RESPONSABILISER LES LYCÉENS.....	90
1/ Créer des Lycées éco-responsables :.....	90
2/ Impliquer les lycéens dans les choix des projets d'aménagement.....	90
III/ ÊTRE SOLIDAIRE DES LYCÉENS EN PARRAINANT LES SANS-PAPIERS.....	91
IV/ LA SUITE DE LA MANDATURE SOUS LE SIGNE DE LA PERSUASION.....	91
PARTIE 18 : PROMOUVOIR UNE VISION GLOBALE DE LA SANTÉ.....	92
I/ RENDRE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE INCONTOURNABLE.....	93
1/ Prévenir plutôt que guérir.....	94
2/ Lutter contre la désertification médicale.....	94
3/ Faciliter l'accès aux soins.....	94
II/ FAIRE RESPECTER LES DROITS DES FEMMES	94
1/ Garantir un accès égal à l'IVG.....	94
2/ Favoriser une grossesse apaisée.....	95
3/ Lutter contre les violences faites aux femmes	95
4/ Soutenir les modes de garde innovants.....	95
III/ CHANGER DE REGARD SUR LE HANDICAP.....	95
1/ Mettre en place un Agenda 22.....	95
2/ Maintenir l'autonomie	96
3/ Soutenir le secteur du travail adapté.....	96
4/ Développer l'offre médico-sociale.....	96
IV/ LUTTER CONTRE LES EXCLUSIONS.....	96
1/ Héberger les sans-abris.....	96
2/ Accueillir les Roms.....	96
3/ Réhabiliter les biffins (récupérateurs-vendeurs).....	97
V/ MIEUX VIVRE ENSEMBLE.....	97
1/ Prévenir la dépendance des personnes âgées.....	97
2/ Développer les aires d'accueil des gens du voyage	97
VI/ FORMER LES FUTURS PROFESSIONNELS DU DÉVELOPPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL	97
1/ Développer l'offre de formation.....	97
2/ Accompagner les étudiants.....	98
3/ Sensibiliser les futurs professionnels.....	98
ET DEMAIN ?	98
PARTIE 19 : DÉVELOPPER L'ACTION INTERNATIONALE ET EUROPÉENNE.....	100
I/ DONNER UN NOUVEAU SOUFFLE À L'ACTION INTERNATIONALE.....	101
1/ Un colloque sur la dette écologique.....	102
2/ L'action transversale de la Région à l'international.....	102
IV/ OPÉRATIONS EN ACTION	102
1/ Dispositif Méditerranée.....	102
2/ Renforcer le dispositif ARAMIS.....	102
3/ première coopération décentralisée avec Jérusalem-Est.....	102
4/ « Journées européennes ».....	103
5/ Le transfert à la région des fonds européens.....	103
PERSPECTIVES	103
PARTIE 20 : LES ÉLU/ES	104
LES VICE-PRÉSIDENT/ES	106
LES COMMISSIONS	107

PARTIE 1

FINANCES ET ADMINISTRATION : IMPRIMER NOTRE MARQUE

Membres de la commission des finances, de la contractualisation et de l'administration générale :

*Bastien François
Jean-Marc Pasquet
Robert Lion
Mounir Satouri
Nadia Azoug*



Dans un secteur souvent cantonné à ses aspects techniques, sur lequel les groupes politiques ont traditionnellement peu de prise, le groupe EELV a affirmé la nature profondément politique des choix financiers régionaux.

Pour les écologistes, **la politique financière doit être un outil au service de la conversion écologique**. Cela passe non seulement par les volumes budgétaires engagés, mais également par la responsabilité financière de la Région vis-à-vis de son environnement financier.

I/ RENFORCER LES BUDGETS

Le groupe EELV a été très présent en commission des finances et lors des différentes préparations budgétaires pour pousser une vision écologiste des finances, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, notamment grâce à l'expertise constante de Jean-Marc Pasquet, vice-président de la commission des finances.

1/ SE MOBILISER CONTRE LES MESURES D'AUSTÉRITÉ

En temps de crise, le groupe EELV s'est mobilisé pour que le budget régional reste **un budget d'engagement, afin d'investir dans la conversion écologique et sociale de l'Île-de-France et dans des projets d'envergure tels que le Pass unique**.

Cette position s'est tout d'abord traduite dans les prises de position préparatoires aux budgets (notamment les documents d'orientation budgétaire). Ensuite, les négociations de majorité ont permis, sous l'impulsion du groupe EELV, de renforcer les budgets pour 2011, 2012, 2013 et 2014. Depuis le début du mandat, ce sont **plus de 200 millions d'euros d'amendements** qui ont été adoptés, tant en fonctionnement qu'en investissement. Le groupe EELV a ainsi permis d'éviter une forme d'austérité budgétaire.

2/ MISER SUR UNE APPROCHE QUALITATIVE DU BUDGET

Le volontarisme des écologistes n'empêche pas d'être responsable par rapport à la dette. Ainsi, le groupe EELV est le groupe de la majorité qui a déposé le plus d'amendements pour réduire certaines lignes jugées inefficaces pour la conversion écologique et modifier l'orientation des dépenses régionales. Des économies ont ainsi été proposées sur des projets non prioritaires (Canal Seine Nord, immobilier d'entreprise, pôles de compétitivité, commissariats, etc.). De plus, le groupe EELV a plaidé pour un **renforcement de taxes écologiques telles que la TIPP** (des recettes supplémentaires de plusieurs dizaines de millions d'euros en 2013) **ou les cartes grises** (pas de hausse encore prévue).

Plus généralement, les écologistes ont apporté un regard singulier sur le fonctionnement propre de la Région. Ainsi, ils ont agi pour une rationalisation des organismes associés, tant pour opérer à des rapprochements (vers des fusions) que pour critiquer certaines dépenses. Des propositions ont été formulées pour un fonctionnement plus transparent des organismes associés. Dans le même registre, ils ont plaidé pour un regroupement des différentes enceintes du Conseil régional sur un même lieu : les études sont encore en cours.

BUDGETS VOTÉS

	TOTAL (en milliards)	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
2011	4,632	1,996	2,636
2012	4,772	2,031	2,740
2013	4,727	1,960	2,766
2014	4,775	2,022	2,753

C'est finalement la question du « sens » de l'action régionale qui a souvent été posée. À travers une relativisation des coûts aux regards des impacts sociaux et environnementaux, le groupe EELV a tenu à poser une vision à long terme. L'évaluation des politiques, qui doit être plus systématique, a également été promue.

Enfin, le groupe EELV s'est prononcé à chaque exercice budgétaire sur la nécessité de **renforcer la transparence de l'exécution budgétaire**. Critiquant des budgets souvent peu ou mal exécutés, le groupe n'est cependant pas parvenu à modifier profondément ces pratiques. Transferts entre les secteurs, sous-consommations de certaines lignes stratégiques... La mise en place d'une forme expérimentale d'« observatoire de l'exécution budgétaire » peut améliorer ce constat, certaines informations inédites ayant été données en juillet 2013. Grâce à cet effort, le budget pour l'année 2013 a été ainsi bien mieux exécuté (98,9% des recettes et des dépenses prévues ont été réalisées) que les années précédentes, et **le montant de l'emprunt envisagé a été presque totalement mobilisé**.

II/ VISER L'EXEMPLARITÉ FINANCIÈRE

Le combat principal des écologistes en matière financière est **la lutte contre les paradis fiscaux** (rapport CR n°32-10). Cependant, d'autres mesures ont également été prises.

Les écologistes, plutôt seuls contre les paradis fiscaux

Mesure phare du programme écologiste reprise dans l'accord de mandature, le refus de collaborer avec les banques présentes dans les paradis fiscaux est une mesure innovante et porteuse d'espoir.

Le 17 juin 2010, soit moins de 3 mois après l'élection, le groupe EELV obtient une délibération qui est une première en France : « **dispositions relatives aux règles de transparence demandées par la Région Île-de-France à ses partenaires financiers et bancaires, en particulier au regard de leur activité dans les paradis fiscaux** ». Adoptée à l'unanimité, elle affirme que la Région « exige une pleine transparence de la part de ses partenaires ».

La délibération prévoit :

- ▶ La prise en compte, dans le choix des partenaires financiers de la Région (emprunts, obligations, intermédiaires...) de l'existence de filiales dans les États et Territoires Non Coopératifs (ETNC), tels que définis par arrêté ministériel.
- ▶ La prise en compte des procédures et outils mis en œuvre pour lutter contre la fraude fiscale, le blanchiment et la corruption.
- ▶ La demande systématique aux établissements partenaires de fournir des éléments sur leur présence, pays par pays : chiffre d'affaires, résultats, effectifs, impôts et taxes payés.

L'engagement de la Région Île-de-France a permis de réelles avancées en matière de lutte contre les paradis fiscaux :

- ▶ L'initiative a fait tâche d'huile : aujourd'hui, 18 Régions ont fait voter des textes en faveur de la transparence financière, reprenant partiellement ou totalement la délibération francilienne. Plusieurs villes et un département ont fait de même, tandis qu'à l'étranger (Finlande...) l'initiative est regardée de près.
- ▶ Une dynamique nationale : l'exemple des Régions a été utilisé sur le plan national pour nourrir des amendements. Aujourd'hui, la transparence pays par pays est devenue obligatoire suite à des amendements écologistes au Parlement.
- ▶ Des banques concernées : dès l'adoption, les banques partenaires ont été informées de l'initiative. En 2012, première année pleine d'application de la délibération, les banques ont transmis des informations sur leur présence dans les ETNC visés par l'arrêté ministériel. Elles ont également renseigné sur les procédures mises en place pour lutter contre la fraude fiscale, la corruption et le blanchiment. Selon l'administration, ces informations ont été prises en compte dans le choix des partenaires.
- ▶ Pour renforcer l'effectivité de la mesure, les écologistes ont obtenu que l'Association des Régions de France prenne en charge les démarches. L'ARF a fait un envoi vers les banques au nom des différentes régions puis en fera une synthèse, ce qui renforcera à la fois le poids, la crédibilité et l'efficacité de l'initiative des Régions.

Malgré les succès cités, l'initiative régionale n'est pas encore parvenue à remplir ses objectifs. Sont notamment à déplorer :

- ▶ Le refus des banques de communiquer leurs implantations pays par pays, ces informations étant jugées confidentielles et stratégiques. La mise en œuvre de la législation nationale récente devrait changer la donne.
- ▶ L'absence de choix significatif parmi les partenaires financiers de la Région. Les banques choisies restent présentes dans les paradis fiscaux (comme quasiment

toutes les banques). Absence de transparence de la part de l'administration sur les critères précis qui conduisent à choisir les partenaires financiers. Par exemple, quel surcoût est-on prêt à accepter pour choisir des partenaires plus éthiques ?

Devant cette situation, le groupe EELV a été le seul à multiplier les initiatives : débats en commission des finances, interventions lors du budget et du compte administratif, questions orales et démarche interrégionale appelant à un acte II de la lutte contre les paradis fiscaux... Néanmoins, en fin de mandature, la majorité semble convaincue, bien que pas encore prête à s'emparer du sujet de manière concrète.

Le changement de contexte européen, national et l'engagement de l'ARF laissent augurer des perspectives positives. L'enjeu est de pouvoir écarter les banques les moins responsables lors des prochaines consultations.

1/ POUR UNE RÉGION PLUS SOLIDAIRE ET RESPONSABLE SUR LE PLAN FINANCIER

Outre la question des paradis fiscaux, le groupe EELV s'est distingué par ses **prises de position innovantes sur le plan financier**. Il a ainsi contribué par son action à la **première émission obligataire « verte et responsable » de la Région en 2014**, portant sur plus de 600 millions d'euros au taux exceptionnel de 2,375% auprès d'investisseurs socialement responsables (ISR).

2/ POUR DES ALTERNATIVES À LA NOTATION FINANCIÈRE

Chaque année, comme d'autres collectivités qui ont recours aux emprunts obligataires, la Région Île-de-France rémunère les services de deux agences de notation. Le groupe EELV s'est mobilisé contre ces dépenses. Les amendements écologistes n'ont cependant pas été adoptés.

Le groupe est resté mobilisé, écrivant un rapport en commission des finances sur le sujet. À défaut de pouvoir proposer le refus de la notation, le rapport proposait notamment :

- ▶ Évolution de l'appel d'offres pour une prise en compte croissante d'éléments extra-financiers par les agences de notation.
- ▶ Rotation des agences partenaires.
- ▶ Recours possible à une seule agence au lieu de deux.
- ▶ Lobbying national et européen pour une évolution de la réglementation.
- ▶ Possibilité de privilégier les banques qui ont une notation internalisée.
- ▶ Diversification des financements : emprunt populaire, emprunts groupés...
- ▶ Pour un financement mutualisé des collectivités.

Le groupe EELV s'est mobilisé pour que la Région soit solidaire des collectivités en panne de financements. Cela passait par un soutien aux mécanismes de péréquation, mais aussi par la proposition de soutenir les démarches mutualisées d'emprunts. Les écologistes ont ainsi souhaité que la région, à titre expérimental, tente de lever un emprunt groupé avec d'autres collectivités franciliennes : symbolique de l'identité francilienne, cet emprunt aurait pu marquer le volontarisme régional et la solidarité de la riche Région Île-de-France avec des collectivités plus en difficulté.

En empruntant collectivement, les collectivités peuvent lever des montants plus significatifs et ainsi obtenir des taux plus avantageux. En ce sens, le groupe EELV a soutenu la préfiguration de l'agence de financement des collectivités, en proposant leur audition en commission des finances. Cette agence, aujourd'hui créée, apportera une réelle réponse aux besoins des collectivités, tout en étant regardante sur la transparence financière des banques. Les écologistes ont proposé le soutien et l'adhésion de la Région à l'association porteuse.

PERSPECTIVES

- ➔ *Transformer l'essai sur les paradis fiscaux.*
- ➔ *Obtenir une plus grande autonomie fiscale.*
- ➔ *Renforcer la transparence de l'exécution budgétaire.*

PARTIE 2

RENDRE
L'INSTITUTION
RÉGIONALE
EXEMPLAIRE

Sans avoir directement la main sur la gestion de son personnel et de l'institution, les écologistes travaillent au sein de la commission d'appels d'offres, des jurys de concours et des instances paritaires en vue d'améliorer les services publics régionaux qu'ils considèrent comme un élément essentiel de la solidarité sociale et territoriale. Des objectifs sociaux et environnementaux sont fixés dans tous les domaines d'activité de la Région: transports, lycées, logement, etc. mais aussi dans le secteur « administration générale et marchés publics ». À l'interne, il s'agit aussi d'être à l'écoute des revendications syndicales, notamment dans les Comités techniques paritaires où sont notamment présents David Mbanza et Jean Lafont. Peu tournée vers l'extérieur, l'administration régionale reste néanmoins un secteur clé en terme d'exemplarité de l'institution dans tous les domaines : commande publique responsable, gestion des ressources humaines, frais de fonctionnement... **Les services publics régionaux appartiennent à la collectivité et doivent des comptes aux citoyennes et citoyens : leur gestion doit être exemplaire, transparente et contrôlable par tous.** C'est ce que le groupe EELV tente d'impulser au sein de la majorité régionale.

I/ AMÉLIORER LA DÉMOCRATIE RÉGIONALE

Le groupe des élus EELV a souhaité créer des outils pour renforcer la démocratie régionale, partant du constat que la crise de la représentation n'épargne pas les niveaux locaux et régionaux. Le groupe a souhaité ainsi instaurer un véritable dialogue entre la société civile, les citoyens et l'institution régionale. Il l'a instauré via le droit d'interpellation populaire et les budgets participatifs dans les lycées (cf. partie « lycées »), mais aussi par l'impulsion d'une réelle ouverture des données publiques régionales.

1/ CRÉER LE DROIT D'INTERPELLATION POPULAIRE

Depuis fin 2010, le Droit d'interpellation populaire permet à **50 000 Franciliens de plus de 16 ans** (soit +/- 0,5% de la population francilienne de plus de 16 ans) de proposer l'inscription d'un sujet relevant des compétences exercées par la Région à l'ordre du jour de l'assemblée plénière du Conseil régional. Innovant à un niveau régional, ce droit

a été assorti d'un **comité régional de concertation** qui vise à améliorer la consultation citoyenne sur les politiques régionales. Un bémol cependant : si le droit existe et qu'une campagne de communication a été budgétée, le Droit d'interpellation populaire a fait l'objet très tardivement d'une information envers les Franciliens. Par ailleurs, 50 000 signatures étant un nombre extrêmement difficile à atteindre, il serait souhaitable ultérieurement de voir ce nombre à la baisse (20 000 par exemple).

2/ RENDRE PUBLIQUES LES DONNÉES RÉGIONALES

Si dès septembre 2011 EELV proposait un amendement, adopté à l'unanimité, qui confiait à la nouvelle agence du numérique la mission de **promouvoir la mise à disposition des données publiques par les collectivités, source de transparence pour les citoyens et d'innovation pour les entreprises**, ce n'est qu'en avril 2013, que la licence ouverte EtaLab a été adoptée dans le cadre de la démarche d'ouverture des données publiques de la Région.

Les écologistes, notamment par le voix de Julien Bayou, sont vigilants à ce que cette démarche d'opendata soit large, facilement accessible et réutilisable. Une telle démarche impose de **redéfinir le site Internet régional** dans l'objectif d'instituer un véritable droit de réutilisation des informations mises à disposition et de prévoir un modèle de propriété intellectuelle ouvert.

Aujourd'hui, 465 jeux de données sont libérées contre 220 mi-2013, accessibles via une plateforme numérique dédiée :

<http://data.iledefrance.fr/explore/>.

3/ CRÉER DE NOUVEAUX OUTILS D'INFORMATION, DE MISE EN TRANSPARENCE

Les écologistes ont fait adopter en avril 2013 un amendement visant à ce que la refonte du site internet permette aux Franciliennes et aux Franciliens :

- ▶ D'interpeller directement les élu/es et les groupes politiques par mail.
- ▶ De pouvoir consulter les interventions vidéo, sous licence libre, des élu/es régionaux en séance plénière, en dehors de la diffusion en direct.
- ▶ De consulter en amont des séances plénières les rapports et projets de délibérations mais aussi de les consulter tout au long du mandat des conseillers régionaux.
- ▶ D'informer les citoyens des droits et obligations des conseillers régionaux dans l'exercice de leur mandat.

II/ RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE LA RÉGION

Les écologistes ont soutenu l'engagement de la Région dans la **démarche d'évaluation ISO 26000** qui constitue une référence incontournable dans les domaines de la responsabilité sociétale et du développement durable. Cette norme, malgré son manque de certifications, présente en effet de nombreuses pistes de gouvernance intéressantes. Les écologistes ont souhaité que la démarche associe en profondeur les agents régionaux, les usagers, les associations, les professionnels et les élu/es.

Le **projet « Région responsable »** a officiellement été lancé en novembre 2012. Par ailleurs, une évaluation a eu lieu au premier semestre 2013, visant à mesurer les activités et décisions de la Région. Un plan d'amélioration global, fondé sur les conclusions de cette évaluation, sera ensuite élaboré par la Région.

Enfin, les élu/es ont soutenu la mise en place d'un **médiateur régional**, un mode alternatif, amiable et gratuit de résolution des litiges entre ses services et les citoyens.

Attentifs à la gestion du personnel, à l'interne, les élu/es participent activement aux **Comités techniques paritaires avec les syndicats du personnel** et prônent, entre autres, le respect de l'égalité femmes/hommes et du taux légal de 6% d'emploi de travailleurs handicapés. Le taux actuel est constante progression passant de 1% en

2007 à 4,26% en janvier 2014. Afin de poursuivre cette évolution, le Conseil régional a adopté en novembre 2013 un plan d'actions sur trois ans, d'un montant de 3,6 millions d'euros, pour le développement de la politique d'insertion des personnes en situation de handicap au sein des services de l'administration régionale.

En matière de recrutement, la Région s'engage à **recruter 100 personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)** dont une vingtaine d'apprentis, d'ici fin 2016. De plus, la Région s'est engagée à des mesures de maintien dans l'emploi, avec des prestations sociales adaptées, des formations et des actions de communication et de sensibilisation des acteurs.

La Région se doit de mener une politique des ressources humaines volontariste en matière de recrutement, d'insertion et de maintien dans l'emploi de ses travailleurs en situation de handicap.

Par ailleurs, les écologistes encouragent les efforts de l'exécutif pour renforcer l'accessibilité de l'ensemble des sites du Conseil régional (dont les bases de loisirs, les CFA et les lycées).

Enfin, l'insertion des personnes en situation de handicap dans l'apprentissage a été définie comme l'un des objectifs prioritaires pour 2013 du Contrat d'objectifs et de moyens liant l'État à la Région. Cette thématique fera aussi l'objet de plusieurs appels à projets lancés en direction de l'enseignement supérieur et de la recherche.

III/ RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DE CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Les écologistes, en commission d'appel d'offres comme en commission permanente ont martelé leur **exigence de la mise en place d'éco-conditionnalité dans les marchés publics de la Région**.

C'est à ce titre qu'ils ont soutenu la **création de la plateforme d'achat public Maximilien**, portail de dématérialisation des marchés publics franciliens qui propose également la mise en place d'un réseau de la commande publique responsable entre collectivités.

Ce portail vise à regrouper l'ensemble de la commande publique francilienne sur un seul site, ce qui permettra de faciliter l'accès à la commande publique aux TPE/PME en leur proposant également un coffre-fort électronique et une bourse à la co et sous-traitance afin de simplifier la constitution de la candidature et de l'offre.

Mais surtout, les écologistes ont obtenu la communication des dossiers de consultations des entreprises en amont de la consultation. Tous les achats sont désormais scrutés : des fournitures de bureaux aux travaux de construction et de réhabilitation des lycées et des centres de formation des apprentis, en passant par les prestations de formation professionnelle. Sont ainsi de mise :

- ▶ le renforcement de critères environnementaux et sociaux d'analyse ;
- ▶ l'incitation des entreprises franciliennes à améliorer leur pratique ;
- ▶ le soutien actif à la conversion écologique et sociale des PME/PMI du territoire.

Les élu/es écologistes sont particulièrement vigilants à la gestion des déchets lourds de chantier à chaque marché de travaux ou encore à l'introduction d'heures d'insertion dans les marchés de travaux.

Parmi les avancées importantes obtenues par les écologistes :

- ▶ **Prestation de nettoyage** : passage en horaire continu et de journée sur les sites qui le permettent pour les agents de nettoyage des locaux de la région. Un audit est en cours auprès des agents pour étendre cette mesure.
- ▶ **Marché de traiteurs et de plateaux-repas** : les prestataires doivent proposer au minimum deux plateaux repas réalisés à partir de produits bio et utilisant des matériaux recyclables ou biodégradables pour les plateaux repas et privilégier les circuits courts.

IV/ METTRE LES CITOYENS AU CŒUR DE LA DÉCISION PUBLIQUE

Il n'y aura pas de transformation, économique et sociale réelle et durable sans un profond bouleversement des modes d'exercice du pouvoir politique, des façons de décider, de participer ou de représenter. L'Île-de-France doit imaginer une nouvelle gouvernance, notamment pour restaurer la confiance et la participation des citoyens dans les institutions **pour une vraie co-construction des politiques publiques**, mais la lutte est rude !

1) PERMETTRE AUX CITOYENS DE PARTICIPER À L'INSTITUTION RÉGIONALE

Interpeller les élu/es est un droit.

Le groupe EELV a porté une nouvelle politique régionale de démocratie participative notamment à l'occasion de sa niche « Renforcer la démocratie régionale » (CR 89-10) en mettant en place :

▶ **le budget participatif pour les lycées**, qui a trouvé ses marques, avec les premiers financements votés en juillet 2013 ;

▶ **le Comité régional de concertation**, mis en œuvre tardivement, par la mise en place de la plate-forme régionale de débat public (niche PRG-MUP CR 57-13), qui répond au même principe de développement de la démocratie participative et délibérative. Lors des discussions sur cette plate-forme, les écologistes ont obtenu l'instauration d'un garant pour assurer l'impartialité du débat.

▶ **le droit d'interpellation populaire (DIP)**, porté par Bastien François notamment. Sous forme d'une pétition devant rassembler 50.000 signatures, le DIP permet aux Francilien.ne.s de plus de 16 ans de proposer l'inscription d'un sujet à l'ordre du jour du débat régional. Le DIP a mis 3 ans à être mis en place et n'a jamais bénéficié d'une campagne de communication adéquate.

▶ Les questions de mise à disposition des données institutionnelles ont progressé doucement, et le groupe s'est toujours fait le porte voix de la nécessité de l'open data.

2/ LES PARLEMENTS RÉGIONAUX DE L'ÉCOLOGIE, UN OUTIL DU GROUPE EELV AU SERVICE D'UNE RÉELLE CONCERTATION

Les Parlements Régionaux de l'Écologie (PRE) ont été une véritable **marque de fabrique du groupe EELV** de cette mandature. Outils de concertation avec les acteurs concernés, ils ont pris diverses formes : **Des rencontres régionales régulières en vue de la création d'un dispositif**

Grâce à Corinne Rufet, alors présidente de la commission culture, le dispositif des fabriques de culture a été conçu en lien direct avec les acteurs de terrain, au cours de **quatre rencontres programmées**, qui ont permis à la fois de **définir ce qu'est une fabrique de culture, mais aussi de préciser les contours du dispositif** : critères, couverture du territoire, réponse aux besoins spécifiques de ces structures naissantes. L'exécutif a ainsi bénéficié de l'expertise concrète de ces acteurs et des élu/es de la commission pour finaliser le dispositif, qui n'aurait sans doute pas, sans cela, un tel succès.

Une rencontre sur un territoire pour faire ressortir les besoins locaux

C'est à **Mantes-la-Jolie** que cette expérience a eu lieu, en présence, notamment de Mounir Satouri qui connaît particulièrement ce territoire. Il s'est agi de faire une réunion in situ, **sur les questions du développement économique et de ses acteurs locaux**. Cette réunion a notamment permis de faire émerger une question adjacente importante : la nécessité de soutenir davantage la viabilité des structures locales de formation de petite envergure, mais qui sont au plus près des besoins des habitants de ces quartiers. Cette rencontre a donc permis au groupe EELV de déposer ensuite un vœu soulevant la question des structures de formation permettant une plus grande proximité.

Un outil d'amélioration d'un dispositif

Forte des outils existants pour les associations environnementales, la vice-présidente a décidé de les revoir à l'aune d'un Parlement Régional de l'Écologie, en 2013. Ce PRE avait pour thème : « **Protection de la Nature, Éducation à l'Environnement et secteur associatif : Comment mieux articuler et valoriser le travail des associations environnementales et d'éducation à l'environnement avec les politiques régionales ?** » Une trentaine d'associations ont répondu positivement à l'invitation des élu/es écologistes permettant de proposer des améliorations sur les politiques publiques les concernant directement.

Un outil de plaidoyer

Face aux difficultés vécues par les associations¹, le groupe EELV a déposé un vœu, adopté par la majorité qui demandait la simplification des procédures, un fonds de soutien pour les associations en difficulté, le maintien des emplois tremplin, et des méthodes de concertation. Un rapport de modernisation de l'institution portant sur la simplification des demandes de subvention ayant été proposé, le groupe s'est organisé pour réunir les réseaux associatifs franciliens, afin de définir quelles étaient leurs priorités. **Tous les amendements écologistes étaient ainsi le fruit de ces discussions, et apportaient, en ce sens, crédibilité et légitimité au discours des écologistes.**

Si cet outil du Parlement Régional de l'Écologie a été la marque du groupe, il n'en demeure pas moins que les vice-présidents écologistes de l'exécutif, sans passer nécessairement par cet outil, ont régulièrement mis en place des méthodes de concertation.

DES EFFORTS À POURSUIVRE

Les pistes sont diverses pour poursuivre l'effort de démocratisation de l'institution régionale :

- ➔ *Mise en place d'un Observatoire de la transparence.*
- ➔ *Reconnaître un droit d'alerte pour tous les agents du Conseil régional.*
- ➔ *Encadrer les risques de conflits d'intérêt (notamment par l'interdiction du lobbying dans l'institution).*
- ➔ *Faciliter une démocratie collaborative entre citoyen/nes et élu/es.*
- ➔ *Mettre en place de nouveaux outils d'information et de discussion.*
- ➔ *Développer une charte éthique de l'élu/e.*
- ➔ *Développer la démocratie 2.0 en se rapprochant des acteurs de ces domaines (Parlement et citoyens, Regards Citoyen, Démocratie ouverte, We Sign it, Votewatch, Parliament Watch, Primagora, Revue civique, Pacte civique, Voxe), éventuellement dans le cadre d'un Parlement régional de l'écologie.*

¹ Avec une perte de 40 000 emplois anticipée pour 2014, le journal Bastamag dénonce le « Plan social invisible » qui affecte les associations. 50% de ces structures seraient en effet en difficulté financières. Dépendantes en grande partie des subventions des collectivités territoriales, les associations sont les premières victimes des baisses de dotation ou de ressources des collectivités.

PARTIE 3

FAIRE PROGRESSER LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE DE L'ÉCONOMIE



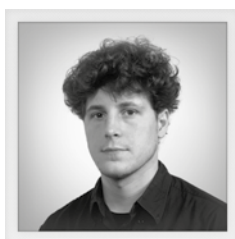
Membres de la commission du développement économique, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire :

Sophie Renard (présidente de la commission)

Julien Bayou

Jean-Marc Brûlé

Julie Nouvion



Le contrat écologiste pour l'Île-de-France accorde une place déterminante à la conversion écologique de l'économie. Celle-ci passe par deux leviers principaux. D'abord l'anticipation des évolutions économiques, pour accompagner la reconversion des entreprises polluantes et destructrices de lien social vers des modèles plus vertueux.

Ensuite la dynamisation des activités vertueuses sur les plans économique, social et environnemental, notamment à travers l'innovation : économie verte, économie sociale et solidaire...

Durant le mandat, les écologistes ont développé une approche qualitative du développement économique : tout type d'activité n'étant pas nécessairement facteur de bien-être, **le groupe EELV a plaidé pour cibler au maximum l'action régionale vers la conversion écologique de l'économie.** Basée sur une démarche appréhendant le long terme, cette approche est un gage de créations d'emplois nombreux, pérennes et de qualité. Le travail de tous les élu/es de la commission, et notamment de Sophie Renard, qui en est présidente, a permis de maintenir ce cap tout au long de la mandature, maniant vigilance et force de persuasion.

I/ UNE PLURALITÉ D'AVANCÉES EN FAVEUR DE LA CONVERSION ÉCOLOGIQUE DE L'ÉCONOMIE

1/ PROMOUVOIR DES ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES : L'ESS ET L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE

Des avancées en matière d'Économie Sociale et Solidaire (ESS) :

- ▶ **Inscription d'objectifs forts** en matière d'économie sociale et solidaire dans le schéma régional de développement économique et d'innovation : **doublage de l'effort en direction de l'ESS** sur la mandature. Affirmation de l'ESS comme une **priorité régionale**.
- ▶ **Abondements budgétaires** annuels pour soutenir les budgets alloués à l'ESS.
- ▶ Instauration d'un **objectif de 15% d'entreprises de**

L'ESS parmi les bénéficiaires du programme d'aides aux petites entreprises PM'up.

▶ **Augmentation du soutien aux filières ESS** : de 100 000 à 250 000 € par an. Grâce à ces initiatives, la Région a financé en 2013 à hauteur de 250 000€ le commerce équitable et l'insertion par l'activité économique.

▶ **Relèvement de 20% du plafond** pour le soutien aux coopératives d'activités et d'emplois.

▶ Suite à un amendement EELV au budget 2014, **un million d'euros supplémentaires** consacré à des projets socialement innovants.

▶ Lancement d'un plan d'actions pour la **mobilisation des marchés publics** en faveur des entreprises de l'ESS.

▶ Proposition de soutenir les **Pôles territoriaux de coopération économique**, pendants solidaires des pôles de compétitivité. La région visait ainsi à soutenir un pôle par département dès 2013.

▶ **Reprise des entreprises par les salariés en coopérative** : abondement budgétaire permettant de financer davantage de projets de reprise.

Tout au long de sa mandature, le groupe EELV au Conseil Régional a affirmé la vocation de l'économie sociale et solidaire à être un réel moteur pour la transformation du territoire francilien et a joué un rôle prépondérant dans l'adoption d'objectifs et de moyens ambitieux au niveau régional.

Conscients que l'investissement des élu-e-s est crucial pour la propagation des pratiques sociales et solidaires en Île-de-France, les conseiller-e-s régionaux EELV ont eu à cœur de défendre et promouvoir, sur l'ensemble de leurs territoires, cette alternative crédible à notre modèle économique en crise.

Cela s'est également traduit dans le soutien apporté, depuis sa création en 2007, au centre de ressources francilien de l'économie sociale et solidaire, l'Atelier.

L'Atelier – Le centre de ressources francilien de l'économie sociale et solidaire

Par ses actions de conseil auprès des collectivités, son rôle d'expertise pour les futurs entrepreneurs de l'ESS et sa mission de promotion de cette économie en Île-de-France, l'Atelier œuvre à favoriser le développement et la promotion de l'économie sociale et solidaire sur le territoire francilien. Créé sous impulsion des élu-e-s écologistes en 2007, l'Atelier est présidé par Jean-Marc Brûlé, conseiller régional Europe Écologie – Les Verts. Précurseurs dans le développement de l'ESS, les élu-e-s écologistes sont aujourd'hui très satisfaits que l'Atelier soit devenu un acteur incontournable de l'économie sociale et solidaire en Île-de-France.

Les élu/es écologistes resteront particulièrement attentifs à ce que l'Économie Sociale et Solidaire conserve une place essentielle dans la politique économique régionale. Cela passera notamment par la promotion et la défense constante et transversale de ce secteur, par les négociations sur les budgets alloués ou bien encore par la réaffirmation du rôle essentiel de l'Atelier.

De nouvelles politiques d'avenir :

► **Télétravail** : suite à un amendement EELV au budget 2011, la Région soutient désormais les télécentres, les espaces de travail collaboratifs (appelés usuellement « espaces de co-working ») et les Fab Lab. Plus de 60 centres auront été financés fin 2014.

► Nouveaux accompagnements aux PME des secteurs « automobile », « aéronautique » et « mécanique ». **Plus de 120 000€ sont consacrés dès 2013 à l'économie circulaire et à l'économie de la fonctionnalité** (sensibilisation, formation, accompagnement). La Région se lance également dans la structuration de la filière de la déconstruction / recyclage.

► Investissement régional de **4 millions d'euros en faveur des Fonds ISR** (Investissement Socialement Responsable) dès cette année.

Mise en place d'un « plan d'actions pour une économie locale et collaborative »

En février 2013, le groupe EELV a proposé un plan d'actions d'un genre nouveau qui augurerait d'une politique économique réellement écologiste.

Basé sur la nécessité de recréer un lien entre l'économie et son territoire, autour des circuits courts, le projet a été approuvé par l'Assemblée régionale.

Grâce à EELV, la Région s'est donc engagée pour soutenir financièrement des formes d'échanges qui créent du lien sur un territoire et de la résilience :

- **les échanges de biens et de services non marchands** (accorderies, systèmes d'échanges locaux – SELS, banques de temps...);
- **les monnaies complémentaires locales ;**
- **le troc inter-entreprises.**

Le dispositif propose également de soutenir les **plateformes de financement participatif (crowdfunding)** à visée responsable et locale.

Enfin, outre la remise de prix pour des innovations de consommation collaborative (remis lors du OuiShare Fest, mai 2013), le plan d'actions propose un plus grand **soutien à l'économie de la fonctionnalité**, à travers le programme PM'up et à travers les « plans filière ».

Les premiers fonds pour cette politique publique d'économie du partage et de financement collaboratif fut octroyé en octobre 2013. La Région a alors soutenu 13 projets pour un total de 530 000€. Parmi ces projets financés, il y a notamment 3 accorderies parisiennes, un projet de troc entre entreprises et la monnaie complémentaire de Montreuil nommée « La Pêche ». Une dizaine de projets supplémentaires sera financée dans les mois à venir.

2/ DONNER UN NOUVEAU CADRE AUX POLITIQUES ÉCONOMIQUES

Succès des États généraux de la conversion écologique

Engagement économique de l'accord de mandature, les États Généraux de la conversion écologique et sociale se sont tenus sur plus d'un an. 35 réunions, 65 000 visiteurs uniques sur le site Internet, 300 personnes à l'assemblée de clôture. Les États Généraux se sont concentrés sur cinq groupes de travail où les élu/es EELV ont été très présents, notamment Francine Bavay ou Nadia Azoug, aux côtés des élu/es des commissions concernées : Agriculture/alimentation, Bâtiment, HQS, Mobilités et Réindustrialisation.

Près de cent préconisations en sont sorties : certaines sont déjà en cours d'application, d'autres sont à venir.

Une stratégie régionale de développement économique et d'innovation plus écologiste

La stratégie économique régionale 2010-2014 a été fortement influencée par les écologistes. Préparée par quatre groupes de travail, elle a endossé comme axe principal « la conversion écologique de l'économie francilienne ». Outre leur engagement dans le texte global, les écologistes ont introduit des amendements significatifs :

- ▶ inclusion de l'ESS comme priorité ;
- ▶ inclusion d'une partie dédiée au développement local ;
- ▶ propositions de critères environnementaux, sociaux et territoriaux systématisés ;
- ▶ proposition d'une politique économique en matière d'énergie ;
- ▶ propositions pour l'exemplarité régionale (agenda 21, marchés publics, lancement d'un grand emprunt pour le développement économique, etc.).

II/ RÉORIENTER LES DISPOSITIFS CLASSIQUES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

1/ UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Création d'entreprises :

- ▶ **Mise en place d'un bonus pour les « primes ADIE ».** L'Association pour le Droit à l'Initiative Économique accorde des prêts à la création de micro-entreprises à des personnes n'ayant pas accès au système bancaire. Les primes complètent le dispositif avec une aide au démarrage et au soutien à l'emploi.

Accompagnement des entreprises :

- ▶ **L'Agence Régionale de Développement (ARD) a opéré une mue stratégique :** sans délaisser l'appui à l'internationalisation des entreprises, elle accompagne désormais les entreprises du territoire dans leur stratégie de développement local, y compris au niveau écologique. En mars 2014 – Robert Lion étant à la manœuvre – l'ARD et le Centre Francilien de l'Innovation (présidé par Julien Bayou) ont fusionné afin de créer « Paris Région Entreprise ». Cela va dans le sens d'une meilleure efficacité et d'une plus grande lisibilité de l'action régionale. Et, suite à un amendement EELV, il est désormais clairement stipulé que cet organisme « concourt à la transition écologique et sociale de l'économie ».
- ▶ **Assignation d'objectifs environnementaux et de création de liens vers les populations du territoire à l'association Hubstart,** en charge de la « promotion internationale » du Grand Roissy.
- ▶ **Extension des aides aux artisans :** hausse du plafond de l'aide pour leurs démarches de développement durable. Et, suite à un amendement EELV au budget 2014, davantage de fonds régionaux seront dégagés pour inciter et aider les artisans à réduire leur empreinte écologique.

Structuration des filières :

- ▶ **Plan filière santé :** inclusion de critères liés aux besoins sanitaires des pays du Sud, exclusion des filiales des grands groupes parmi les bénéficiaires.
- ▶ **Plan filière Industrie :** rejeté par les écologistes pour sa dimension trop peu anticipatrice des modèles d'avenir, la seconde mouture d'un « plan Industrie » a été revue en mai 2013. À noter que les plans filières proposent désormais un axe dédié aux nouveaux modèles économiques (économie circulaire, économie de la fonctionnalité, etc.), sur proposition d'EELV.
- ▶ **Ajout d'un accompagnement aux démarches de développement durable – 40 000 € –** pour les entreprises des filières Optique & Systèmes Complexes et Contenus numériques.
- ▶ **Prise en compte de la nécessité d'actions « inter-filières »,** notamment entre les filières « mécanique » et « éco-activités ».

2/ UNE RÉORIENTATION DES OUTILS PAR LA MISE EN PLACE DE CRITÈRES

À chaque assemblée plénière, à chaque commission permanente, le groupe EELV a déposé des amendements pour proposer de **mieux cibler les aides régionales vers les initiatives vertueuses**. L'ensemble des dispositifs ont ainsi évolué : subventions, apports en capital via des fonds d'investissement, aides à l'innovation, soutiens indirects (pôles de compétitivité, etc.), co-financements, etc.

► Sous la forme de **conditionnalités ou de critères additionnels**, les écologistes ont ainsi apporté une plus-value aux politiques, avec l'idée que « tout ce qui fait de l'emploi ou de la croissance n'est pas nécessairement à soutenir ».

► **Valorisation des démarches responsables** (labellisations ISO 14001, « diversité », « égalité », ISO 26000) ou d'engagements divers (réduction de l'empreinte écologique, précarité de l'emploi, lutte contre les discriminations et les inégalités territoriales, etc.).

► **Prise en compte de l'objet de l'activité** pour les financements : quelle plus-value sociale et environnementale de l'activité ?

► Mise en place de **critères d'exclusion** dans différents fonds / dispositifs : armement, extraction de combustibles fossiles, énergie nucléaire. Obtention du retrait du soutien à des entreprises qui font de la publicité par géolocalisation.

► Co-élaboration du **référentiel de Haute Qualité Sociale**, destiné à encourager la démarche de responsabilité sociétale et environnementale des entreprises. Mis en place dans le cadre des États généraux de la conversion écologique et sociale, le référentiel adresse diverses thématiques : santé et sécurité au travail, dialogue social, emploi de qualité, articulation vie privée/vie professionnelle, gouvernance, égalité professionnelle femmes/hommes et lutte contre les discriminations, formation professionnelle, impact environnemental, engagement sociétal de l'entreprise, réduction des inégalités territoriales/ équilibre territorial, transports et logement, comportement sur les marchés, responsabilité sociale et environnementale des produits/services. Les écologistes ont permis de renforcer la dimension environnementale de la Haute Qualité Sociale, pour qu'une démarche de progrès soit valorisée auprès des entreprises. Depuis 2013, les entreprises candidatant au dispositif PM'UP doivent obligatoirement fournir un auto-diagnostic en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises, celui-ci étant pris en compte lors de la sélection des lauréats.

Immobilier d'entreprise

► Mise en place d'un **bonus pour** les opérations immobilières prévoyant **la réutilisation de bureaux vacants**.

Des avancées en matière de tourisme

► Mise en place progressive d'un **City Pass** par le Comité Régional de Tourisme, appuyée par le groupe.

► Stratégie du tourisme et des loisirs : inscription de l'objectif global du **tourisme durable**, inscription de la valorisation des paysages, inscription de la nécessaire formation des bénévoles, proposition d'une attention particulière de la région sur la qualité des emplois dans les structures touristiques aidées, respect des trames vertes et bleues.

► **Systématisation du critère « BBC »** (bâtiment basse consommation) pour les constructions touristiques soutenues par la région.

► Soutien au **tourisme fluvial** (amendement budgétaire de 0,5million d'euros en 2011).

► Adhésion à l'association « **acteurs du tourisme durable** ».

Des avancées en matière de Numérique

► **Ouverture des données publiques** : EELV a attribué à l'Agence du Numérique (la « Fonderie ») la mission de lutter pour que les collectivités rendent publiques leurs données.

► **Prévention contre les ondes** : EELV a soutenu le développement de la fibre optique en Île-de-France. EELV a proposé de privilégier le filaire au wifi dans les équipements soutenus.

► **Filière du jeu vidéo** : encadrement des pratiques de l'industrie du jeu vidéo, avec la négociation d'une charte d'engagements avec les entreprises du secteur (protection des mineurs, encadrement de certains modèles économiques, promotion des bonnes pratiques et des serious games...).

► Interventions pour rappeler la nécessité **d'optimiser l'efficacité énergétique** dans le cadre du développement numérique de la Région.

III/ POUR L'AVENIR : INITIER DE NOUVELLES DYNAMIQUES

Certains des vœux des écologistes n'ont pu être satisfaits. Ils comptent bien poursuivre la lutte pendant les mois qui restent et initier de nouvelles dynamiques pour les années à venir.

Quelques pistes :

Le renforcement de l'effort en direction de l'ESS :

Notamment budgétaire :

- ▶ Lutte contre la sous-consommation des crédits alloués à l'ESS.
- ▶ Doublement réel des budgets attribués à l'ESS sur la mandature.
- ▶ Renforcement plus significatif de la mobilisation des marchés publics pour l'ESS.
- ▶ Augmentation du nombre de candidats par appel à projet.

Mais aussi dans les dispositifs régionaux :

- ▶ Création d'un comité de pilotage pour effectuer le suivi de la politique ESS.
- ▶ Augmentation de 25% de l'aide par porteur de projet qui se salarie dans une coopérative d'activité et d'emploi.
- ▶ Création d'une prime de 10 000€ pour la duplication sur d'autres territoires des modèles accompagnés en coopérative d'activité et d'emploi.

La simplification de l'action régionale :

- ▶ Guichet unique pour les fonds d'investissement : pour les nombreux fonds d'investissement régionaux (Cap-décisif, Île-de-France Capital, Scientipôle, Equisol, fonds régional de co investissement, etc.), EELV a proposé la mise en place d'un point d'entrée unique qui faciliterait l'accès des PME.
- ▶ Simplification des différents échelons d'actions économique : remise à plat de certaines organisations de marketing territorial peu efficaces (Datagora), remise en cause de certaines politiques départementales (fonds touristiques départementaux...).
- ▶ Simplification des sites Internet creersaboite.fr et financersaboite.fr.
- ▶ Regroupement et intégration au sein de « Paris Région Entreprises » de la Fonderie et du Lieu du Design.

L'obtention d'une plus grande sélectivité sociale et environnementale des projets soutenus :

- ▶ Proposition de supprimer les subventions ou cotisations à Paris Europlace (Association de promotion de la place financière de Paris) et à Finance Innovation (pôle de compétitivité de la finance).
- ▶ Proposition de suppression du soutien à des projets coûteux et alimentant la financiarisation de l'économie, portés par le pôle Finance Innovation.
- ▶ Proposition d'exclure les activités publicitaires du champ des aides économiques. EELV n'a réussi qu'à inscrire la « vigilance » par rapport à ces activités.
- ▶ Proposition de ne pas soutenir via le principal dispositif de subventions aux entreprises de la région (PM'up) les entreprises qui présentent un écart de rémunération de plus de 1 à 10.
- ▶ Immobilier d'entreprises : proposition de réorienter une partie des crédits vers la politique du logement, au vu de la quantité de bureaux vacants en Île-de-France.
- ▶ Priorité aux friches industrielles : financement d'un dispositif permettant d'inciter à réaliser les nouvelles implantations sur les friches industrielles existantes.
- ▶ Proposition d'une meilleure prise en compte des conditions de travail dans les structures soutenues.

La mise en place d'aides à la reconversion automobile

- ▶ Alerte sur l'avenir du site d'Aulnay sous Bois et plus généralement de la filière automobile.

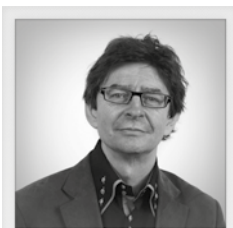
PARTIE 4

ORGANISER LA CONVERSION ÉCOLOGIQUE DE L'AGRICULTURE



Vice-présidente chargée de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie :
Corinne Rufet

Membres de la commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie :



Éric Chevaillier
Jacques Perreux
Christiane Rochweg
Catherine Ribes
Jean-Luc Touly
Ghyslaine Degrave

En 2013, la surface des terres agricoles franciliennes est passée sous la barre des 50%. C'est dans ce contexte que les élus ont fait en sorte que la lutte pour la préservation des terres agricoles face à l'urbanisation croissante soit l'une des priorités du Schéma Directeur Régional (SDRIF), adopté en octobre 2013. Le groupe a par ailleurs fait adopter en novembre 2013 la niche « **L'alimentation : du champ à l'assiette des Francilien.ne.s** » (CR 111-13), qui appelle de ses vœux **une future stratégie régionale de gouvernance alimentaire et agricole, ayant pour enjeu central de produire et manger local et durable. Il s'agit en effet de s'atteler à la reconquête de la souveraineté alimentaire francilienne, par une approche transversale de la problématique.** L'alimentation de qualité doit devenir accessible géographiquement, financièrement et culturellement au plus grand nombre. Pour cela, il faut soutenir la nécessaire mutation de l'agriculture intensive, développer l'agriculture de proximité et les circuits courts, afin d'atteindre 20% de la surface agricole utile (SAU) en agriculture bio en IDF à l'horizon 2020. La politique agricole régionale va faire l'objet d'un rapport cadre en septembre 2014, permettant de structurer et renforcer tous les outils existants. Le groupe s'affirme ainsi en soutien et complément de la vice-présidente écologiste en charge de l'agriculture, Corinne Rufet.

I/ PROTÉGER LES TERRES AGRICOLES ET FAVORISER L'ACCÈS AU FONCIER

Pour **lutter contre l'artificialisation et la spéculation des terres agricoles**, la Région a plusieurs leviers d'action/partenaires :

- ▶ **l'Agence des Espaces Verts (AEV)**, principal outil d'intervention foncière, compte parmi l'une de ses principales missions le maintien des espaces agricoles périurbains grâce au rachat de terres et à l'installation d'agriculteurs sur ces terres prioritairement en agriculture durable. La convention avec l'AEV a été renouvelée en février 2014 pour 4 ans (CR 12-14) ;
- ▶ **une convention avec la SAFER**, qui a un rôle d'animation, de veille et de stockage de foncier ;

▶ **un soutien à l'association Terre de Liens**, qui lutte contre la spéculation du foncier agricole par l'intermédiaire de sa foncière, en favorisant l'achat de foncier et l'installation d'agriculteurs.

Ces conventions seront renouvelées à l'occasion du rapport cadre agriculture de septembre 2014, afin de permettre une **véritable politique de portage du foncier agricole** qui facilite l'accès aux terres agricoles (particulièrement pour les jeunes agriculteurs et les projets agricoles durables).

Par ailleurs, la région se mobilise pour **démocratiser l'accès à la terre agricole** : les interventions en faveur des petites et moyennes exploitations tournées vers les réels besoins des Francilien/nes sont favorisées, et le dispositif ATREA (Appui à la Transmission Reprise des Exploitations Agricoles) soutient l'installation de jeunes agriculteur-trice-s.

II/ STRUCTURER LA FILIÈRE AGRICOLE DANS SA GLOBALITÉ

1/ FACILITER L'ACCÈS À LA FORMATION AGRICOLE

L'augmentation de la demande en produits locaux, durables et de qualité, crée **de nouveaux débouchés** : il est nécessaire de former les futur.e.s agriculteurs et agricultrices et donc d'accroître l'offre de formations agricoles et d'améliorer leur qualité. Dans le cadre du rapport Agriculture, le Programme Régional Qualifiant va être revu afin d'augmenter le nombre et la diversité des formations agricoles d'avenir financées par la Région. Il convient en effet de **favoriser les formations sur les modes de production durable** (agriculture bio, agriculture urbaine, polyculture, permaculture).

2/ REVITALISER LES FILIÈRES EN DIFFICULTÉ

Les États généraux de la conversion écologique et sociale de l'économie francilienne (Écociliens, qui se sont tenus en 2011-2012) ont mis en avant la nécessité de **structurer les filières franciliennes, notamment agricoles et alimentaires, et ont permis de créer les dispositifs « PASSFilières »** (Programme d'Action en faveur de la Structuration et de Soutien aux Filières franciliennes). Les rencontres autour de l'agriculture ont donné des pistes d'amélioration des politiques publiques sur l'agriculture et l'alimentation, présentées dans un rapport en février 2013.

La **revitalisation des filières sacrifiées** ces trente dernières années en IDF passe par :

- ▶ le **dispositif PREVAIR** (Programme Régional pour l'Élevage, la Valorisation Agricole et l'Initiative Rurale), qui favorise le maintien d'un grand nombre d'exploitations agricoles et de collectifs de producteurs en IDF en les accompagnant dans leurs projets de modernisation, diversification et amélioration de leur impact environnemental. Ce dispositif sera étendu au financement de la mise en place de plateformes de collecte, transformation et distribution de produits locaux et bio, notamment pour les collectifs de producteurs sous forme associative ;
- ▶ le **dispositif PRIMHEUR** (Programme Régional pour l'Initiative en Maraîchage et Horticulture dans les Espaces Urbanisés Ruraux), dont l'objectif est de conforter et développer l'agriculture dite spécialisée : maraîchage, horticulture, arboriculture.

3/ ENCOURAGER ET STRUCTURER LES CIRCUITS COURTS ET L'AGRICULTURE DE PROXIMITÉ

Les différents dispositifs permettent notamment :

- ▶ Des financements pour l'aide à l'organisation du **réseau des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne** (Amap) ;
- ▶ l'accompagnement et le développement de la **vente directe et des circuits courts** ;
- ▶ l'accompagnement des démarches collectives via le

dispositif « Groupement d'employeur » qui permet aux petites exploitations de mutualiser des emplois et de se rassembler pour garantir une offre qui leur facilite l'accès au marché de la restauration collective (un dispositif spécifiquement dédié à l'activité agricole devrait être créé dans le cadre du Rapport Agriculture) ;

- ▶ l'exploration de **nouvelles pistes de production, de diversification et de mise en réseau** via les Partenariats Instituts Citoyens pour la Recherche et l'Innovation (PICRI) ;
- ▶ l'intégration dans la convention avec l'AEV, grâce à un amendement EELV, du **développement des circuits courts comme priorité** dans le cadre des installations d'agriculteurs.

III/ PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE BIO ET DE QUALITÉ

Les élu/es écologistes se mobilisent pour :

- ▶ Assurer un **budget constant pour l'agriculture biologique** ;
- ▶ assurer un **soutien financier aux exploitants** souhaitant se convertir au bio pour l'acquisition de matériel spécifique via le dispositif ATABLE (Aide à la Transition vers une Agriculture Biologique Locale) ;
- ▶ renforcer les outils de **soutien collectif pour les agriculteurs bio** avec la mise en place de programmes d'accompagnement des exploitants bio ;
- ▶ **faciliter le choix des consommateurs** : des **labels Île-de-France** (déjà utilisés pour le pain Bio d'Ile de France) ou de régions agricoles à l'intérieur du territoire régional sont en cours de développement par le Centre régional de valorisation et d'innovation agricole et alimentaire (CERVIA) ;
- ▶ mettre en place une **plateforme de recherche en agriculture biologique** associant chercheurs, producteurs et techniciens ;
- ▶ créer un **observatoire économique de l'agriculture biologique** pour soutenir les initiatives économiques des producteurs ;
- ▶ mettre en place une **plateforme collaborative** pour favoriser l'introduction de produits locaux et bio et mettant en lien les acteurs de la restauration collective, les groupements d'agriculteurs et la société civile. Elle devra permettre le rapprochement des producteurs pour répondre ensemble à une même demande et faciliter les groupements de commande des acheteurs.

IV/ PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ ACCESSIBLE À TOUS

1/ L'ALIMENTATION : GRANDE CAUSE RÉGIONALE DE SANTÉ POUR 2014

L'alimentation fait pleinement partie de l'action régionale sur la santé environnementale. La niche a acté ce thème comme grande cause régionale de santé 2014, afin de sensibiliser les franciliens aux enjeux sanitaires, sociaux et environnementaux qui sont ceux de l'alimentation.

C'est dans ce cadre qu'a été lancé l'appel à projet « **Alimentation : accompagnement des changements de comportement** », qui vise notamment à soutenir des projets de prévention des affections liées aux perturbateurs endocriniens et des maladies chroniques liées aux déséquilibres alimentaires.

2/ DES CANTINES BIO ET SANS GASPILLAGE

Une **aide régionale à l'introduction de produits biologiques dans les restaurants scolaires des lycées publics** existe depuis 2008. Son principe repose sur une **prise en charge de 40% du coût des denrées bios, et de 60% pour le pain bio**, dans la limite de 40€ par élève par an. Depuis sa création, ce dispositif rencontre une forte demande et son budget a donc été constamment augmenté notamment à l'initiative des élus EELV. En 2013, cela a représenté un budget prévisionnel total de 347.753,66€ pour 35 lycées pilotes.

Il convient désormais de créer des dispositifs spécifiques pour l'introduction de produits bio dans les Centres de Formation d'Apprentis (CFA), comme le prévoit la niche EELV.

Un **guide d'aide à l'introduction de produits biologiques ou locaux dans la restauration collective** doit être mis à disposition.

La Région soutient par ailleurs le **GAB IDF** (Groupe des Agriculteurs Biologiques) pour l'organisation de l'approvisionnement des lycées en bio, et les projets des communautés éducatives notamment sur les thématiques « Alimentation-santé » dans le cadre de la démarche lycées « éco-responsables ».

En novembre 2013, un **groupe de travail sur l'alimentation** a été mis en place pour travailler sur deux axes principaux : **l'amélioration de la qualité de l'alimentation et la lutte contre le gaspillage**. Le bilan et les préconisations du groupe de travail permettront de réorienter et d'intensifier la politique régionale en la matière.

3/ FACILITER L'ACCÈS DES PLUS PRÉCAIRES AUX ALIMENTS DE QUALITÉ

Grâce à la niche EELV, la Région s'est désormais engagée à **lutter contre la « fracture alimentaire » en créant le dispositif, ALISOL**, pour la distribution à bas prix de produits locaux ou bio de qualité en faveur des publics défavorisés par les associations, les centres communaux d'action sociale, les épiceries sociales et solidaires, les Groupements d'agriculteurs et les entreprises de l'économie sociale et solidaire.

PARTIE 5

AMÉNAGEMENT : PROTÉGER UN TERRITOIRE MAJORITAIREMENT AGRICOLE ET FORESTIER

Vice-président chargé de l'aménagement du territoire, de la coopération inter-régionale et des contrats ruraux :

Alain Amédéo

Membres de la commission de l'aménagement du territoire, de la coopération interrégionale et des contrats ruraux :

*Claire Monod
Thibaud Guillemet
Chislaine Senée
Guillaume Vuilletet
Mireille Ferri*



Si l'Île-de-France est une terre de forte densité urbaine — 18% de la population française sur 2% du territoire métropolitain — centrée autour d'une agglomération de taille mondiale, elle reste avant tout une terre majoritairement rurale (environ 50% de la surface régionale est consacrée à l'agriculture) et forestière (25% des terres). La Région, compétente sur l'aménagement du territoire, est notamment chargée de rédiger le **Schéma Directeur (SDRIF) qui indique les grands axes de développement et les grands équilibres territoriaux pour les vingt prochaines années**. Ce sont Mireille Ferri puis Alain Amedro, successivement vice-présidents, qui sont les grands maîtres d'œuvre de ce document. Les principaux enjeux sont la **lutte contre l'étalement urbain, le rééquilibrage entre bassins de vie et bassins d'emplois et la préservation des corridors écologiques**. Or, l'État (coresponsable de ce document) avait bloqué la procédure en 2008 au nom du lancement du projet « Grand Paris », avant de réclamer un nouveau projet de SDRIF pour la fin de l'année 2013.

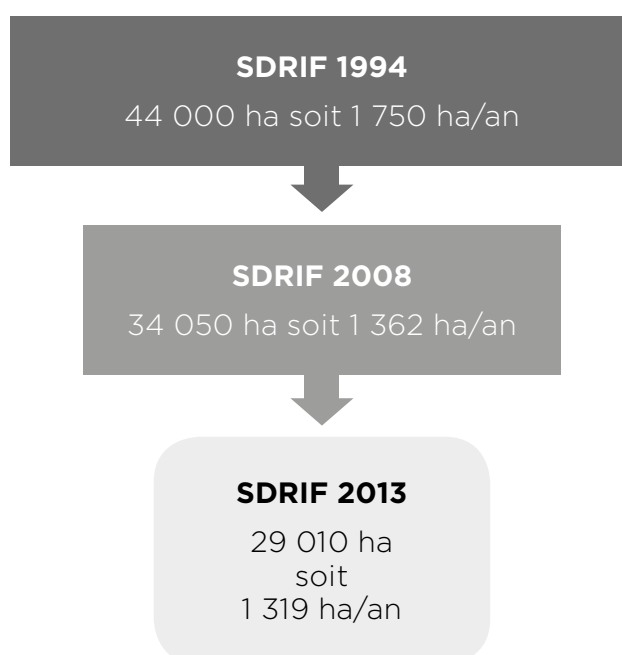
I/ PROPOSER UN SCHÉMA DIRECTEUR « ÉCOLOGISTE »

Le SDRIF est un document majeur puisqu'il permet d'organiser l'aménagement du territoire francilien pour les vingt prochaines années. Sanctionné par délibération du Conseil d'État, il est le fruit d'une co-élaboration entre la Région et l'État, et associe l'ensemble des acteurs institutionnels concernés, mais aussi les collectivités et les citoyens par le biais de l'enquête publique. Le projet de SDRIF a été bloqué à cause du projet « Grand Paris » en 2008. Il a été relancé avec l'arrivée de la nouvelle majorité. Soumis une première fois au vote du conseil régional d'Île-de-France à l'automne 2012, **les élu/es écologistes font le pari d'associer largement militants, associations et citoyens pour enrichir le document de leurs réflexions**.

Fort de cette mobilisation, le groupe EELV a défendu dans ce rapport (rapport CR n°97-13) **la création de Zones Agricoles d'Intérêt Régional (ZAIR)**, ou encore **l'intangibilité de la Trame Verte et Bleue (TVB)**. Désormais, les projets de construction devront s'adapter aux corridors écologiques et non plus l'inverse. Durant

IMPACT SUR LA CONSOMMATION DES ESPACE NATURELS ET AGRICOLES

Surface d'extensions urbaines maximales autorisées :



les débats, les écologistes ont exprimé avec force l'attention toute particulière qu'ils portent au devenir d'un certain nombre de sites sensibles comme le **plateau de Saclay**, le **triangle de Gonesse**, la **base aérienne de Brétigny-sur-Orge**, les **plaines de Montesson, de Montjean et de Pierrelaye**, ou encore le **port d'Achères**. Ils ont également contribué à la protection des zones humides, des lisières de forêt et au maintien de la vocation écologique de la petite ceinture parisienne. Enfin, ils ont permis le renforcement des objectifs régionaux en terme de construction de logement social, de rééquilibrage est-ouest du territoire et d'adéquation entre bassins de vie et bassins d'emploi.

2/ EMPÊCHER LES GRANDS PROJETS INUTILES

Pas d'Europa City sur le Triangle de Gonesse

Malgré des alliances souvent baroques entre productivistes de tous bords, les élu/es écologistes n'ont cessé de **dénoncer tous les Grand Projets Inutiles que compte l'Île-de-France**. Souvent opposés à la droite et même à leurs partenaires de la majorité régionale sur ce sujet, les écologistes – notamment Christiane Rochweg et Guillaume Vuilletet – n'ont eu de cesse de demander l'étude **des projets alternatifs à l'installation du gigantesque centre commercial « Europa City » sur les terres agricoles du Triangle de Gonesse**. Tout d'abord, c'est la nature même du projet qui est contestée puisqu'il s'agira d'une zone commerciale et d'attraction à destination du tourisme d'affaire et des étrangers friands de produits luxueux. Outre la pertinence d'installer une piste de ski en Île-de-France, c'est l'adéquation du projet avec la situation sociale et économique des habitants de ce territoire – qui subissent pourtant les nuisances de Roissy sans bénéficier pleinement des créations d'emplois – qui est remise en cause. Ce territoire de 700 hectares est d'autant plus stratégique que la part des terres agricoles en Île-de-France est passée en 2013 sous la barre des 50% du total du territoire francilien. Dans le même temps, la multiplication des projets de centres commerciaux et des projets de transports (Nouveau Grand Paris, Boulevard Intercommunal du Parisis, Barreau de Gonesse) sur le territoire du Grand Roissy remettent en cause la cohérence de ces initiatives et les prévisions plus qu'optimistes des promoteurs en terme d'emplois et de retombées pour le territoire. Le groupe écologiste a obtenu **le financement d'études complémentaires** afin de permettre à l'assemblée régionale d'avoir une contre-expertise solide sur les conséquences qu'engendrerait la construction d'Europa City et les projets alternatifs qu'il serait possible voir souhaitable de soutenir.

Préservation du Plateau de Saclay

Les élu/es écologistes ont également obtenu **la préservation des terres agricoles du Plateau de Saclay au-delà des 2300 hectares prévus par la Zone de Protection Naturelle Agricole et Forestière (ZPNAF)**. Cette victoire obtenue en 2012 et confirmée en 2013 a été définitivement entérinée grâce au décret instituant la ZPNAF sur plus de 2400 hectares de terres agricoles à la fin de l'année 2013. Comme pour le maintien d'un minimum de 400 hectares de

terres agricoles d'un seul tenant sur le triangle de Gonesse, les élu/es écologistes ont su résister aux revendications fortes de certains élus locaux et à la prudence – voire à l'opposition de l'État. Contestant année après année les dépenses envisagées (et largement sous-évaluées) au titre du Canal Seine-Nord Europe (CSNE) et mettant en exergue les dégâts qu'il aurait probablement entraînés, les écologistes semblent avoir finalement obtenu gain de cause avec le dernier rapport de la commission Mobilité 21 (également appelé rapport Duron) qui repousse la réalisation du CSNE après 2030. Solidaires des luttes portées par les militantEs écologistes au niveau local, le groupe EELV a également signifié son profond **dé-saccord sur le projet d'Arena 92 ou sur l'extension de Roland-Garros sur les serres d'Auteuil**.

2/ SAUVEGARDER LE PATRIMOINE NATUREL FRANCILIEN

Le nouveau schéma directeur permettra une **limitation plus forte de l'extension des surfaces bâties en favorisant la densification, notamment autour des gares, et grâce au développement de nouveaux fronts urbains**. Au-delà du seul SDRIF, les élus écologistes ont largement participé au développement des outils régionaux permettant une protection accrue de l'environnement francilien. C'est notamment le cas des **Parcs Naturels Régionaux**, qui sont actuellement au nombre de quatre (Haute-Vallée de Chevreuse, Gâtinais français, Vexin français et Oise Pays-de-France), mais qui compteront d'ici peu **deux nouveaux membres avec la création du parc de la Brie et des deux Morin et du Bocage gâtinais**. Dans le même temps, la Région est intervenue directement par l'achat de terrains sur des sites soumis à des risques naturels ou menacés d'urbanisation et a multiplié ses **Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF)** grâce à l'Agence des Espaces Verts (AEV). S'appuyant sur une convention avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural, elle a ainsi contribué au **maintien d'une agriculture périurbaine et d'une véritable ceinture verte** entourant l'agglomération francilienne. Enfin, le groupe EELV a souhaité amplifier les démarches qui visent à réconcilier nature et ville en soutenant des projets urbains innovants et respectueux de l'environnement. Ces **« Nouveaux Quartiers Urbains » font notamment appel à l'expertise des usagers** (c'est-à-dire les habitants et les actifs qui y travaillent) favorisant ainsi une meilleure prise en compte des attentes des citoyens.

3/ ASSURER L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

Conformément à leur engagement de campagne, les élu/es écologistes ont souhaité faire de l'égalité des territoires le leitmotiv de la politique régionale d'aménagement. En effet, si l'Île-de-France reste la région la plus riche de France, elle est également la plus inégalitaire sur le plan social et territorial. Les écologistes ont ainsi obtenu la **mise en place d'une modulation des aides régionales (rapport CR n°07-12) selon la richesse relative des territoires, mais aussi selon les efforts réalisés en terme de construction de logement social et de performance environnementale**. Par exemple, la convention qui lie

la Région aux départements franciliens est largement plus avantageuse pour la Seine-Saint-Denis que pour les Hauts-de-Seine. Le groupe EELV a été particulièrement attentif à l'ensemble des territoires « fragiles » franciliens. Il s'agit notamment des quartiers concernés par la géographie prioritaire de la politique de la ville, puisque qu'un tiers des Zones Urbaines Sensibles (ZUS) du pays se trouve en Île-de-France. Mais il s'agit également des zones périurbaines et rurales souvent éloignées des réseaux de transport régionaux et où la disparition progressive des services publics contribue largement au sentiment d'abandon des populations. Dans ces deux cas, les élu/es écologistes ont répondu présents par l'allocation de moyens supplémentaires à l'occasion de chaque budget, ou par l'impulsion de nouvelles politiques visant à renforcer la capacité d'agir des habitants.

II/ LE « GRAND PARIS DE L'ÉGALITÉ »

Le groupe EELV a présenté un vœu au Conseil Régional demandant à ce que l'acte trois de la décentralisation permette la constitution d'un réel Grand Paris de l'Égalité. Pour cela, les écologistes mettent en avant le rôle des régions qui peuvent réconcilier les questions de transport, d'aménagement, d'emploi et de développement pour être les fers de lance de la transition écologique. En outre, ils **ont demandé la création de nouveaux leviers fiscaux, le renforcement des mécanismes de péréquation en direction des territoires les plus fragiles, l'achèvement de la carte intercommunale ou encore la constitution d'une Autorité organisatrice du logement à l'échelle de l'Île-de-France.** Ce vœu, adopté par la majorité régionale, constitue toujours la position officielle de l'assemblée régionale sur la question du Grand Paris.

PÉRENNISER LES ACQUIS DU SCHÉMA DIRECTEUR

Le projet de SDRIF a été réexaminé par l'assemblée régionale à la fin de l'année 2013 afin d'y faire figurer les conclusions de l'enquête publique qui s'est tenue au printemps 2013 et pour lequel de nombreux militantEs écologistes s'étaient mobiliséEs. Les premiers acquis de l'automne 2012 ont été largement entérinés puisque la « version 2013 » a permis d'améliorer encore la protection des terres agricoles. La question du devenir du Triangle de Gonesse devra faire l'objet d'études complémentaires avant tout lancement, et notamment d'un débat public organisé par la Commission Nationale du Débat Public. La construction effective d'un « contre-projet » crédible permettra de lutter contre le chantage à l'emploi exercé par les promoteurs et les élus. En ce qui concerne le plateau de Saclay, les écologistes ont pu s'appuyer sur le décret instituant la Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière (ZPNAF) qui confirme largement les gains obtenus durant les débats autour du Schéma directeur.

OBJECTIFS ANNUELS DE CONSTRUCTION DE NOUVEAUX LOGEMENTS

L'objectif des 70 000 logements par an est calculé de la manière suivante :

- + accueil des nouveaux ménages (38 000)
- + remplacement de la disparition de logements (17 000)
- + maintien des logements vacants (3 000)
- + combler le déficit accumulé de logements (12 000)



➔ Dans la perspective d'un sursaut régional en faveur de la sauvegarde des terres agricoles, le groupe EELV pourrait soutenir à l'avenir la mise en place de Zones Agricoles d'Intérêt Régional. Il importera en premier lieu d'établir un inventaire des structures et organismes publics compétents (SAFER, AEV, EPF, EPA, etc.), mais aussi des acteurs associatifs et solidaires privés, puis d'imaginer une vaste collaboration entre ceux-ci afin d'œuvrer pour une agriculture de qualité et de proximité. Il conviendra pour cela de s'appuyer à ce titre sur la niche portée par les élu/es régionaux : « Du champs à l'assiette ».

PARTIE 6

DÉVELOPPER UN PAQUET CLIMAT- ÉNERGIE AMBITIEUX



Vice-présidente chargée de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie :
Corinne Rufet

Membres de la commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie :



Éric Chevaillier
Jacques Perreux
Christiane Rochweg
Catherine Ribes
Jean-Luc Touly
Ghyslaine Degrave

Nous devons préparer aujourd'hui des sociétés justes et sobres en énergie et approvisionnées à 100% par des énergies renouvelables. Dans tous les domaines, nous devons réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre avec un objectif de réduction de 40% en 2025.

*Des mesures importantes peuvent être prises à l'échelle régionale. **La lutte contre la précarité énergétique a ainsi été la priorité pour répondre aux enjeux climatiques mais aussi sociaux de demain.** Là encore, les élu/es écologistes viennent en appui de la Vice-présidence.*

I/ ASSURER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

1/ GARDER UNE VISION GLOBALE ET TRANSVERSALE

L'adoption du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) en novembre 2012 (CR 98-12) est particulièrement structurante. Ce schéma vise à traiter de manière intégrée les enjeux environnementaux, sanitaires, économiques et sociaux liés au climat/air/énergie, **faisant de la réduction des consommations énergétiques un enjeu primordial.** Il s'agit d'un document de référence auquel doivent se conformer les Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET) locaux.

2/ SORTIR DU NUCLÉAIRE

► Bouleversement psychologique majeur et preuve de leur importance dans l'hémicycle, les élu/es écologistes ont réussi à faire passer leur **vœu sur la transition énergétique. En ligne de mire, la sortie du nucléaire, la fermeture des vieilles centrales, la remise en cause du projet d'EPR et notamment des chantiers de Flamanville et Penly, le développement des énergies renouvelables et la maximisation des économies d'énergies.**

► Par ailleurs, les écologistes sont très mobilisés sur l'usage à venir du **Fort de Vaujours, en Seine-Saint-Denis.** Utilisé par les allemands pour stocker des munitions, détruit puis investi par le CEA pour tester des détonateurs nucléaires, le site a été préempté par une entreprise pour y exploiter une carrière de Gypse. **Les élu/es ont demandé un moratoire sur ces travaux** le

temps de montrer de réelles études de contamination du site et de ses environs, pour protéger riverains et salariés. L'Autorité de Sûreté Nucléaire a conditionné la reprise de travaux à la surveillance de la contamination en uranium des gravats et la mise en place de protection des salariés.

3/ CONSOLIDER LES BUDGETS DE TRANSITION

► **En appui de la vice-présidente, les écologistes ont obtenu d'augmenter le budget de la politique énergie-climat.**

► **Le budget de l'Agence régionale de l'environnement et des énergies nouvelles (Arene)** a également été abondé. Cet organisme a entre autres animé la déclinaison francilienne du débat national sur la transition énergétique lors du premier semestre 2013.

4/ DÉVELOPPER LA MÉTHANISATION

Pour atteindre les objectifs du SRCAE (3x20 en 2020, facteur 4 en 2050 – CR 98-12), le développement de la méthanisation est l'une des priorités : **la production de biogaz doit en effet être multipliée par 7.** La stratégie de développement de la méthanisation en IDF, adoptée en février 2014 (CR 16-14), permet ainsi :

► un **soutien technique et financier à la création d'installations de méthanisation** (appel à projet permanent, deux affectations par an) ;

► une **animation territoriale** à l'échelle régionale par l'ARENE.

Ce plan permet par ailleurs une vraie cohérence avec :

► le secteur des déchets : la méthanisation s'intègre dans le développement d'une économie circulaire appliquée aux déchets organiques ;

- ▶ le secteur agricole : la méthanisation permet une valorisation énergétique, agronomique et économique tout en contribuant à l'autonomie énergétique des exploitations ;
- ▶ le secteur de l'assainissement : les boues produites par les stations d'épuration méritent d'être valorisées.

5/ ACCÉLÉRER ET SOUTENIR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

La SEM Énergie Posit'if : un outil novateur au service des logements

Afin de sortir des modes traditionnels d'intervention de la puissance publique en faveur de la rénovation thermique, dont l'effet de levier est souvent limité, le groupe EELV s'est mobilisé pour la création d'un outil innovant, la SEM « Énergie Posit'if ». Dotée d'un capital initial de plus de 5 millions d'euros, cette SEM a pour mission de stimuler le lancement de nouvelles opérations de rénovation, grâce à un fonctionnement inédit. Dans un premier temps, elle assurera la maîtrise d'ouvrage complète ainsi que les financements nécessaires aux opérations. Dans un deuxième, elle récupèrera les sommes investies grâce aux économies d'énergie dans les logements rénovés. Ce modèle inédit permet une meilleure mobilisation des acteurs des économies d'énergie, d'importantes économies d'échelle grâce à l'agrégation de petites et moyennes opérations, et la transformation des économies futures de charge en investissement immédiat. Néanmoins, la SEM Énergie Posit'if a besoin de décisions gouvernementales indispensables, attendues dans la loi de Transition Énergétique, pour pouvoir atteindre ses objectifs.

Exemplarité : Entamer la rénovation énergétique des lycées

En relation avec le « Plan Régional pour le Climat », le Conseil régional a conclu à l'urgence de la mise en place d'un plan de rénovation thermique des lycées.

En effet, **en 2011 un bilan carbone de la région avait recensé un total d'émissions de gaz à effet de serre des propriétés régionales de 435 200 tonnes équivalent CO₂**, soit un niveau comparable aux émissions annuelles de 58 000 français. Le parc des lycées représente à lui seul les 4/5 de ces émissions. Compte tenu des volumes et quantités en jeu (5.5 millions de m² chauffés, une consommation énergétique globale de 865 GW/h), le plan climat proposait une **stratégie patrimoniale ambitieuse afin d'engager les investissements nécessaires pour renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique des lycées et optimiser en parallèle l'exploitation des installations énergétiques des établissements.**

Le programme prévisionnel d'investissements dans les lycées, adopté en novembre 2012, accordait une enveloppe globale de 2,4 milliards d'euros d'investissement dans les lycées franciliens. Parmi eux, **350 millions d'euros doivent être consacrés aux opérations de rénovation thermique** prévues par ce programme prévisionnel d'investissement 2012-2022.

En plus des places nouvelles créées pour répondre aux besoins démographiques, des 3000 places nouvelles en internat, des 48 opérations de rénovation simple et globale et la mise en accessibilité des lycées franciliens, le Conseil régional a adopté une première liste d'opérations de rénovation thermique en application du Plan régional pour le climat.

Le groupe EELV a porté un amendement visant à préciser le calendrier et les modalités d'élaboration d'une **liste complémentaire d'opérations de rénovation thermique**. L'exécutif a proposé de réexaminer la liste des opérations en fonction des évolutions des objectifs nationaux et régionaux issus du débat national sur la transition énergétique. Cette liste est attendue pour la fin du premier semestre 2014 et prendra en compte les diagnostics et études en cours. Chaque année, ce sont 35 millions d'euros que la Région devra consacrer pour les rénovations thermiques de ses lycées.

La déclinaison régionale du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH), via l'adoption d'un protocole État-Région-ADEME (CR 33-14), devra permettre d'atteindre les objectifs de rénovation énergétique fixés par le SRCAE, en mettant la Région au centre de la déclinaison et de la mise en œuvre du plan.

Ce même rapport a également permis **l'élargissement des critères d'éligibilité aux dispositifs de rénovation énergétique**, permettant ainsi de toucher un plus vaste panel de copropriétés et communes.

II/ NE PLUS EXPLOITER LES RESSOURCES FOSSILES

Pas d'exploitation des gaz de schiste du territoire !

En 2011, déjà, un vœu des écologistes avait permis d'interpeller l'ancienne ministre de l'écologie pour la suspension de l'attribution des permis d'exploration, l'abrogation des permis de recherche et pour un moratoire d'urgence sur tous les forages. Ce vœu demandait également **un débat national organisé par la Commission nationale de débat public**. Le groupe EELV ayant entraîné la majorité socialiste dans cette lutte, **la région réaffirme régulièrement son refus d'exploiter ces ressources fossiles**.

Compenser le carbone émis :

Un **fonds régional de compensation carbone** a été créé dans le plan régional pour le climat afin de financer des projets de lutte contre le changement climatique, de préservation de biens commun et de défense de populations autochtones menacées par la déforestation. L'une des premières contributions devrait être dédiée au **peuple Yasuni en Équateur** : une étude est en cours pour déterminer les modalités de cette attribution.

IMPLIQUER LA RÉGION DANS LA COP 21 ET AU-DELÀ

Grâce à un vœu des élus EELV, la Région s'est engagée, en vue de l'accueil de la COP21 en 2015, à :

- ➔ *Sensibiliser et mobiliser les Franciliens, plus particulièrement le grand public et les acteurs socioéconomiques.*
- ➔ *Mobiliser la jeunesse au travers de programmes de sensibilisation, notamment dans les lycées.*
- ➔ *Soutenir les initiatives de la société civile financièrement et en mettant à disposition des associations les locaux de la région.*
- ➔ *Renforcer l'intégration de la thématique changement climatique dans la coopération décentralisée, en s'inspirant de l'expérience de Dakar.*

PARTIE 7

ENVIRONNEMENT : RECOMPOSER AVEC LA NATURE



Vice-présidente chargée de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie :
Corinne Rufet

Membres de la commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie :



Éric Chevaillier
Jacques Perreux
Christiane Rochweg
Catherine Ribes
Jean-Luc Touly
Ghyslaine Degrave

Beaucoup imaginent une Île-de-France sur-urbanisée. En réalité, **près de 80% du territoire reste constitué d'espaces agricoles, forestiers et naturels, riches en biodiversité.** Il nous faut recomposer avec la nature en prenant en considération non seulement notre impact sur le milieu mais aussi l'impact de celui-ci sur nous : **lutter contre les pollutions, préserver et restaurer la biodiversité et redonner sa place à la nature en ville.**

I/ LE SOUTIEN DU GROUPE À LA POLITIQUE VOLONTAIRE DE LA VICE-PRÉSIDENTE.

Le groupe s'affirme en soutien aux actions lancées par la vice-présidente à l'Environnement, l'Agriculture et l'Énergie, Corinne Rufet. Par exemple :

- ▶ **Déchets** : la région a en effet la compétence de planification et de gestion des déchets. **Quatre plans réglementaires ont été adoptés concernant :**
 - ▷ les déchets ménagers (PREDMA, CR 117-09),
 - ▷ les déchets dangereux (PREDD, CR 46-09),
 - ▷ les déchets d'activité de soin (PREDAS, CR 46-09),
 - ▷ les déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics (PREDEC, CR 32-14). Cette stratégie d'économie circulaire sur les déchets du BTP, dont les volumes sont très importants et vont s'accroître avec les chantiers du Nouveau Grand Paris, était plus que nécessaire. Le groupe EELV a par ailleurs obtenu, par un amendement au rapport lors de sa première présentation en septembre 2013, que l'actualisation de l'évaluation du gisement de déchets produits par le Grand Paris soit faite dès 2017 pour optimiser le report modal du transport routier des déchets de chantier vers les modes fluvial et ferré. Le groupe a également obtenu **la suppression des deux dérogations au moratoire de la Seine-et-Marne.**

La vice-présidente Environnement a également fait adopter **un Plan de Réduction des Déchets en IDF (PREDIF, CR 49-11), dont l'objectif est de mettre en place une stratégie régionale de prévention des déchets en mobilisant et en soutenant les acteurs et partenaires régionaux.**

Ce plan est notamment axé sur le soutien aux projets de réemploi (dispositif de soutien aux ressourceries et recycleries) et de recyclage.

▶ Protection de la biodiversité :

Thématique de prédilection de Catherine Ribes, la biodiversité est un combat de tous les écologistes :

▷ **la trame verte et bleue** a été définie sur l'ensemble du territoire, dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE, CR 79-12), qui a été inclus au SDRIF.

▷ Par ailleurs, la **révision de la charte régionale de la biodiversité a été engagée avec Natureparif**, organisme présidé par Liliane Pays. Les subventions régionales, en faveur de la biodiversité et de la protection de la ressource en eau, sont désormais éco-conditionnées à l'adhésion à la charte et au positionnement de la structure sur les deux engagements suivants : « Réalisation de chantiers à faibles nuisances » et « Lutte contre l'usage des pesticides en milieu urbain ».

▷ Les élus sont en train de porter une modification des critères d'attribution des subventions pour les **toitures végétalisées** de manière à ce que seules les toitures vraiment riches en biodiversité et en capacité d'isolation thermique soient financées.

▶ **Protection de l'eau** : la prévention des pollutions, notamment via la conversion agricole est un sujet d'importance pour la vice-présidente. Par ailleurs, **l'encouragement à la gestion publique de l'eau est en bonne voie avec la création de l'EPURE, l'espace public régional de l'eau, et la mise en place d'un outil d'audit pour les collectivités.**

► Renforcement du **pilotage des organismes associés** liés aux questions environnementales. Parmi eux, Airparif présidé par Ali Meziane, puis Julie Nouvion, Natureparif, l'Agence des Espaces Verts, ou encore l'ORDIF pour les déchets. Nombre de ces organismes seront par ailleurs réunis à Pantin, à la Cité régionale de l'Environnement.

► **Limitation des ondes** : Un outil de mesure des ondes a été mis en place : **Ondesparif, intégré au sein de Bruitparif**.

Le groupe EELV a soutenu et alimenté ces différentes politiques de protection de la nature et de l'environnement. Il s'est notamment particulièrement mobilisé pour les questions budgétaires :

► **Maintien du budget des emplois insertion environnement (amendements budgétaires BP2013)**.

► **Maintien du budget des associations et organismes œuvrant pour l'environnement**.

► **Maintien du budget des Agendas 21**.

► **Soutien budgétaire à l'ARENE**, présidé par Marc Lipinski.

II/ UN SUPPORT POUR LE TISSU ASSOCIATIF

Le groupe est particulièrement vigilant sur les besoins des associations travaillant sur ces questions. Un « **Parlement Régional de l'écologie** » consacré aux associations environnementales et d'éducation à l'environnement s'est ainsi tenu en juin 2013. Ces rencontres, qui ont pour objectif d'ajuster les politiques publiques aux besoins du terrain, ont permis de mettre en place, à titre expérimental, **des mesures de simplification et de structuration des dispositifs régionaux pour les associations de l'environnement** (CR 108-13). Ces mesures de simplification ont ensuite vocation à être étendues à l'ensemble des secteurs.

III/ LES PROJETS EMBLÉMATIQUES

1/ LUTTER CONTRE LES DÉCHETS

► **Maintien du budget « prévention des déchets »** (amendements budgétaires BP2012).

► **Aide au recyclage de décors, costumes, matériels et accessoires et les manifestations culturelles** de promotion de cette activité peuvent être subventionnés par la région grâce aux amendements budgétaires (sur le budget 2013) d'EELV. Cela a notamment permis d'aider la Réserve des Arts et Artstock.

2/ PROTÉGER L'EAU

► Création d'une **action « mode de gestion eau et assainissement » pour aider les collectivités dans le choix de leur mode de gestion** et maintien du budget de l'action (amendements budgétaires BP2012).

► **Création du Festival « Tous en Seine »** (cf Partie « Culture »).

► **Engagement de la région pour le soutien de la proposition d'initiative citoyenne européenne: L'eau et l'assainissement sont un droit humain ! L'eau est un bien public, pas une marchandise !** (site Right2water) grâce à une question orale (CR juin 2013).

3/ DÉVELOPPER LES JARDINS PARTAGÉS

Grâce à sa niche de juin 2011 (CR 66-11), le groupe EELV a permis la **création d'un dispositif visant à encourager la création et le développement de jardins partagés en Île-de-France**.

Ce dispositif, « Jardins Solidaires », a eu un succès inédit : depuis 2012, le jury régional dédié a déjà primé un grand nombre de projets dans l'ensemble de l'Île-de-France, attribuant en moyenne 4000 euros à chacun d'entre eux. Des montants qui permettent aux associations d'installer des abris de jardins, des clôtures, des composteurs, des réservoirs d'eau pluviale ...

La diversité des projets est grande, tant en termes d'approche (insertion, éducation au développement durable, promotion de l'agriculture urbaine, jardinage de loisir), que de superficie ou de localisation (certains sont situés en bas d'immeubles, d'autres dans des espaces naturels).

Ce dispositif permet de développer la vie de quartier et le lien social, de contribuer à l'amélioration du cadre de vie par la réappropriation de la nature en ville, et de favoriser l'accès des ménages modestes à des produits maraîchers de qualité.

PARTIE 8

LOGEMENT : ASSURER À CHACUN/E UN HABITAT DE QUALITÉ



Vice-présidente chargée du logement, de l'habitat, du renouvellement urbain et de l'action foncière :

Emmanuelle Cosse



Membres de la commission du logement, de l'habitat, du renouvellement urbain et de l'action foncière :

*Jean Lafont
Jean Mallet
Abdelali Meziane
Augustin Legrand
Julien Bayou*



Partant du constat que le mal logement constitue une souffrance quotidienne pour de nombreux Francilien/nes, **les écologistes ont fait campagne sur le thème d'un « habitat de qualité pour toutes et tous »**. En effet, la production de logement continue de stagner en Île-de-France alors que les prix ont doublé en une dizaine d'années. On comptait début 2013 plus de 400 000 demandes de logement social en attente. Dans le même temps, la dégradation du parc ancien et l'augmentation du coût de l'énergie font de la lutte contre la précarité énergétique une priorité environnementale et sociale.

I/ INVESTIR DANS LE LOGEMENT, NOTAMMENT SOCIAL

Le contexte de crise économique qui touche l'ensemble du pays se couple en Île-de-France à un fort tassement de la construction de logements et du marché immobilier. **Touchée plus qu'aucune autre région par la crise du logement, l'Île-de-France s'est pourtant dotée d'objectifs ambitieux, portant à 70 000 le nombre de logements à construire chaque année dans son Schéma Directeur (SDRIF)**. Conformément à leurs engagements de campagne, les élus écologistes ont défendu le renforcement de l'aide régionale aux projets de construction de logements. **Promesse tenue par la vice-présidente Emmanuelle Cosse !** Le Conseil Régional aura ainsi investi **plus d'un milliard d'euros durant la mandature**. Le rythme de la construction de logement reste cependant en deçà des attentes avec une production annuelle de l'ordre de 35 000 logements. Compte-tenu des spécificités du territoire francilien, et des évolutions foncières propres à une agglomération de taille mondiale, le groupe EELV s'est prononcé pour une évolution significative de la gouvernance du logement en Île-de-France.

1/ CHEMINER VERS UNE AUTORITÉ ORGANISATRICE DU LOGEMENT

Conscient/es que la situation particulièrement tendue du marché locatif francilien, notamment social et très social, appelle à une réponse forte et concertée de l'État, de ses opérateurs et des collectivités, les élu/es écologistes

soutiennent l'idée d'une Autorité Organisatrice du Logement (AOL) à l'échelle de la Région. **L'AOL aurait ainsi vocation à rassembler collectivités territoriales et intercommunalités pour relancer la production de logement et pour répondre à la diversité des besoins exprimés localement (zone hyperdense, proche banlieue, périurbain ou rural)**. Conçue à l'échelle du SDRIF pour appréhender les interrelations entre les territoires franciliens, **elle contribuerait à la recherche d'un équilibre global de l'espace régional par une meilleure adéquation entre bassins de vie et bassins d'emplois**. Un cadre de référence, ou « plan régional de l'habitat » serait alors conçu pour « **territorialiser** » l'objectif de **70 000 logements et le ventiler par catégorie de logements souhaités**. Plusieurs pistes de financements pourraient être mobilisées : aides à la pierre, fonds d'Action Logement, pénalités des communes pour entorse à la loi SRU, taxe spéciale sur le logement, sur les plus-values immobilières, sur les loyers excessifs, etc. Pour la mobilisation du foncier en matière de logement, **le groupe EELV a également soutenu la création d'un établissement public foncier (EPF) unique à l'échelle régionale**.

2/ INTERVENIR DANS LES COPROPRIÉTÉS DÉGRADÉES

De nombreuses copropriétés construites au sortir de la seconde guerre mondiale se sont progressivement dégradées et ont vu ces dernières années leurs charges énergétiques exploser. Bien souvent, le montant des travaux semble insurmontable pour les résident/es au regard de leurs difficultés économiques personnelles. On estime ainsi que les copropriétés dégradées représentent **15% du parc francilien**, et le nombre de contentieux liés aux im-

payés n'a jamais été aussi important. Pour lutter contre ces situations malheureusement fréquentes en Île-de-France, **ces copropriétés en difficulté peuvent dorénavant saisir le Conseil Régional et recevoir des subventions pour financer des travaux de rénovation.** C'est notamment le cas de la résidence du Chêne-Pointu à Clichy-sous-Bois, peut-être la plus emblématique d'entre toutes, et qui a été labellisée comme « Copropriété aidée par la Région » en 2013. Le groupe EELV a également défendu le principe du **renforcement de Coprocoop, outil d'aménagement qui permet d'intervenir dans les copropriétés dégradées.**

3/ AIDER LES PUBLICS EN DIFFICULTÉ

Si la crise du logement touche l'ensemble de l'Île-de-France et de ses habitant/es, les élu/es écologistes ont souhaité orienter l'action régionale vers les publics qui peinent le plus à accéder à un logement décent, ou qui subissent davantage de situation de mal-logement. La présence de Julien Bayou et d'Augustin Legrand au sein du groupe a permis d'apporter expertise et contact avec des réseaux militants pour ce sujet identitaire pour les écologistes. Les difficultés à se loger touchent notamment les jeunes qui n'ont que rarement les moyens de s'acquitter des tarifs pratiqués par les agences immobilières ni des cautions qu'elles exigent. Les élus écologistes ont donc tout naturellement soutenu la **mise en place du dispositif « Solizen » qui permet l'intermédiation locative de la Région pour aider les jeunes dans leurs démarches. En outre, le groupe EELV a fortement soutenu la création de logements pour les étudiants et les chercheurs.**

En ce qui concerne les autres publics prioritaires, la Région aura consacré sur la période 2010-2013 :

- ▶ 6 millions d'euros pour le soutien à domicile des personnes âgées.
- ▶ 3 millions d'euros pour les structures d'hébergement non médicalisées.
- ▶ 11 millions pour des établissements à destinations des femmes victimes de violences.
- ▶ 32 millions pour les centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri.
- ▶ 6 millions pour les Gens du voyage.
- ▶ 1,5 millions pour l'aide à la résorption des bidonvilles.
- ▶ 9 millions pour les structures d'accueil, d'hébergement et de travail protégé pour adultes en situation de handicap

II/ LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le problème grandissant de la précarité énergétique est le symbole même de la convergence des problématiques sociales, économiques et environnementales, constamment rappelée par les élu/es écologistes. Les populations aux revenus les plus modestes dépensent plus que les autres, en valeur, pour leur énergie, principalement du fait de la mauvaise isolation de leur logement. En Île-de-France, en 2010, près de 330.000 ménages (soit 7,3% du total) qui consacraient plus de 10% de leurs revenus à leur facture énergétique, renonçant même dans certains cas à se chauffer. Or, depuis deux ans, le coût de l'électricité et du gaz n'ont fait que grimper. La lutte contre la précarité énergétique est donc un des axes prioritaires des interventions du groupe EELV dans le secteur du logement, notamment par le biais d'amendement budgétaires. Ainsi, en 2013, ce sont près de **3 millions d'euros supplémentaires qui seront affectés aux actions de rénovation thermique des bâtiments grâce à la proposition des écologistes**, reprise par la majorité régionale. Le groupe a également obtenu la **création d'un outil innovant, la société d'économie mixte « Énergie Positif »**, comme elle s'était engagée à le faire pendant la campagne des régionales. **Cette SEM permet notamment à la région d'agir en tant que « tiers-payant » dans les opérations de rénovation thermique.**

À chaque discussion budgétaire, les écologistes ont milité pour le maintien à minima des engagements régionaux sur la rénovation des bâtiments, et ont toujours proposé un renforcement des dispositifs dirigés vers les populations les plus fragiles.

III/ QUELQUES PERSPECTIVES : ACCOMPAGNER LA DYNAMIQUE NATIONALE

En vue de la fin de mandature, il conviendra de s'appuyer sur la dynamique enclenchée au niveau national par Cécile Duflot, un temps ministre de l'égalité des territoires et du logement, notamment par le biais de son projet de loi ALUR. Ce dernier offre une nouvelle gamme d'outils, et plus particulièrement en ce qui concerne l'habitat participatif et la mise en place de réelles « coopératives d'habitants ». La Région pourrait ainsi susciter le développement de telles initiatives par une aide juridique, financière et opérationnelles aux Franciliennes et aux Franciliens qui souhaitent franchir le pas.

L'attention devra être également portée aux nouvelles constructions puisque la Région s'est fixé l'objectif ambitieux de 70 000 nouveaux logements construits par an. La question des éco-matériaux et des alternatives au « tout-béton » devra être clairement posée. Néanmoins, il est fort probable que les initiatives en ce sens se situent plutôt en amont de la chaîne du logement avec un travail de fond à engager sur la structuration des filières de production d'éco-matériaux en Île-de-France (donc dans le secteur du développement économique).

PARTIE 9

CHANGEMENT D'ÉCHELLE EN POLITIQUE DE LA VILLE



***Membres de la commission de la politique
de la ville et de la sécurité :***

Jean Lafont (président de la commission)

Françoise Diehlmann

Amigo Yonkeu

Ziad Goudjil



Depuis les émeutes de 2005 et de 2007, et malgré les sommes importantes versées au titre de la rénovation urbaine, la situation des quartiers dits « politique de la ville » s'est encore dégradée. Les opérations de démolition – reconstruction n'agissant que sur les « lieux » et non sur les « gens », la crise a frappé de plein fouet ces quartiers où le chômage des jeunes atteint aujourd'hui plus de 40% en moyenne, et progresse bien plus vite que dans le reste de la population.

I/ LA POLITIQUE DÉDIÉE DE LA RÉGION

La politique dédiée de la Région comporte deux grands volets : le renouvellement urbain (qui relève de la délégation logement et politique foncière) et l'animation sociale des quartiers (qui dépend de la délégation politique de la ville). La Région se refuse toutefois à financer les démolitions et accompagne les opérations par le financement d'équipements. Elle participe à la reconstitution de l'offre à travers ses crédits logement « de droit commun ». L'animation sociale des quartiers subventionne le tissu associatif local, directement ou par le biais des municipalités.

Les écologistes ont mis en avant la nécessité de proposer un changement d'échelle pour la politique de la ville, et au préalable, celle d'avoir une visibilité des financements attribués par chaque politique régionale à ces quartiers (évaluation des dispositifs, jaune budgétaire récapitulant les moyens consacrés à ces territoires au titre du droit commun régional); demande restée à ce jour lettre morte. En attente d'une révision par l'État de la nouvelle géographie prioritaire, la politique de la ville régionale n'a également pas été refondue.

De 2010 à 2014, les écologistes n'ont pu que regretter la diminution progressive des crédits dédiés à l'animation sociale des quartiers au fil du temps, tentant régulièrement de les renflouer, ainsi que l'absence d'une politique engagée. En effet, l'exécutif régional peu investi sur cette question pourtant essentielle à la gestion de l'Île-de-France a été un frein énorme à la réalisation des ambitions que le groupe des écologistes pouvait avoir en la matière.

Par ailleurs, en début de mandature, le groupe EELV s'était opposé – en vain – à une délégation commune aux su-

jets politique de la ville et sécurité Face à ces réalités, le groupe EELV s'est donc saisi des leviers dont il disposait – un groupe important et uni sur ses positions; la présidence de la commission politique de la ville et de la sécurité, qui permet des initiatives et facilite les contacts extérieurs, pour faire bouger les lignes.

Si la politique de la ville n'est pas une compétence régionale définie, le groupe EELV s'est néanmoins très fortement investi sur ce sujet, considérant l'égalité des territoires comme cruciale pour amorcer des changements dans les quartiers populaires :

- ▶ renflouement des budgets en animation sociale des quartiers ;
- ▶ contractualisation avec la fédération des centres sociaux pour une reconnaissance de leur travail de terrain, d'un point de vue général (outre le financement d'un grand nombre de centres sociaux chaque année via l'animation sociale des quartiers) et financement tri-annuel (un « pacte de coopération » est en cours de construction) ;
- ▶ lancement d'un Parlement Régional de l'Écologie à Mantes-la-Jolie sur l'innovation sociale et économique dans les quartiers, qui a donné lieu à des propositions concrètes dans les domaines de la formation professionnelle et du développement économique ;
- ▶ simplification en cours des demandes administratives concernant les aides à l'insertion professionnelle.

Forts de leur volontarisme en la matière, les élu/es écologistes sont parvenus à valoriser l'impératif de lutte contre les discriminations et les stigmatisations que subissent ces habitants franciliens, tout en souhaitant renforcer leur capacité d'agir et leur rôle au sein de la société. Sans préjuger de tel ou tel projet, c'est bien l'implication du citoyen et la revitalisation des quartiers dégradés qui sont recherchées.

Enfin, la commission politique de la ville a augmenté les auditions dans l'idée de relancer l'engagement de la majorité, avec Claude Dilain, (ancien maire de Clichy-sous-Bois), les sociologues Jacques Donzelot et Renaud Epstein, un représentant du Secrétariat général du CIV, des responsables de l'inter-réseau des professionnels du développement social urbain (IRDSU).

II/ PERSPECTIVES

Ce n'est qu'avec l'arrivée de la gauche au gouvernement et la mise en route d'une réforme² par François Lamy que les choses ont commencé à changer doucement au sein de la majorité régionale : signature d'une convention d'appui technique avec les centres de ressources franciliens de la politique de la ville; recensement des moyens de droit commun de la Région bénéficiant aux communes qui comportent des quartiers classés en politique de la ville. La nouvelle géographie prioritaire a enfin été annoncée en juin 2014.

Sur la fin de son mandat, le groupe EELV a été tout particulièrement attentif à la redéfinition de l'intervention de la Région en matière de politique de la ville, notamment à la mise en œuvre des préconisations issues du rapport Bacqué/Mechmache rendu à François Lamy.

Au-delà de toutes ces questions, on ne peut pas évacuer la question première, qui est celle des objectifs fixés à la nouvelle politique. Les objectifs doivent être les suivants :

- ▶ Donner aux personnes qui vivent dans les quartiers³ les moyens – matériels, culturels, financiers – de leur émancipation et partir des problèmes que vivent les populations présentes sur le territoire, s'interroger (et les interroger!) sur leurs besoins pour accéder à l'emploi et à une vie décente, et prioriser en conséquence les politiques publiques. La région est concernée par un grand nombre de ces politiques (sans oublier les fonds structurels qu'elle a désormais à gérer).
- ▶ Dans le même temps, favoriser l'organisation et la constitution des habitant/es des quartiers en collectifs autonomes, à même de redonner vie à la démocratie et au débat local.

2 Très schématiquement la politique de l'État annonçait: concentration des crédits spécifiques sur des territoires prioritaires moins nombreux (1000 au lieu de 2500); contrat-cadre unique à l'échelle des intercommunalités, qui mettra fin à la séparation entre l'urbain et le social, contrat auquel les régions seront invitées à s'associer; renforcement de la participation des habitant/es. Il est vraisemblable que cette politique se fasse à moyens constants, à quoi il faut ajouter une révision de la DDU et un renforcement des solidarités internes aux intercommunalités.

Douze territoires de préfiguration des futurs contrats de ville ont été retenus, dont deux en Île-de-France (Plaine Commune, Evry Centre Essonne).

3 Dont on sait que, depuis quelques années, la mobilité a diminué.

À ce titre, le groupe écologiste a remporté une première victoire lors de la préparation du budget régional pour l'année 2014. Une proposition d'amendement reprise par l'exécutif régional a permis le lancement en avril 2014 (rapport n° CP 14-205) d'un appel à projet spécifique pour les associations, collectivités et structures qui œuvrent au renforcement du pouvoir d'agir des habitants des quartiers dits « politique de la ville ». Une enveloppe de 500 000 € est ainsi prévue pour les projets qui visent à favoriser la « capacité d'agir des habitants », dans la limite de 50 000 € par projet.

Une deuxième victoire a été remportée avec l'adoption par la majorité régionale d'un « vœu » (« Pour un élan régional en faveur des quartiers populaires ») proposé par le groupe écologiste en juin 2014. S'appuyant sur la réforme nationale de la politique de la ville et sur le consensus émergent autour de la participation des habitants, ce vœu engage la révision des dispositifs régionaux de soutien aux quartiers populaires dans une optique de « co-élaboration » entre politiques et citoyens. Sera ainsi instituée une « Assemblée des quartiers populaire d'Île-de-France » réunissant collectifs d'habitants, acteurs associatifs, professionnels et chercheurs pour effectuer un suivi, proposer et évaluer. Le vœu adopté permet également l'évaluation de la politique de droit commun en faveur des quartiers et un renforcement des aides au développement économique à destination de ces derniers.

Une question importante subsiste : quels seront les territoires de contractualisation en Île-de-France, dans la perspective d'une métropole de Paris qui ferait disparaître les intercommunalités de la 1^{ère} couronne? Un contrat unique avec une nouvelle entité de 6 millions d'habitants et regroupant un nombre considérable de territoires « politique de la ville » semblerait à ce stade complètement ingérable.

PARTIE 10

GARANTIR LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE



***Membres de la commission de la politique
de la ville et de la sécurité :***

Jean Lafont (président de la commission)

Françoise Diehlmann

Amigo Yonkeu

Ziad Goudjil



*Le groupe EELV a toujours contesté le lien fait entre politique de la ville et sécurité, joints dans un même secteur et sous une même vice-présidence, et n'a cessé de défendre des positions novatrices et ambitieuses pour un domaine traditionnellement dévolu à l'État. L'une des propositions phare défendue par les écologistes durant la campagne – la création de postes de médiateurs – n'ayant pas été reprise dans l'accord de mandature, ces derniers ont mis l'accent sur le **primat de la prévention et de la médiation pour rénover efficacement la gestion publique de la sécurité des biens et des personnes**. Dans ce domaine, face à la baisse des effectifs, à l'augmentation des inégalités, à la montée en puissance irraisonnée de la vidéosurveillance, la bataille des idées est rude.*

L'action du groupe EELV s'est déployée à travers plusieurs axes:

- ▶ **donner le primat à la prévention**, parent pauvre des dernières années, au nom du principe « mieux vaut prévenir que guérir » (et du coût social de la délinquance), dans l'idée de favoriser l'éducation et le travail de longue haleine plutôt que la répression souvent non réparatrice ;
- ▶ **donner à la médiation ses lettres de noblesse**, en la reconnaissant comme un véritable service public auquel chacun doit pouvoir accéder, comme le mode de droit commun pour le traitement des petits conflits de la vie quotidienne ;
- ▶ **réduire le recours aux technologies intrusives**, menaçantes pour les libertés individuelles, coûteuse et souvent peu efficaces comme la vidéosurveillance ;
- ▶ **appuyer le développement de stratégies territoriales**, centrées sur la résolution de problèmes et associant la population.

Des résultats ont été obtenus sur plusieurs de ces axes grâce à la constance du groupe EELV et à sa capacité de propositions.

I/ PROPOSER DES ALTERNATIVES À LA VIDÉOSURVEILLANCE

Le groupe EELV a fortement travaillé sur ces questions complexes de sécurité (rapport n°CR 03-11) dans les transports, les bases de loisirs ou encore les lycées, et a approfondi sa réflexion face à des politiques souvent orientées vers la réponse rapide et, partant, répressive. **Ainsi, les élu/es du groupe se sont par exemple toujours refusés à voter les subventions en faveur de la construction de commissariats, et contrôlent, de manière précise les demandes de subventions en matière de vidéosurveillance.**

C'est un sujet sur lequel le groupe EELV se sent encore bien seul. Il a pu obtenir néanmoins des avancées.

Lycées et bases de loisirs.

Désormais, suite à un amendement du groupe EELV, **tous les projets d'installation de caméras** dans les lycées et dans les bases de loisirs de la région **doivent être accompagnés d'un rapport justifiant cet investissement et précisant comment il s'inscrit dans une politique d'ensemble de prévention et de sécurité**. Depuis cette date – même si l'on ne peut

pas affirmer que cet amendement en est la cause – le nombre de projets de sécurisation comportant l'installation de caméras est en forte régression.

L'IAU a publié en avril 2013 une étude sur la sécurité dans les bases de loisirs qui conforte largement les positions écologistes et qui se conclut par des préconisations que l'exécutif semble disposé à mettre en œuvre. En effet, si la caméra donne un « sentiment de sécurité », les images ne sont pas toujours visionnées, ni même enregistrées.

Dans le domaine des transports.

Un amendement du groupe EELV a permis la réalisation d'une étude indépendante par l'IAU (rapport final en octobre 2013) et la mise en place d'un **Comité de suivi et d'évaluation composé d'élus régionaux, chargé de faire des propositions pour l'évolution de la politique de la région et du STIF en matière de prévention et de sécurité**. Ce comité est co-présidé par les présidents des commissions transports et mobilités, et politique de la ville et sécurité. La matière accumulée devrait conduire à préconiser des inflexions significatives de la politique actuelle, mais le débat sera rude, y compris avec les groupes de la majorité.

II/ ENTREPRENDRE DES DIAGNOSTICS TERRITORIAUX

Un rapport-cadre de février 2012 (rapport n°CR 22-12) redéfinit la politique de la Région en matière de prévention et de médiation. L'élaboration de ce rapport a donné lieu à une véritable concertation en amont avec l'exécutif, qui a accepté d'intégrer des orientations que nous avons commencé à défendre dès la discussion du projet de budget 2011, et qui ont été nourries par la suite par des auditions au sein de la commission.

Ce rapport – avec un volet formation et animation de réseaux – pose les bases d'une **politique régionale au service de la médiation, visant à la professionnaliser, à soutenir la mise en place de politiques territoriales** (rapport n°CR 103-12) à l'instar de ce que fait depuis une dizaine d'années la ville de Pierrefitte.

À ce jour, le bilan est toutefois très mitigé et décevant. La mise en œuvre de cette nouvelle politique à travers des marchés publics ou des appels à projets a pris du temps, et a été faite a minima, très en retrait par rapport aux souhaits des écologistes.

Ainsi, le lancement des 4 premiers diagnostics territoriaux est intervenu seulement à la CP de juillet 2013. Aucun dispositif de suivi de ce qui constitue une expérimentation n'a été défini, il n'y a aucune animation pour les communes engagées dans la démarche, et le groupe écologistes finalement appris par l'extérieur le retrait de la Région du Forum Français pour la Sécurité Urbaine, qui rassemble 130 collectivités adhérentes et qui constituait pourtant pour elle un partenaire naturel.

De même, l'animation des réseaux de médiateurs et de

professionnels de la prévention s'appuie sur un site internet en cours de construction, qui s'apparente à un simple recensement des prestataires et utilisateurs. Les débats de fond – professionnalisation, modèle économique de la médiation, mise en place de politiques territoriales – n'entrent pas dans le champ de préoccupation de l'exécutif.

III/ L'OBSERVATOIRE DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

La commission de la politique de la ville et de la sécurité a également participé à la création de l'Observatoire des violences envers les femmes, qui a été rattaché au Centre Hubertine Auclert (autrement appelé Centre francilien de ressources pour l'égalité hommes-femmes). À cette fin, elle a procédé à l'audition de plusieurs associations en pointe sur le sujet (Fédération nationale solidarité femmes, Observatoire 93). Les élus écologistes se sont également inspirés des propositions d'autres associations (Maison des femmes de Montreuil, Association Violences envers les Femmes au Travail) afin de traduire au sein du Conseil Régional les positions des acteurs de la société civile.

IV/ LE COMITÉ DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Piloté par Jean Lafont en tant que président de la commission Politique de la Ville et Sécurité, d'une part, et M. Kalfon, socialiste, président de la commission transports, d'autre part, et en présence des vice-présidents des deux thématiques, **le Comité de Suivi et d'évaluation a été initié par les écologistes. Il a pour objectif d'étudier le sentiment d'insécurité dans les transports franciliens.** Néanmoins, si l'exécutif a accepté la création de ce groupe de travail, les élu/es socialistes n'y ont toujours marqué que peu d'entrain, laissant les écologistes travailler seuls. Un rapport publié par l'IAU a vu le jour tardivement laissant apparaître des pistes pour que la vidéosurveillance ne soit pas la seule solution apportée. **Les préconisations de ce groupe de travail devraient faire l'objet d'un rapport.**

PERSPECTIVES

➔ *Les écologistes souhaitent encore obtenir une révision de la politique de prévention et de sécurité dans les transports, sur la base des préconisations que fera le Comité de suivi et d'évaluation, ainsi qu'une mise en œuvre réelle et rapide du rapport-cadre de 2012 dans toute l'ambition qu'ils y ont placé.*

PARTIE 11

PERMETTRE À TOU/TE S D'ACCÉDER À LA CULTURE



Membres de la commission de la culture :

Nabila Kéramane (présidente de la commission)

Guillaume Vuilletet

Serge Guérin

Mireille Ferri

Safia Lebdi

Francine Bavay

En Île-de-France, le secteur culturel tient une place toute particulière, d'un côté la pression foncière est telle que l'accès à des lieux de création adéquats est particulièrement difficile pour les artistes, de l'autre il existe un foisonnement artistique sans commune mesure en France.

Le secteur créatif représente au minimum 546 077 emplois en France, contre 225 000 dans l'automobile et 152 000 dans les télécoms.

Le secteur culturel francilien concentre 2,2% de l'activité nationale :

- ▶ 27 % des compagnies dramatiques ;
- ▶ 13% des scènes nationales ;
- ▶ 31 % des compagnies de danse ;
- ▶ 22 % des écoles de musiques et de danse, 22 % des enseignants et 20% des élèves ;
- ▶ 18 % des salles de cinéma, 33% des recettes ;
- ▶ 52 % des salariés du régime de l'intermittence du spectacle et 22% de la filière culturelle des collectivités territoriales ;
- ▶ En termes d'emplois, l'Île de France représente 49 % des emplois culturels en France.
- ▶ Le secteur du cinéma et de l'audiovisuel seul permet d'employer plus de 130 000 personnes en Île-de-France.

Paradoxalement, ce foisonnement culturel ne garantit toujours pas un accès équitable à la culture pour tous les Franciliens. La Culture va aux cultivés, à ceux qui savent déjà, ceux que l'art a déjà conquis, quand tant d'autres, restant à conquérir, vaincus, s'éloignent de plus en plus, malgré eux, des chemins de la connaissance et de l'ouverture au monde. Le réseau associatif et citoyen de la culture, exsangue, qui palliait jusqu'alors, bon an mal an, les manques des institutions, doivent se résoudre à réduire leurs activités devant les baisses conjuguées de l'État, des départements, et maintenant de la Région !

Face à ce constat, les engagements de campagne 2010 des écologistes régionaux se sont concentrés sur :

- ▶ La création de « Fabriques de la culture ».
- ▶ La mise en place d'une charte de développement culturel.
- ▶ La sauvegarde de l'accès pour tous à la diversité du cinéma.
- ▶ La création d'un Centre Ressource sur les Arts Visuels.
- ▶ Le soutien de l'emploi artistique dans le spectacle vivant.
- ▶ La mise en œuvre d'une politique de soutien spécifique aux pratiques actuelles de la musique.
- ▶ Le développement de l'Économie sociale et solidaire des arts et de la Culture.
- ▶ La création du SOL'Art, système d'échange culturel pour encourager l'engagement associatif

LES AVANCÉES OBTENUES PAR LES ÉCOLOGISTES

La commission culture est présidée par une écologiste : Nabila Kéramane, qui a pris la suite de Corinne Rufet.

1/ ADOPTER L'AGENDA 21 DE LA CULTURE

Engagement tenu via une dynamique lancée à travers l'agenda 21 propre à l'institution régionale, mais aussi par le biais des organismes associés : l'Arcadi (établissement public de coopération culturelle) et de l'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Énergies (ARENE). En lien avec le Réseau Culture 21, ces deux organismes ont coordonné la mise en place d'un « Forum ouvert Île-de-France » qui s'inscrit dans le cadre du projet de concertation nationale territorialisée se tenant dans trois autres interrégions sur la thématique Culture et développement durable.

Ce « Forum ouvert culture et développement durable Île-de-France » visait à :

► **Permettre une appropriation des enjeux culturels du développement durable par les acteurs du territoire**, notamment en s'appuyant sur trois leviers :

- ▷ Promotion de la diversité et reconnaissance des droits culturels.
- ▷ Participation et nouvelle gouvernance.
- ▷ Transversalité.

► **Favoriser la mobilisation et l'interconnaissance entre ces acteurs.**

► **Favoriser la mise en place de démarches et d'initiatives** à la suite du Forum.

Les « Fabriques de la culture » : la culture pour toutes et partout

C'est une très grande réussite du groupe qui a pu faire adopter une nouvelle politique par la création de ce dispositif. Par ailleurs, ce projet a fait l'objet d'une véritable expérimentation de coconstruction avec l'ensemble des acteurs concernés. **Quatre réunions sous la forme d'un Parlement Régional de l'Écologie (PRE) ont eu lieu, définissant l'orientation générale du dispositif, ses critères, ses conditions, ses montants, sa territorialisation. Un ambitieux rapport cadre d'aides régionales aux Fabriques de Culture a été adopté en 2012 (CR 75-12).** Ces aides en investissement et fonctionnement conséquentes ont été maintenues grâce aux amendements budgétaires du groupe.

Les dispositifs relatifs aux fabriques ont pour objectifs de favoriser la création artistique, la diversité culturelle, l'animation du territoire. Ces espaces de travail indépendants sont en effet dédiés principalement à la création artistique et culturelle, à l'expérimentation et à la recherche. L'ensemble des champs de la création artistique peuvent y être représentés, spectacle vivant, arts visuels, arts numériques, littérature, cinéma et/ou audiovisuel, ... afin de favoriser croisements et nouvelles formes de création.

Une fabrique doit faire valoir un projet artistique cohérent et ambitieux, avec un axe fort sur l'accompagnement des artistes et de leur projet, en particulier par la mise à disposition de moyens matériels mais également par le compagnonnage et la transmission des savoirs. La rencontre avec les publics est essentielle : elle s'effectue par la présentation des chantiers de création et par des actions liées au processus de création pour articuler chaque fabrique à son territoire dans une dynamique relationnelle.

Pour aider les acteurs culturels à atteindre ces objectifs, il est proposé de contractualiser des conventions triennales avec des aides régionales pouvant aller jusqu'à 200 000 €/an pour le fonctionnement et 500 000 € pour des opérations liées à de l'investissement.

À ce jour, près d'une trentaine de structures réparties sur toute l'Île-de-France ont bénéficié de cette aide spécifique, pour des montants compris entre 10 000 et 134 000 €.

2/ METTRE EN PLACE UNE CHARTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Réalisée indirectement, grâce à la création de 2 nouvelles lignes budgétaires obtenue par amendement du groupe EELV au budget 2013 :

Éducation à l'Image

L'éducation à l'image permet de **faire évoluer le regard porté par les jeunes sur le cinéma d'auteur populaire, de développer chez eux une approche critique des œuvres, de leur donner la capacité de cerner les enjeux d'un film et les détails de sa fabrication.** En partant de la sensibilité développée qu'ont ces jeunes à la culture de l'image, un cercle vertueux se crée grâce à l'éducation à l'image, car il permet de transcender la simple approche de divertissement face à l'industrie de l'image, pour aboutir à une approche artistique et à des vocations professionnelles.

En touchant ce public, l'objectif recherché est donc double : l'insertion professionnelle par le biais de la culture, mais aussi tout simplement l'accès à la culture pour tous.

À ce titre, les écologistes ont demandé et obtenu la création d'un **nouveau dispositif d'aides à l'éducation à l'image, au cinéma et à l'audiovisuel** à la politique culturelle régionale.

Recyclage des décors du cinéma

Le secteur de la culture et notamment le cinéma génère lui aussi des déchets, c'est notamment un grand combat pour Safia Lebdi, présidente de la commission du film d'Île-de-France. Des structures se créent pour en organiser la collecte et le recyclage. **Une étude « déchets » a d'ailleurs été conduite par le collectif ECOPROD, dédié à la réduction de l'empreinte écologique du secteur culturel et financée par la DIRRECTE Île-de-France, chargée du développement économique sur le territoire.**

Les aides portent sur :

- ▶ le recyclage de décors, de costumes, de matériels et d'accessoires, ainsi que les manifestations culturelles de promotion de cette activité ;
- ▶ la promotion des diverses pratiques de recyclage par des acteurs culturels.

Cela a notamment permis d'aider la Réserve des Arts et Artstock en 2013.

Sauvegarde de l'accès pour tous à la diversité du cinéma

La Région Île-de-France est la première collectivité de France pour le financement du cinéma et de l'audiovisuel. Ainsi, depuis 2001, plus de 800 œuvres ont été soutenues pour un montant global de plus de 135 millions d'euros. Dans le cadre de sa politique en faveur du cinéma et de l'audiovisuel, la Région met en œuvre différents dispositifs: **aide à la production d'œuvres** utilisant de manière significative les industries techniques franciliennes, **aide à l'écriture de scénario, aide après réalisation.**

Elle finance par ailleurs **la modernisation des cinémas franciliens classés art et essai**, et l'équipement numérique des salles. Elle assure auprès des lycéens une mission d'éducation à l'image avec les dispositifs régionaux « Lycéens et apprentis au cinéma » et « Ciné-clubs ».

Enfin, la Région, qui soutient une quarantaine de **manifestations cinématographiques**, est également à l'origine de la création du Festival international du film d'environnement (Fife), qui tous les ans, propose gratuitement une sélection de courts et longs métrages, documentaires, web-documentaires et films d'animation.

La Région en récolte les fruits sur un plan économique : 20.000 emplois permanents et 120.000 emplois intermittents sont recensés sur son territoire. **La Région consacre plus de 15 millions d'euros par an à la création** (écriture ou production). Ce qui apporte un soutien indirect à plus de 600 industries techniques réparties dans tous les corps de métier de la chaîne de fabrication des films, lesquelles enregistrent un chiffre d'affaires de 1 milliard d'euros et génèrent plus de 140 000 emplois.

Soutenir les arts contemporains

Les écologistes n'ont pas obtenu la création d'un Centre Ressource sur les Arts Visuels, mais la région a montré un **soutien volontariste au Fonds régional d'art contemporain (FRAC)** pour une démocratisation et une ouverture des lieux à un public plus et moins « élitistes ».

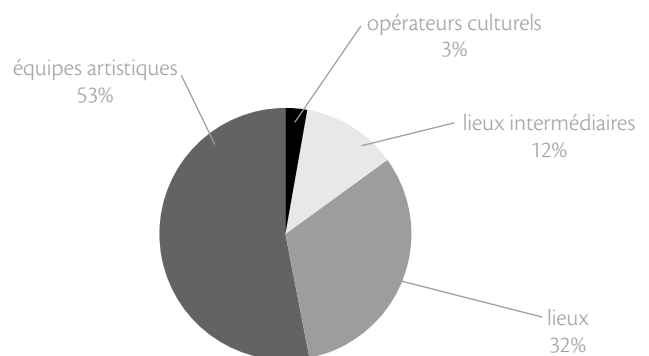
La Région accompagne chaque année des actions de diffusion et des manifestations dans le domaine des **nouveaux médias et de l'art contemporain.**

Parmi les projets et les lieux soutenus, la Région accompagne les **lieux de diffusion de l'art contemporain en Île-de-France**, dont La Galerie à Noisy-le-Sec (93), le Centre photographique d'Île-de-France à Pontault-Combault (77), le Crédac à Ivry-sur-Seine (94) ou TRAM, le réseau des centres d'art en Île-de-France.

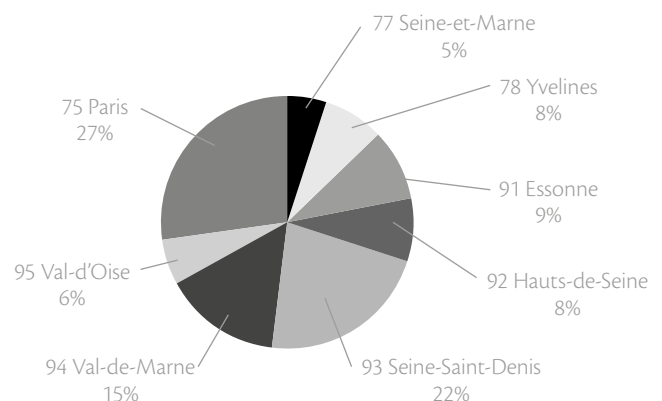
En 2012, **51 projets ont été aidés au titre du fonctionnement sur le secteur des arts plastiques et numériques** dont une dizaine de manifestations récurrentes comme le Festival Exit à la MAC de Créteil (94), le salon Jeune création au CentQuatre à Paris ou la Biennale d'art contemporain de Gonesse (95). Trente-neuf projets ont également été financés en 2013, et trente-deux début 2014.

262 BÉNÉFICIAIRES DE LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE EN 2012

Répartition par catégorie :



Répartition géographique :



La politique du livre

Outre les aides fortement appuyées par les écologistes pour le soutien aux projets des librairies indépendantes, la politique du livre est appuyée par l'organisme associé du MOTif, l'observatoire régional du livre et de l'écrit, dont la présidence est assurée par Serge Guérin.

Aide à l'emploi artistique dans le spectacle vivant

Notamment, grâce au dispositif régional créé en 2005, **le dispositif Conventions de permanence artistique et culturelle (PAC), la région poursuit une politique très volontariste en faveur de l'emploi artistique dans le spectacle vivant.** Ce dispositif vise à porter, à travers des conventions triennales, des projets de territoire, menés en Île-de-France par des compagnies ou des lieux, dans tous les champs artistiques du spectacle vivant.

En 2012, 262 structures ont bénéficié de la permanence artistique et culturelle, dont 141 équipes artistiques, 115 lieux et neuf opérateurs. En 2013, 186 compagnies ont obtenu des aides, et 88 début 2014.

Au delà de ce bilan de la majorité régionale, les écologistes ont souhaité lancer une nouvelle dynamique, dans ce secteur aujourd'hui moins reconnu institutionnellement, les arts de la rue et de la piste.

Les Arts de la rue et de la piste enfin organisés

En suivant la même démarche de concertation que pour les Fabriques de Culture lancée pendant plus d'un, les écologistes ont permis la **création d'un nouveau dispositif cadre** Art de la rue et de la piste (CR 52-13). Pour les écologistes, la filière des arts de la rue et de la piste est un champ culturel très stratégique pour le territoire. Itinérant, proposant un large panel de disciplines artistiques, ces arts permettent d'aller à la rencontre d'un public encore trop souvent exclu face à l'offre traditionnelle.

L'Île-de-France est riche de ce tissu culturel, puisqu'elle accueille près de **30% des compagnies des arts de la piste de toute la France.** Si la filière était déjà aidée avec un budget annuel d'un peu plus d'un million d'euros, les écologistes ont souhaité aller encore plus loin en créant un dispositif spécifique à ce secteur :

L'aide à projet propose

► **une intervention régionale plafonnée à 40 000 €** pour accompagner des projets spécifiques délimités dans le temps.

► **L'aide à une résidence territoriale, plafonnée à 20 000 €,** pour les résidences de 1 à 6 mois et 40 000 € pour la résidence de 6 à 12 mois.

Quelques chiffres :

On peut retenir qu'on compte 230 artistes et compagnies des arts de la rue en Île-de-France, ce qui représente un quart des compagnies au niveau national.

On recense en France environ 500 compagnies de cirque de création, dont 25% sous chapiteau, 900 spectacles disponibles et 800 lieux de pratiques amateurs. Parmi

ces compagnies, environ 30% sont implantées en Île-de-France.

Mise en œuvre d'une politique de soutien spécifique aux pratiques actuelles de la musique

Les écologistes sont satisfaits du soutien régional fait aux musiques actuelles – professionnels ou amateurs – et à près de 50 festivals franciliens. Avec, notamment des subventions à des festivals, à des résidences d'artistes, aux disquaires indépendants... Ils entendent cependant avant la fin de leur mandature critériser les aides, notamment aux festivals pour favoriser les initiatives éco responsables.

Festival « Tous en Seine »

Grâce aux écologistes – et en particulier à Jacques Perreux, initiateur du projet et à la vice-présidente Environnement, Corinne Rufet, le conseil régional a voté des contributions régulières pour la création de ce festival, qui a eu lieu pour la première fois en 2013.

« Tous en Seine » a pour objectif de sensibiliser les populations à la place, l'usage et la symbolique de l'eau sur le territoire francilien. La Seine et ses affluents, la Marne et l'Oise, sont le trait d'union entre les territoires et les populations d'Île-de-France. Ce festival, créé grâce à une concertation menée auprès d'une centaine d'acteurs en Île-de-France – collectivités, société civile, associations... –, a notamment lieu de mars à septembre, permet de fédérer les manifestations existantes et d'en créer de nouvelles.

Dans la même veine, la région soutient depuis des années au titre de l'action régionale « Éducation à l'environnement vers un développement durable » **le festival de l'Oh.**

Par ailleurs, les écologistes sont à l'initiative d'un soutien régional au **festival We love green** au parc de Bagatelle. Ce festival a pour particularité d'avoir mis en place une **réflexion extrêmement poussée sur son empreinte écologique**, avec un axe d'expérimentation très important (premier concert entièrement alimenté à l'Énergie solaire et éolienne, restauration avec tri et compost, décors et équipements réalisés par des étudiants en design uniquement avec des produits recyclables et recyclés. C'est également un festival d'une grande exigence artistique, et familial (ateliers pour enfants sur l'écologie...).

Enfin, les écologistes ont à plusieurs reprises déposé des amendements afin d'exiger une meilleure répartition des aides régionales au profit des festivals sensibles à leur empreinte écologique : réduction des déchets, utilisation de matériel économe en énergie, sensibilisation du public au développement durable...

En ligne de mire des écologistes : le festival Rock en Seine

La reconduction 2013 et 2014 de la subvention régionale accordée au festival Rock en Seine fut l'occasion de nouveaux dépôts d'amendements des écologistes. **Ils ont demandé l'élargissement des tarifs sociaux en direction des jeunes de moins de 26 ans pour cette manifestation Francilienne d'ampleur, la baisse du montant actuel des billets à tarifs réduits, et enfin la suppression du quota de 5000 billets à tarif réduit par jour.**

Les élu/es écologistes veulent passer à un dispositif ambitieux et juste en matière de tarification sociale des festivals, conformément à la politique régionale d'accessibilité de tous les publics aux festivals! Les écologistes ont rappelé également de manière régulière l'attention toute particulière qu'ils portent à l'usage éco-responsable du parc de Saint-Cloud lors de cette manifestation.

Si ces amendement ont souvent été rejetés, des efforts ont néanmoins été faits par les organisateurs de Rock-en-Seine. Rock-en-Seine est aussi confronté à des changements importants suite au désengagement inattendu et brutal du Conseil Général 92 dans le soutien financier de cette manifestation culturelle et populaire des Hauts-de-Seine.

PERSPECTIVES : DÉMOCRATISER TOUJOURS PLUS LA CULTURE

Les écologistes régionaux sont décidés à poursuivre leurs actions :

- ➔ *Veiller à une meilleure territorialisation des aides Culture, en particulier pour l'aide aux Fabriques de Culture.*
- ➔ *Revoir la répartition des aides régionales pour les festivals, au profit des « petits festivals » et/ou des festivals plus éco responsables (logique de critérisation envisageable).*
- ➔ *Promouvoir de nouveaux festivals éco-responsable tel que Menil'fest à Menilmontant.*
- ➔ *Soutenir le développement des Fabriques et la territorialisation des structures des arts de la piste et de la rue.*
- ➔ *Pousser à la mise en œuvre effective des actions de recyclage des décors de cinéma et tenter de les décliner à d'autres filières Culture.*
- ➔ *Lancer des opérations symboliques et d'ampleur régionales, tels que l'Usine du Film Amateur à Aubervilliers pour développer l'action régionale d'éducation à l'image.*

PARTIE 12

IMPRIMER UNE VISION ÉCOLOGISTE AUX SPORTS ET LOISIRS

**Membres de la commission du
sport et des loisirs :**

Ghyslaine Degrave
Janine Maurice-Bellay
Abdelali Meziane
Stéphane Gagnon
Jean-Luc Touly



Avec 19 300 clubs et plus de 2,5 millions de licenciés, l'Île-de-France est la première région sportive française. Le sport touche tous les publics, les scolaires et universitaires, les seniors ou encore les personnes en situation de handicap. Pour les écologistes régionaux ce constat appelle à considérer le sport bien au-delà du simple concept de performance ou/et de compétitions.

En effet, pour les écologistes le Sport c'est avant tout un tissu associatif remarquable et engagé qui réunit plus de 271 000 bénévoles. Le sport c'est un créateur de lien social et un outil d'émancipation pour la jeunesse francilienne. C'est un terrain où peuvent s'exprimer et se vivre concrètement les valeurs de solidarité, de convivialité, de respect du vivre ensemble.

C'est par cet angle que les écologistes régionaux ont souhaité aborder leur mandature, avec comme objectif :

- ▶ L'intégration des associations d'éducation populaire dans les dispositifs d'aides régionales.
- ▶ Le soutien aux pratiques sportives libres (ou non fédérées).
- ▶ L'adoption d'une charte éthique pour les financeurs des événements sportifs.
- ▶ La défense de manifestations ou d'équipements respectueux des normes environnementales.
- ▶ La promotion d'équipements de loisirs grand public exemplaires sur le plan environnemental et social.

À ce stade de leur mandature, les écologistes régionaux peuvent se féliciter de voir ces valeurs intégrer la politique régionale sport et loisirs, grâce à leur intervention en commission thématique, leur présence dans les Conseils d'administrations des bases de plein air et de loisirs (BPAL), le travail fourni dans le cadre de l'instance de démocratie participative « **Conférence régionale du Sport** ».

I/ DÉPLOYER LES PRÉCONI- SATIONS DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DU SPORT

La conférence régionale du sport est exemplaire en terme de démocratie participative, de concertation citoyenne, de mise à disposition des données publiques... Elle élabore des politiques publiques avec et pour les acteurs du monde sportif, les associant en totale transparence à tous les stades de la décision. La conférence régionale du sport permet de répondre directement aux attentes et d'améliorer l'offre sportive dans la région Île-de-France. Sa composition et son fonctionnement garantissent la possibilité d'une confrontation aux réels besoins du terrain et posent le cadre d'une concertation constructive et effective.

En 2013, des ateliers thématiques ont réuni **près de 1 000 personnes** et produit **45 préconisations précises** pour l'avenir et le développement du sport francilien. Des ateliers présidés pour partie par des écologistes dans leurs thématiques de prédilection.

L'atelier « Île-de-France, Terre d'accueil », sous l'impulsion de Janine Maurice-Bellay, a réuni plus de 80 personnes et a permis de dresser des pistes sérieuses d'amélioration et d'extension du dispositif régional Terre d'accueil:

► Développement d'un lien entre le dispositif régional et le forum mondial Educasport (Appels) de novembre 2013.

► Étude de l'extension du dispositif « Terre d'accueil » à l'outremer et notamment aux Antilles et la Guyane en perspectives d'une base arrière JO de Rio 2016.

L'atelier « **Sport et développement durable** » et l'atelier « **Éthique et sport** » ont permis de dresser des recommandations qui donneront lieu à la création de chartes régionales. Celles-ci lanceront la conversion écologique du secteur sportif en défendant le respect de l'éthique dans les pratiques sportives au niveau amateur comme au niveau professionnel.

Les écologistes régionaux sont aussi attachés au dispositif des **Chèques Transports**, qu'ils souhaitent voir s'étendre encore. Chaque année, 70.000 Chèques Transports permettent de régler les frais de déplacement des équipes de jeunes de 13 à 18 ans, issus de plus de 2.500 associations sportives.

Le dispositif **Ambassadeurs du sport** fait découvrir aux jeunes l'univers et les valeurs de l'olympisme par le biais de sportifs franciliens de haut niveau ayant participé aux Jeux olympiques et paralympiques.

Les écologistes se sont aussi battus pour un dispositif qui leur est cher : **Île-de-France Terre d'accueil**. Celui-ci permet l'accueil de délégations étrangères issues des pays francophones, ou dans lesquels la Région a signé des accords de coopération prioritaire. Une occasion d'échanges fructueux entre athlètes de haut niveau franciliens et étrangers, mais aussi avec les habitants... À ce titre, les écologistes ont obtenu par le biais d'amendement au Budget 2013, plus de 100 000 euros supplémentaires sur cette action.

Ils ont obtenu par ailleurs la mise en place d'un « **guide des bonnes pratiques** » en termes de développement durable à destination des organisateurs d'événements sportifs. Et la mise en place d'un réseau d'acteurs régionaux du sport et du développement durable que la région accompagne dans leur activités et projets, ou encore un trophée régional « Sport et développement durable ».

II/ LUTTER POUR NOS VALEURS

Cette volonté des écologistes de pousser à la conversion écologique du secteur sportif ne se fait pas sans mal. Elle est souvent source de débat musclé en assemblée régionale où les écologistes n'ont d'autres choix que d'amender certaines délibérations proposées par l'Exécutif Régional, voire voter contre.

Boycott systématique du trust par Areva du Meeting d'athlétisme

Les élu/es EELV refusent le trust d'une manifestation d'athlétisme populaire par une multinationale du lobby nucléaire. Ils sont ainsi opposés systématiquement à ce que la région Île-de-France continue de financer cette opération de communication et de greenwashing d'un grand industriel du nucléaire.

Une manifestation de l'ampleur du meeting international d'athlétisme de Saint-Denis se doit de véhiculer des valeurs et principes de solidarité, d'entraide, de développement durable.

Les élu/es EELV ne cesseront de voter contre le soutien régional de 100 000 euros accordé chaque année à cette manifestation, préférant que cette somme soit affectée à d'autres manifestations sportives, en soutien du mouvement sportif et de la pratique du sport pour toutes et tous.

Vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines : c'est toujours non !

Selon la même logique, les écologistes régionaux ont rappelé à chaque occasion leur opposition au projet pharaonique de complexe commercial et sportif « Vélopolis » qui se cache derrière l'opération Vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines.

En soi, la construction d'un vélodrome de 5 000 places sur les emprises naturelles de la base de loisirs est une aberration. Une telle structure est démesurée, allant à l'encontre d'un principe d'urbanisation raisonnable, de protection de l'environnement et des espaces naturels paysagers. Le projet est en complet décalage avec les besoins de la population. Il est même en décalage avec les demandes des associations de cyclistes, qui réclament une utilisation différente de ces moyens (réseau de pistes cyclables, logements, etc.), et non une piste de BMX couverte réservée à quelques sportifs professionnels.

Sous couvert d'une réalisation d'équipement sportif, ce projet est avant tout une opération commerciale qui prévoit un restaurant panoramique, une salle polyvalente, 500 places de parking ou encore 2 000 m² de bureaux. Il est par ailleurs basé sur un montage financier en partenariat public-privé, système de financement dénoncé aujourd'hui par tous, suite aux scandales de mise en faillite d'équipement public financé par des marchés en PPP.

Ainsi, les élu/es régionaux – notamment Michel Bock – ont témoigné leur **soutien au collectif du groupe des « assignés de Montigny », victime de l'intimidation de la multinationale Bouygues et de la censure à la libre parole citoyenne.**

Pour toutes ces raisons, là encore les élu/es écologistes continueront à dénoncer ce projet et à voter systématiquement contre toutes nouvelles subventions régionales qui lui seraient associées.

III/ MISER SUR LES BASES DE PLEIN AIR

La région est propriétaire de **12 bases de plein air et de loisirs franciliennes**. Elle est responsable de leur équipement, de leur entretien et de leur sécurité. **Ces bases représentent plus de 3 000 hectares de verdure et d'eau, accueillent près de 10 millions de visiteurs par an, et proposent des dizaines d'activités : golf, équitation, kayak, rafting, natation, escalade...** Les écologistes régionaux sont très attachés à ce patrimoine régional, sur lequel ils entendent produire un aménagement exemplaire en matière d'éco responsabilité. Les élu/es de la commission – notamment Ghyslaine Degrave – mais aussi tous les conseillers régionaux élu/es sur les bases de loisirs y défendent un **aménagement respectant la protection de la biodiversité, l'accessibilité et des pratiques innovantes**. Certains de nos élu/es siègent aux conseils d'administrations de ces bases de loisirs, comme par exemple celles de Draveil et celle de la Corniche des Forts en Seine-Saint-Denis située au cœur des villes de Pantin, Les Lilas, Noisy-le-Sec et Romainville. Pour cette dernière, Nadia Azoug, vice-présidente veille à ce que l'aménagement se fasse dans le respect du patrimoine naturel exceptionnel (40 hectares) qui s'est

transformé en plusieurs décennies en véritable forêt. Une première victoire écologiste a été obtenue avec la préservation de l'espace boisé. Le projet d'une première écobase francilienne a aussi été acté. Reste à mettre en action le projet avec toute la vigilance requise. En juin 2014, Sylvain De Smet a été élu président de la base de Cergy. Il fera tout son possible pour maintenir les financements de la base, ses activités, ainsi que son ouverture sur le territoire local.

BPAL Corniche des forts : une écobase en milieu urbain dense

En 2009, le coûteux projet équipementier détruisant l'écosystème de cette friche de 34 ha poussée sur des anciennes carrières de gypse est abandonné grâce au rapport d'un élu écologiste. Il propose un contre-projet qui pose le principe d'une écobase. Soutenu par l'arrivée de Nadia Azoug en mars 2010, le projet est porté au niveau régional. La forêt est sauvée, les comblements des anciennes galeries nécessaires à la sécurité sont revus pour réduire l'impact sur la faune et la flore. Sur la base de ce rapport sont redéfinis les activités et le fonctionnement autour de la spécificité du site et des économies d'énergie. Mais depuis 2012, le projet s'enlise devant le refus des maires d'autoriser un tracé pour le passage des camions apportant les remblais nécessaires au comblement.

IV/ PERSPECTIVES

- ➔ *Faire des bases de plein air, de loisirs et des écobases l'illustration d'aménagement éco-responsable du territoire.*
- ➔ *Développer la pratique libre du sport en soutenant davantage les structures d'éducation populaire.*
- ➔ *S'appuyer sur l'instance de Concertation Publique qu'est la Conférence Régionale du Sport pour établir une critères des aides régionales en faveur des projets sportifs éco-responsables.*
- ➔ *Étendre le dispositif Île-de-France Terre d'accueil.*

PARTIE 13

JEUNESSE, CITOYENNETÉ ET VIE ASSOCIATIVE : FAVORISER LA PARTICIPATION CITOYENNE

***Membres de la commission de la
jeunesse, citoyenneté et de la vie
associative :***

*Françoise Diehlmann
Caroline Mecary
Nadia Azoug
Amigo Yonkeu*



L'enjeu pour les écologistes est de lutter pour une égalité réelle et la fin des discriminations, dans l'ensemble des politiques publiques, et de favoriser l'implication et l'initiative citoyennes notamment dans les quartiers. Le rôle des associations dans ce combat est majeur et le groupe des élu/es s'efforce de les aider financièrement et matériellement pour développer leur action de terrain au plus proche des populations.

I/ FAVORISER LA MULTIPLICATION DES PROJETS CITOYENS

Le dispositif des projets citoyens, fortement soutenus par le groupe EELV et lancé dès le début de la mandature a rapidement pris de l'ampleur. Ce dispositif, amendé sous la houlette des écologistes – notamment de Françoise Diehlmann et Nabila Kéramane – pour qu'il **présente de réelles possibilités de prises en main par les quartiers, le secteur associatif, de projets collectivement portés et initiés par des citoyens est défendu** chaque année budgétairement par le groupe,

II/ RENDRE TRANSVERSALE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Les dispositifs mis en place par le groupe pour accélérer la prise en compte permanente des discriminations et des inégalités ont été les suivantes :

- ▶ Adoption en juin 2013 de **deux plans triennaux de lutte contre les discriminations et en faveur de la promotion de l'égalité femmes-hommes** (CR 20-13). Ces plans constituent des outils d'intégration transversale de ces problématiques à toutes les politiques régionales.
- ▶ **Maintien du budget du dispositif « Lutte contre les discriminations ».**
- ▶ **Création de l'Agence Régionale de Promotion de l'Égalité (ARPE)**, véritable outil de portage politique de la lutte contre les discriminations, en appui à l'action des services. Cette Agence organise notamment un cycle de conférences de consensus sur les discriminations dans

l'accès à l'habitat, à l'emploi, à la santé ou à l'éducation. Elle a été présidée par Caroline Mecary, puis Guillaume Vuilletet. La première conférence a eu pour sujet les discriminations au logement.

▶ **Dispositif pour rendre publiques les données régionales sur les statistiques générées** dont dispose la région.

▶ **Création d'une action visant à renforcer l'égalité des femmes et des hommes dans les espaces publics.**

▶ Création, grâce au soutien actif des écologistes, d'un **appel à projets spécifique : « Construire ensemble la politique de la ville »**, qui permet de financer des projets favorisant les initiatives citoyennes dans les quartiers et l'implication réelle des habitants dans la **co-construction et la co-décision des politiques publiques locales** (politique d'empowerment).

III/ SOUTENIR LE SECTEUR ASSOCIATIF ET SIMPLIFIER LES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

► **Maintien du budget Fonds Régional de Développement de la Vie Associative.**

► **Vœu EELV septembre 2013 pour un partenariat renforcé avec les associations, qui demande : la création d'une plateforme de dialogue annuelle, la révision du règlement budgétaire et financier, la création d'une plateforme d'échanges de ressources, la mise en place d'un calendrier annuel des appels à projets.**

► **Création d'un fonds d'urgence de 400 000 €** pour le budget 2014 **pour les associations en difficulté**, qui pour l'instant n'est pas suivi d'effet, la vice-présidence et les services tardant à trouver une formule juridique sûre.

► **Organisation d'un Parlement régional de l'Écologie (PRE)** le 2 juin 2014 pour discuter de la remise à plat des dispositifs de subvention et de la simplification des complexités administratives, qu'il convient de limiter au maximum dans le contexte actuel de grande difficulté pour les associations.

► **Cinq amendements au Rapport « Allègement des procédures de versement de subventions »** (CR 46-14), élaborés en fonction des besoins des associations soulevés à l'occasion de PRE, avec pour objectifs :

Co-construction :

► première réunion de la **plateforme de dialogue d'ici la fin octobre 2014** pour poursuivre la travail de simplification qui a été engagé dans une dynamique de co-construction entre les associations, l'administration et les élus. La première réunion sera ainsi l'occasion de : lancer le processus d'évaluation de l'expérimentation engagée, d'échanger sur les premières mesures de simplification, de trouver de nouvelles pistes (notamment concernant les pièces justificatives), et de décliner la Charte d'Engagements réciproques.

► L'expérimentation proposée par ce rapport devra faire l'objet d'une **évaluation au bout d'un an, en intégrant pleinement les associations bénéficiaires.**

Visibilité, pérennité et garantie du financement :

► Pour les **subventions** allant jusqu'à 23.000 €, pour les dispositifs concernés par l'expérimentation, la Région s'engage désormais sur un montant de subvention quels que soient les **ressources et financements obtenus par ailleurs** et non plus sur la base d'un pourcentage.

► La possibilité de présenter un **projet pluriannuel** sera étendue aux dispositifs concernés par l'expérimentation pour lesquels cela est possible.

L'allègement de certaines pièces justificatives :

Plus besoin de factures/devis pro-forma, plus besoin de pièces justifiant le soutien d'autres financeurs au moment du dépôt du dossier, plus besoin de présenter et l'extrait au JO et le récépissé de déclaration à la Préfecture

IV/ PROTÉGER LES ROMS

► Organisation d'une **grande conférence citoyenne sur la question des Roms en Île-de-France.**

► En 2010, sur proposition des écologistes, **la Région Île-de-France a soutenu le collectif pour la commémoration de l'internement des tsiganes et gens du voyage au camp de Linas Montlhéry en Essonne.**

PERSPECTIVES

➔ *La lutte contre les discriminations, le soutien aux initiatives citoyennes, le soutien au secteur associatif sont des combats de tous les jours pour les écologistes, qu'il conviendra de maintenir budgétairement, et de renforcer toujours davantage, tant qualitativement que quantitativement. Par ailleurs des demandes particulières se font jour sur le soutien au service civique, notamment par le voix de Ziad Goudjil.*

PARTIE 14

TRANSPORTS : LA CONVERSION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE DES MOBILITÉS



Vice-président chargé des transports et des mobilités :

Pierre Serne

Membres de la commission des transports et des mobilités :

Jacques Picard

Gérard Feldzer

Ghislaine Senée

Laurence Bonzani

Pascal Marotte



Le développement de l'Île-de-France a été marqué dans les dernières décennies par l'étalement urbain et par une dissociation croissante entre habitat et emploi. Cette évolution a des conséquences environnementales : consommation d'espaces naturels et agricoles; plus de mobilité automobile, et donc d'émissions de gaz à effet de serre. Elle aggrave aussi les inégalités sociales, puisque ce sont les couches populaires et moyennes, chassées peu à peu des centres, qui en sont les premières victimes, en termes d'accès à l'emploi et de dépenses de transport. Quelques chiffres soulignent l'ampleur du problème. **73% des emplois sont accessibles en transport en commun en moins d'une heure pour un/e habitant/e de Paris; 14% seulement pour un/e habitant/e de grande couronne ; et c'est le cas pour 30% seulement des emplois ouvriers. Un ménage qui habite dans les zones les plus enclavées dépense 30% et plus de ses revenus en transports, autant que pour se loger !**

Une récente étude d'Airparif indique que la qualité de l'air s'améliore légèrement à Paris comme dans l'ensemble de l'Île-de-France entre 2002 et 2012, néanmoins cette amélioration reste principalement refreinée par la diésélisation du parc automobile. D'ailleurs, en 2012, **les niveaux de pollution aux particules et au dioxyde d'azote restent supérieurs à la réglementation le long des trafics routiers.**

Face à ce constat, les élu/es écologistes se sont engagé/es dans leur mandat à faire du secteur des transports une grande priorité. **Pour les écologistes, changer la politique des transports est un levier incontournable pour la conversion écologique du territoire francilien et l'amélioration du quotidien de près de 12 millions de Franciliennes et Franciliens.**

C'est en ce sens que les écologistes ont souhaité obtenir la présidence de cette première délégation régionale, avec l'élection de Pierre Serne, qui succède à Jean-Vincent Placé, à la fonction de vice-président en charge des transports et des mobilités. Ces vice-présidents écologistes auront permis d'engager **une politique très ambitieuse en la matière qui va bien au-delà de l'accord de mandature.** Un travail exécutif qui a pu être enrichi par un militantisme parlementaire du groupe des 51 élu/es, guidés par les commissaires transports (Laurence Bon-

zani, Gérard Feldzer, Pascal Marotte, Jacques Picard et Ghislaine Senée) et les administrateurs du Syndicat des Transports d'Île-de-France écologistes (Laurence Bonzani, Jacques Picard, Ghislaine Senée et Pierre Serne). Ils ont joué pleinement leur rôle législatif pour débloquer des dossiers pour lesquels la mise en œuvre était trop lente, et exhorter l'exécutif à plus de volontarisme encore.

Pour répondre à leurs engagements de campagne, les écologistes ont suivi une ligne politique qui porte sur 5 axes prioritaires :

- ▶ La priorité pour les transports du quotidien ;
- ▶ L'augmentation de l'offre de transports ;
- ▶ Le développement des nouvelles mobilités durables ;
- ▶ Une tarification des transports collectifs plus juste ;
- ▶ La conversion écologique du transport de marchandises.

À juste titre, et grâce à la force de conviction, à la vigilance et au travail d'amendements des élus EELV d'Île-de-France, ces 5 axes écologistes ont été largement repris et mis en synergie dans les grands documents cadres adoptés sous cette mandature par le Conseil régional. Il s'agit du Schéma Directeur régional d'Île-de-France (SDRIF : horizon 2030) concernant la stratégie d'aménagement régional adopté en novembre 2013 ; et du **Plan de Développement Urbain d'Île-de-France** (PDUIF : horizon 2020) concernant la planification des mobilités, adopté pour sa part en juin 2014 et devant être compatible avec le SDRIF.

Le vote du Schéma directeur régional d'Île-de-France a d'ailleurs généré des combats contre les projets inutiles ou l'urbanisation à outrance. Par le biais d'amendements et de vœux, les écologistes régionaux ont là encore tenté de peser de leur poids parlementaire pour imposer une vision responsable de l'aménagement du territoire de ce projet SDRIF 2013, sur le volet transport entre autre :

- ▶ À commencer par le dépôt d'un amendement pour la **suppression du barreau ferré entre le RER D et B sur le triangle de Gonesse.**
- ▶ Le dépôt d'un amendement au projet SDRIF pour **conditionner « L'urbanisation sur le triangle de Gonesse »**, cette urbanisation est ainsi conditionnée à des analyses fonctionnelles permettant de garantir la préservation de la fonctionnalité d'un seul tenant des terres agricoles existantes, ainsi qu'à un aménagement du segment existant du Boulevard Intercommunal du Parisis permettant la création d'une voie dédiée aux Bus en capacité d'accueillir un tracé alternatif du BHNS ».
- ▶ **L'annulation de tous les projets d'infrastructures transports en mode lourd sur le triangle de Gonesse** (Nouvelle gare triangle de Gonesse, barreau ferré entre le RER D et B, etc.) est une priorité pour les écologistes régionaux. La sauvegarde du triangle de

Gonesse contre l'urbanisation sauvage est pour les écologistes un combat primordial.

▶ Il en va de même de la **demande d'une réflexion sur un tracé alternatif au BHNS** et la **minimisation de l'emprise foncière du boulevard Intercommunal du Parisis.**

Ce travail a donné lieu par ailleurs à des vœux et amendements du groupe au STIF, et en séance régionale pour interpeller le Président de région. **Les écologistes persisteront et ne cesseront de s'opposer à la vision productiviste et hors-sol de l'aménagement du triangle représenté par le projet pharaonique Europacity, accompagné de son package de nouvelles infrastructures transports, dont une gare en plein champ !**

▶ **Suppression du tracé C13 sur la carte du SDRIF**, car il traverse de nombreuses communes du Vexin. Or, celles-ci se sont toutes prononcées contre ce tracé, ainsi que le Conseil général du Val d'Oise. De plus, ce tracé n'est pas compatible avec la charte du Parc Naturel du Vexin qu'il traverse.

Le PDUIF met en cohérence toutes les interventions régionales en matière de transports et de mobilités, sur le court, moyen et long terme, et ce, dans un cadre contraint avec plusieurs objectifs. Le PDUIF reprend à son compte les engagements nationaux de la France en matière de lutte contre le réchauffement climatique pour faire participer l'Île-de-France à cet effort global, à savoir la réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020. De même, il permet de lutter activement contre toutes les formes de pollution de l'air, en se donnant les moyens de réduire la part modale de la voiture individuelle et des deux-roues motorisés au profit des transports collectifs et des circulations douces. En effet, dans un contexte d'augmentation de 7% des déplacements, en plus d'un élargissement des heures de pointes et d'une utilisation en journée plus importante, le PDUIF prévoit les besoins de déplacements futurs et se fixe **trois objectifs** pour y parvenir : **augmenter de 25% l'offre de transport collectif supplémentaire, atteindre 20% d'augmentation de son usage, et diminuer de 2% au moins l'utilisation des modes de transports motorisés individuels.** Pour ce faire, le PDUIF recense **neufs défis stratégiques** à relever pour le Conseil régional, déclinés en 34 actions concrètes à mettre en œuvre. La liste de ces défis expose l'ampleur des contraintes sur la mobilité francilienne mais aussi l'ambition réelle de la Région à solutionner les problématiques liées aux transports :

- ▶ **Construire une Région favorable aux circulations douces ;**
- ▶ **Rendre l'offre de transport collectif plus attractive ;**
- ▶ **Permettre des déplacements à pieds et à vélo plus sécurisés ;**
- ▶ **Réduire le nombre de déplacements motorisés ;**
- ▶ **Offrir des réseaux accessibles à toutes et tous ;**
- ▶ **Rationaliser les flux de marchandises en utilisant en priorité les voies ferrées et fluviales ;**
- ▶ **Impliquer tous les acteurs des transports pour améliorer la mobilité ;**
- ▶ **Sensibiliser les citoyens aux conséquences de leurs déplacements.**

Au-delà de ces documents cadres, les écologistes franciliens ont engrangé de nombreuses victoires sous cette mandature, mettant en place de nombreux plans d'actions, créant des dispositifs concrets et écologiques ou bataillant pour obtenir différentes mesures de justice et d'égalité, que nous abordons par la suite autour des cinq axes susmentionnés.

I/ DONNER LA PRIORITÉ AUX TRANSPORTS DU QUOTIDIEN, DÈS AUJOURD'HUI ET SUR LE LONG TERME

Alors que le secteur des transports et des mobilités représente aujourd'hui le premier poste budgétaire du Conseil régional, avec près d'un tiers de son budget (soit environ 1,5 milliard par an sur toute la mandature), l'Île-de-France a paradoxalement été la dernière région française à obtenir la compétence exclusive en matière de transports régionaux, suite à la décentralisation du Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) en 2006. Depuis, et avec la présence des écologistes au sein de la majorité régionale, les investissements d'urgence et les investissements d'avenir ne s'opposent plus mais se complètent dans une vision cohérente pour l'amélioration de la mobilité de toutes et tous.

Ce constat est particulièrement vrai au sujet des **deux principaux plans d'investissements adoptés sous cette mandature, qui représentent désormais les deux faces d'un même projet : le Nouveau Grand Paris**. En effet, après la décentralisation, et sous le mandat de Nicolas Sarkozy à partir de 2007, le Conseil régional s'est opposé à l'État au sujet de la mobilité francilienne. Le projet régional de l'Arc Express est alors concurrencé par le projet de métro du Grand Paris porté par le secrétaire d'État Christian Blanc. Alors que la confrontation s'enlisait, le Conseil régional a adopté un plan de mobilisation pour les transports du quotidien qui ambitionnait de répondre à l'urgence sans attendre le dénouement du débat public conjoint Arc Express – Grand Paris qui se déroula entre septembre 2010 et janvier 2011. Finalement, un accord entre l'État et le Conseil régional a donné naissance à un nouveau projet : le Grand Paris Express (GPE).

Avec le changement de majorité au niveau national, les discussions reprennent et donnent naissance au projet du Nouveau Grand Paris, alliant urgence du quotidien et projet de long terme en reprenant le Plan de mobilisation pour les transports du quotidien tout en actant la réalisation du Grand Paris Express. Dans le cadre de ces réflexions, **une nouvelle vision des gares et stations a émergé à l'échelle régionale, que la signature du Protocole État-Région en juillet 2013 est venue renforcer.**

1/ LE PLAN DE MOBILISATION POUR LES TRANSPORTS DU QUOTIDIEN

La première version du Plan de mobilisation a été voté en 2009 et se donnait comme objectif de « concevoir des transports pour une vie moins dépendante de l'automobile ». Repris et renforcé par le Protocole d'accord entre l'État et la Région de juillet 2013, **le Plan de mobilisation permet entre 2013 et 2017 d'investir près de 7 milliards d'euros pour permettre le lancement ou l'achèvement de 42 chantiers et opérations structurantes dans toute l'Île-de-France, en jouant sur tous les modes et réseaux de transports.**

Sans être exhaustif, voici quelques exemples de chantiers et d'opérations que ce plan permet ou a permis de financer depuis le début de la mandature :

Métro :

- ▶ Prolongement de la ligne 4 à Montrouge en 2012 (Phase 1) et à Bagneux en 2020 (Phase 2)
- ▶ Prolongement de la ligne 12 à Front Populaire à Aubervilliers en 2012 (Phase 1) et à Mairie d'Aubervilliers en 2017 (Phase 2).
- ▶ Prolongement de la ligne 14 à Mairie de Saint-Ouen en 2017 (Phase 1).

Tram :

- ▶ Prolongement des lignes T1, T2 et T3 en 2012.
- ▶ Mise en service des lignes T5 (Saint-Denis – Garges Sarcelles) et T7 (Villejuif – Athis-Mons) en 2013.
- ▶ Mise en service des lignes T6 (Châtillon – Viroflay) et T8 (Saint-Denis – Epinay-sur-Seine – Villetaneuse) en 2014.
- ▶ Prolongement des lignes T1 à Val-de-Fontenay, T3 à la Porte d'Asnières et T4 à Clichy-Montfermeil en 2017.

RER :

- ▶ Schéma directeur du RER B Nord + en application.
- ▶ Schéma directeur du RER B Sud (2014-2033).
- ▶ Schéma directeur du RER C (2012-2019).
- ▶ Schéma directeur du RER D (2014-2025).
- ▶ Prolongement du RER E (Eole) à l'ouest.

Pôles d'échanges multimodaux :

- ▶ Création du pôle Pompadour (2014).
- ▶ Rénovation du pôle Nanterre-Université (2015).
- ▶ Rénovation des pôles de Versailles et Les Halles (2016).
- ▶ Rénovation du bipôle Gare de l'Est – Gare du Nord (2017).

Tangentiels / Tram-Train :

- ▶ Tangentiels Nord en 2017 (Phase 1).
- ▶ Tangentiels Ouest en 2017 (Phase 1) et 2020 (Phase 2).

De plus, le Plan de mobilisation pour les transports du quotidien a prévu une enveloppe de 125 millions d'euros pour réaliser les études afin de préparer les projets qui seront lancés après 2017 et qui donneront lieu à la mobilisation des sommes manquantes dans un nouveau contrat du plan de mobilisation. Il s'agit notamment des projets suivants :

- ▶ Schéma directeur du RER E à l'Est.
- ▶ Schéma de secteur des lignes de Transilien.
- ▶ Prolongement du tramway T1 à Rueil-Malmaison.
- ▶ Prolongement de la ligne 10 du métro à Ivry.
- ▶ Prolongement de la tangentielle ouest (phase 3).
- ▶ Modernisation des grands pôles multimodaux.
- ▶ Etc.

2/ LE GRAND PARIS EXPRESS

Deuxième face du Nouveau Grand Paris, le GPE ambitionne de solutionner les problèmes de mobilité sur le long terme, en créant un nouveau réseau de métro interconnecté à l'existant mais favorisant les déplacements entre les départements de la petite couronne, dans une logique concentrique opposée au tracé historique dit « en étoile ».

Initialement dévolue à la Société du Grand Paris (SGP) par la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, la réalisation du GPE sera de la compétence du STIF, la SGP revenant ainsi dans le droit commun devenant un simple

opérateur sous l'autorité du STIF, restant la seule autorité organisatrice des transports en Île-de-France. Cette décision va dans le sens de la volonté des écologistes franciliens, qui ont d'ailleurs participé à une Commission Ad Hoc au Conseil régional chargée de suivre la mise en œuvre du Nouveau Grand Paris.

La réalisation du Grand Paris Express coûtera ainsi 26,5 milliards d'euros d'ici à 2030, après optimisation des coûts sur la base du rapport Auzannet de décembre 2012 qui prévoyait un montant global de 30 milliards d'euros.

Cet investissement de 26,5 milliards d'euros permettra

la création de quatre nouvelles lignes de métro grande capacité (15 à 18), en plus de l'extension de deux lignes existantes (la 11 à l'Est jusqu'à Noisy-Champs ; et la 14 au Nord jusqu'à l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle et au Sud jusqu'à l'aéroport d'Orly). Ces lignes représenteront près de 205 kilomètres de réseaux nouveaux et seront jalonnées par 72 gares de nouvelles générations. À terme, ce nouveau réseau sera fréquenté par 1 à 2 millions de voyageurs quotidiennement, répondant aux besoins des déplacements dits de « banlieue à banlieue » représentant 70% du total des déplacements d'Île-de-France.

3/ UNE NOUVELLE VISION DES GARES ET STATIONS

L'Atelier International sur la Grand Paris, institué par le secrétaire d'État Christian Blanc a permis à plusieurs équipes internationales d'architectes de penser l'aménagement de la métropole parisienne et par extension de la Région Île-de-France. Lors de ces travaux, un consensus sur ce que devrait être la nouvelle génération de gares et stations s'est fait jour. Cette vision corrobore ce pour quoi les écologistes franciliens se battent depuis plusieurs années déjà, à savoir y recréer des lieux de vie et de services à part entière.

En effet, en cohérence avec le SDRIF, **le réseau de transports franciliens doit permettre de lutter contre l'étalement urbain et de densifier les espaces bâtis préexistants ou en devenir, le tout s'intégrant de façon harmonieuse sur chaque territoire. Les futures gares du Grand Paris Express, mais aussi les gares et stations existantes sont au cœur d'un processus de redynamisation pour faciliter leur usage par les Franciliennes et Franciliens, notamment en y implantant offre de service et d'activité, ainsi que différents services publics.** Les administrateurs et administratrices EELV du STIF ont ainsi participé activement aux Instances Régionales Consultatives (IRC) sur le sujet, en lien avec les opérateurs.

Ce travail est primordial puisque l'Île-de-France compte actuellement près de 350 gares et stations tous réseaux confondus. La nouvelle génération de gare, contrairement à celles du métro, des RER et Transiliens peu aménageables, permet de définir une **approche interdisciplinaire liant urbanisme, développement durable, design, sociologie, développement économique, etc.**, où les citoyens et usagers trouveront à se loger, à vivre et à travailler. Une charte de réalisation a été définie pour que ces futures gares respectent trois orientations communes, à savoir :

- ▶ être efficaces et fonctionnelles (repérables, accueillantes, sûres, fluides et accessibles) ;
- ▶ être connectées (intermodales, intuitives et numériques) ;
- ▶ être des lieux de vie (pratiques, attractives et vivantes).

De plus, dans le cadre de la législation nationale im-

posant une **mise en accessibilité des réseaux aux personnes à mobilité réduite**, le Conseil régional, par l'intermédiaire du STIF, a mis en place un **Schéma directeur d'accessibilité (SDA)**, pour tenir au mieux les délais légaux initialement prévus à 2015. Pour ce SDA chiffré à 2 milliards d'euros, le STIF finance 50% des investissements, ce qui revient à une prise en charge de 25% par le Conseil régional.

4/ LE PROTOCOLE ÉTAT-RÉGION, QUELLES SUITES ?

L'annonce du projet du Nouveau Grand Paris le 6 mars 2013 par Jean-Marc Ayrault a permis la signature d'un Protocole État-Région (PER) entre le Premier ministre et Jean-Paul Huchon le 19 juillet 2013. Le PER acte le calendrier et les pistes de financements conjoints nécessaires à sa réalisation. La Région accepte ainsi d'augmenter à 500 millions d'euros par an ses efforts d'investissement dans les transports et mobilités contre 350 millions initialement prévus, avec la promesse de l'État de dégager des nouvelles pistes de financements pour combler les 150 millions d'euros manquants. Deux pistes sont abordées : l'une sur la fiscalité des bureaux, l'autre sur une taxe régionale de séjour⁴.

Les financements de l'État tardant à venir, pour la première fois dans l'histoire du Conseil régional, une partie du budget 2014 concernant l'annexe Transports et Mobilités a dû être conditionnée pour les autorisations de programme concernant les opérations du Plan de mobilisation pour les transports du quotidien.

Constatant ces retards, et face à la lenteur des procédures d'adoption définitive du PDUIF, le vice-président Pierre Serne, soutenu par le groupe EELV d'Île-de-France, a mis en œuvre ses axes prioritaires pour les transports et les mobilités par l'intermédiaire d'un document de la vice-présidence intitulé Plan régional pour la mobilité durable (PRMD).

5/ LE PLAN RÉGIONAL POUR LA MOBILITÉ DURABLE

Alors que le Conseil d'administration du STIF décide de la révision du premier PDUIF (datant de 2000) en 2007, il faudra attendre le 9 février 2011 pour que sa nouvelle version soit soumise à la délibération du Conseil régional. Après enquête publique et avis du Conseil d'État, le PDUIF sera adopté définitivement en juin 2014. Pour ne pas perdre de temps dans le traitement des problèmes de transports et de mobilités, les élus EELV d'Île-de-France ont poussé, par le biais de leur vice-présidence, à **la création d'un document synthétique à destination des acteurs de la mobilité réunissant pour la première fois les douze politiques cadres du Conseil régional en matière de transport.**

⁴ La taxe de séjour régionale a finalement été abandonnée le 16 juillet 2014 ; le gouvernement s'est néanmoins engagé à inscrire le montant que la taxe devait permettre de dégager (140 millions d'euros) au budget 2015, au profit des transports franciliens.

Le PRMD permet ainsi de décliner les grands axes du PDUIF sans attendre son adoption définitive, en optant pour une **démarche transversale garante de déplacements optimisés, sécurisés et respectueux de l'environnement et du cadre de vie francilien**. Ce document référence ainsi plusieurs grandes lignes d'interventions écologistes du Conseil régional : **partage équilibré de la voirie, valorisation de l'intermodalité, montée en puissance des grands pôles de correspondance, renforcement des modes de circulations doux, réduction des nuisances sonores, réaménagement des réseaux routiers, traitement des problématiques liées au fret et à logistique etc.**

Le PRMD a été initialement pensé pour une durée de dix ans, et engage 3 milliards d'euros pour concrétiser la conversion écologique et sociale des transports sur le territoire francilien. L'adoption du PDUIF en juin 2014 a d'ailleurs donné lieu à la réactualisation du PRMD, dans une nouvelle version dite PRMD 2. Cette dernière a permis de s'adapter aux premières évaluations et remontées faite sur le terrain, pour plus d'efficacité. De plus, le PRMD 2 intègre de nouveaux dispositifs, comme le dispositif dit des **Nouveaux Véhicules Urbains**, ou encore du **transport aérien par câble**.

II/ AUGMENTER L'OFFRE DE TRANSPORT COLLECTIF SUR TOUS LES TERRITOIRES EN FONCTION DE LEUR CARACTÉRISTIQUE PROPRE

Les modes de déplacement dit « lourds » n'ont pas été les seuls à bénéficier de l'attention des élus écologistes. En effet, des efforts considérables en terme budgétaire, technique et politique ont été réalisés sur la politique d'offre bus sous cette mandature. L'action du groupe EELV a ainsi permis l'élaboration d'un **plan d'actions prioritaires pour le développement de l'offre bus, la sortie du diesel pour le matériel roulant d'Île-de-France, l'intensification du transport à la demande (TAD) et du service régulier local (SRL) ainsi qu'une nouvelle génération de contrats STIF/Opérateurs renforcés sur la qualité de service**.

1/ LE PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE BUS 2013-2016

Entre 2005 et 2012, les programmes d'offre bus mis en œuvre correspondent à un investissement du STIF de plus de 260 millions d'euros : ils ont permis **d'augmenter l'offre en termes de kilomètres commerciaux supplémentaires de 20%**. Ces investissements ont ainsi financé plus de **mille opérations d'évolution d'offre, sur près du tiers de l'ensemble des lignes franciliennes**. On note d'ailleurs sur cette période une

augmentation de la fréquentation du réseau de l'ordre de plus 10%. Le STIF a pris en charge le financement des opérations dites de Contrat de type 2 (CT2), c'est-à-dire des opérateurs autres que la RATP, réunis au sein d'OPTILE, à hauteur de 91% en moyenne, et pour les opérations RATP à hauteur de 100%. Cet effort financier s'est ainsi porté à 63% sur le cœur d'agglomération contre 37% pour la grande couronne.

Lors de la définition d'un nouveau plan d'action, les administrateurs et administratrices EELV – notamment Ghislaine Senée, aux côtés du vice-président Pierre Serne – ont défendu une **montée en puissance des moyens financiers alloués aux opérations bus, et plus spécifiquement à destination des territoires sous CT2, où peu d'alternatives viables à la voiture individuelle existent** si ce n'est l'offre bus et cars.

Le plan d'action 2013-2016 a été conçu pour répondre particulièrement aux sept axes de développement de l'offre bus tels qu'inscrits dans le PDUIF. Il a ainsi été négocié au sein de la Commission de l'offre de transport (COT) du STIF, réunie le 7 février 2013 et élargie pour la concertation aux collectivités locales signataires de conventions partenariales, aux Conseils généraux d'Île-de-France et aux opérateurs.

Le Plan d'actions prioritaires reprend les axes du PDUIF tout en les élargissant, par la définition de 10 actions prioritaires, à savoir :

- ▶ adapter les réseaux de bus en lien avec la création et ou le prolongement de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) ;
- ▶ désaturer les lignes en situation de surcharge ;
- ▶ poursuivre la mise aux normes en fonction de la charte de bus des lignes Express et Mobilien ;
- ▶ compléter le réseau des lignes Express ;
- ▶ cadencer les horaires des lignes fortes desservant le cœur de métropole en heures creuses ;
- ▶ renforcer les lignes « principales » à l'échelle des réseaux de bassin ;
- ▶ améliorer l'articulation entre les réseaux ferroviaires et bus ;
- ▶ assurer une meilleure continuité de l'offre ;
- ▶ desservir les projets majeurs de développement urbain ;
- ▶ accompagner les collectivités pour mettre en place des dessertes adaptées aux besoins locaux.

Ce plan est doté de **160 millions d'euros sur quatre ans**. En comparaison avec l'effort financier sur la période 2005-2012, il s'agit d'une augmentation de près de 25%. Il permettra ainsi la réalisation de **plus de 800 actions prioritaires**. De plus, la COT a choisi de **privilégier la grande couronne et les territoires périurbains et ruraux** en fléchant 60% de l'enveloppe financière globale destinée à financer des opérations sur ces territoires (contre 37% pour la période précédente).

Le plan d'action est d'ailleurs victime de son succès, puisque pour la seule année 2013, près de 50 millions d'euros ont été dépensés. Les écologistes ont ainsi déposé un vœu au STIF pour acter la montée en puissance du plan, en priorité sur les territoires CT2.

2/ LA SORTIE DU DIESEL POUR LE MATÉRIEL ROULANT D'ÎLE-DE-FRANCE

Dans le cadre du lancement de ce Plan Bus, les écologistes ont par ailleurs tenu par la voie d'un vœu au STIF à faire adopter **une sortie du diesel pour l'ensemble des bus franciliens des réseaux RATP et Optile, afin de répondre à l'urgence de la pollution aux particules**. L'OMS a confirmé récemment l'urgence sanitaire quant aux effets du diesel sur la santé publique. La pollution aux particules expose, selon AirParif, entre 1,4 et 4 millions de Franciliens plus de 35 jours par an à un air ne respectant pas la valeur limite de particules telle que fixée par la loi.

Cette intervention des écologistes en décembre 2012, et votée à l'unanimité du Conseil d'administration, a permis de mettre en place un comité de pilotage ouvert au sein du STIF qui s'est réuni à quatre reprises en 2013. Les conclusions de ce comité de pilotage ont permis le vote en décembre 2013 d'une délibération actant le plan de sortie du diesel à l'horizon 2020-2025 pour la flotte de bus francilienne. Ce plan acte **un moratoire sur l'achat de bus tout diesel en privilégiant une motorisation la plus neutre possible en terme d'environnement et de santé publique, comme les bus hybrides électrique-diesel ou GNV**. La délibération prévoit un effort financier supplémentaire de **100 millions d'euros sur la période transitoire 2014-2016**, afin d'accélérer le renouvellement des bus les plus polluants (norme Euro 2), en plus de mesures complémentaires d'adaptation des véhicules avec les nouvelles technologies de maîtrise des émissions comme les filtres à particules.

L'objectif recherché est de maintenir le savoir-faire technologique et de maintenance des opérateurs pour ne pas hypothéquer la maîtrise d'évolutions technologiques/scientifiques ultérieures (par exemple le biogaz issu de la méthanisation pouvant être distribué dans les réseaux GNV). À ce titre, il a été demandé à la RATP de maintenir son site GNV à Créteil et d'en augmenter l'utilisation en terme de matériel roulant alternatif, en plus d'étudier la possibilité de créer un deuxième dépôt de ce type. Et ce d'autant plus que le Conseil régional a voté en 2013 un ambitieux plan de développement pour la filière méthanisation à l'échelle de l'Île-de-France.

Enfin, plusieurs expérimentations de technologies d'avenir seront aussi menées par les opérateurs, portant notamment sur l'hybride rechargeable (Iveco Bus), l'hybride GNV (lorsqu'une version commercialisable de 18mètres sera disponible) ou les bus à hydrogène (Programme européen CHIC).

Or, face à la découverte d'un nouveau marché portant sur l'achat de bus hybride au Conseil d'administration du STIF de juillet 2014, les administrateurs et adminis-

tratrices EELV ont déposé un nouveau vœu visant à rappeler l'engagement du Conseil en matière de dédieselisation, et précisant plus particulièrement la nécessité de définir à l'horizon des renégociations des contrats de type 2 (CT2), et en lien avec OPTILE, un calendrier précis de sortie du diesel pour les opérateurs concernés.

3/ GRANDE COURONNE ET TERRITOIRES PÉRIURBAINS ET RURAUX : TRANSPORTS À LA DEMANDE ET SERVICE RÉGULIER LOCAL

Malgré le vote du plan d'actions prioritaires 2013-2016, les élus écologistes doivent constater avec regret que certains territoires ne peuvent bénéficier de solutions de mobilité par l'intermédiaire de l'offre bus, du fait des caractéristiques géographiques et démographiques qui leur sont propres. Pour offrir une alternative à la voiture individuelle et aux deux-roues motorisés sur ces territoires, le groupe EELV a défendu avec vigueur les solutions dites du Transport à la demande (TAD) et des Services Réguliers locaux (SRL).

En janvier 2013, 33 collectivités étaient devenues autorités organisatrices de proximité pour 49 services réguliers locaux (SRL) et 15 systèmes de transport à la demande (TAD).

Un exemple : « **Filéo** » est le service de transport à la demande pour la desserte de la plateforme aéroportuaire de Roissy. Le service est constitué de 8 lignes, complémentaires aux lignes régulières de jour, desservant près de 20 communes.

4/ CONTRATS STIF – OPÉRATEURS : DE NOUVEAUX INDICATEURS POUR LA QUALITÉ DE SERVICE

Les ambitions écologistes pour une mobilité durable et responsable se sont concrétisées et rejointes lors des âpres négociations de contrats pour la période 2012-2015 entre le STIF⁵, et les opérateurs de transports d'Île-de-France. Notamment grâce à l'action des administrateurs écologistes de la Région, la SNCF et la RATP se sont vues imposé de nouveaux volets d'objectifs, en contrepartie de moyens d'investissements accrus (2,6 milliards pour la SNCF, 6,5 milliards pour la RATP). Afin de s'assurer du respect des obligations liées à ces nouveaux volets – à savoir environnemental, social et propreté – le STIF a créé toute une série d'indicateurs (54 pour la SNCF, 114 pour la RATP) permettant d'évaluer les opérateurs (sur l'information voyageur, la régularité, etc.). La qualité de service en sort renforcée, et ce au profit des usagers franciliens.

5 Au Conseil d'administration duquel la Région est majoritaire

III/ DÉVELOPPER LES MODES DE CIRCULATION DOUCE ET LES NOUVELLES MOBILITÉS DURABLES

Au-delà des transports collectifs, lourds ou bus, les mobilités durables ont aussi été l'objet de toutes les attentions des élus EELV du Conseil régional. Le groupe n'a eu de cesse de défendre la **promotion de l'écomobilité** à travers ses interventions dans le cadre du vote régional des orientations budgétaires, ou des documents de planification et d'aménagement du territoire (PDUIF/SDRIF), et à travers l'instance de concertation publique dont ils sont à l'initiative, États Généraux de la Conversion Économique et Sociale (EGCES) Mobilité durable. En effet, la majorité régionale s'était engagée lors des dernières élections à mettre en place en Île-de-France des États Généraux de la Conversion Écologique et Sociale (EGCES) pour accompagner et favoriser la transition de l'économie francilienne, concilier développement économique et exigence écologique et sociale. Lancés publiquement à l'initiative du conseil régional le 21 novembre 2011, ces États Généraux ont réuni experts, professionnels, entreprises, associations, élus, citoyens... autour d'un triple objectif – réduire notre empreinte écologique, favoriser un modèle de développement à « haute qualité sociale » et diminuer les inégalités sociales et territoriales –, et d'un cahier des charges clair : élaborer des préconisations opérationnelles à destination des acteurs publics mais aussi privés, entreprises, professionnels, associations...

Le groupe de travail Mobilités a entraîné une série de préconisations en matière d'écomobilité qui ont pour la plupart été mise en œuvre par l'exécutif régional. La grande majorité sont reprises dans le PRMD 2, mais nous aborderons aussi plus spécifiquement le **Plan régional pour le vélo voté en 2011**, ainsi que les **Nouveaux Véhicules urbains**, et une victoire de longue haleine : **les axes dédiés à la mobilité durable sur les autoroutes franciliennes**.

1/ DÉVELOPPER LE PLAN RÉGIONAL POUR UNE MOBILITÉ DURABLE

Parmi les axes qu'ont défendus les écologistes régionaux dans le PRMD puis le PRMD 2, nous pouvons rappeler ces objectifs :

- ▶ au titre de l'exemplarité de la Région, de mettre en œuvre un **Plan de Déplacement de l'Administration (PDA) régionale**, élaboré en concertation avec les partenaires sociaux. Ce plan vise à offrir à l'Île-de-France une vitrine des bonnes pratiques en matière de mobilité durable et ainsi à améliorer la qualité de l'air et à lutter contre le réchauffement climatique ;
- ▶ **d'élargir le soutien régional aux Plans de déplacements d'Établissements Scolaires (PDES)** au-delà des établissements scolaires relevant strictement de la compétence directe de la Région, aux collèges, campus universitaires et écoles élémentaires ;

- ▶ d'élargir le dispositif d'aide aux Plans de déplacements d'entreprises (PDE) et aux Plans de déplacements inter-entreprises (PDIE) ;

- ▶ de **donner la priorité au volet « présence humaine » et à la médiation** dans les dispositifs de prévention et de sécurité ;

- ▶ de **mettre en place des études comparatives d'impact territorial Mobilité** avant chaque nouveau projet de création d'infrastructure par un organisme indépendant du maître d'ouvrage. Celles-ci auront pour objectif d'évaluer leur pertinence en fonction des impacts sur l'amélioration de la qualité de l'air, la lutte contre le réchauffement climatique, l'optimisation de l'exploitation routière ;

2/ LE PLAN RÉGIONAL VÉLO

Le plan régional pour le développement de l'usage du vélo a été voté en 2011 sous l'influence du groupe EELV. L'ambition est de porter à **plus de 4 400 kilomètres** le réseau cyclable francilien en 2020. Pour ce faire, le Conseil régional budgète annuellement plus de 20 millions d'euros d'investissement pour **financer les bandes et pistes cyclables, résoudre les coupures urbaines et favoriser la sécurisation des déplacements à vélo**. Pour rappel, le réseau cyclable d'Île-de-France ne dépassait pas les 1 500 km de réseau en 1999.

Au-delà, les écologistes régionaux sont parvenus à faire voter par l'intermédiaire du STIF le **dispositif Véligo**, proposant de **multiplier les offres de stationnement sécurisés à proximité des gares et stations d'Île-de-France**. Les places sécurisées et consignes financées par la Région vont ainsi être portées à plus de 9 000 d'ici à 2016.

Preuve que ces actions touchent leurs publics : **la pratique du vélo a doublé en Île-de-France entre 2001 et 2010**.

3/ LES NOUVEAUX VÉHICULES URBAINS

Ces nouveaux véhicules urbains sont destinés aux **déplacements de personnes** (véhicules légers adaptés à la ville, véhicules à deux ou trois roues motorisés, vélos à assistance électrique, scooters électriques, minibus) ou **au transport de marchandises** (fonctionnant par exemple au GNV ou à l'air comprimé), très utile pour la logistique dite du dernier kilomètre.

Pour inciter au déploiement de nouveaux véhicules urbains, il est nécessaire de mettre en place des infrastructures adéquates. Le plan de déploiement porté par le groupe écologiste a été adopté par la Région en février 2014. Sur l'année, près de 5 millions d'euros ont été budgétés pour ce programme, ce qui devrait permettre le financement de **mille bornes de recharge**. Les premières subventions ont été attribuées très rapidement.

Ainsi, près d'un million d'euros a été réparti lors des premières subventions entre trois projets « Études et expérimentations » :

► **Projet de déploiement de bornes de recharges sur le territoire de Seine Aval (78)** : subvention de 182 000 €.

En 2011-2012 l'Établissement public d'aménagement du Mantois Seine-Aval (EPAMSA) avait participé à l'expérimentation Seine Aval Véhicules Electriques (SAVE), qui avait permis de pérenniser 54 bornes.

Sur la période 2014-2016 l'EPAMSA, avec un groupement de 21 communes, propose l'installation de 43 nouvelles bornes de recharge accélérée (3-22 kVA) accessibles au public et adaptées à différents types de véhicules électriques et hybrides rechargeables (automobile, scooter, vélo...), auxquelles s'ajoute le remplacement de 3 bornes issues de l'expérimentation.

► **Déploiement de bornes de recharge électriques sur le territoire de Marne la Vallée et mise en place de services partagés ou mutualisés avec l'EPAMARNE** : subvention de 753 950 € (500 000 € au titre des bornes de recharge et 253 950 € au titre des services mutualisés).

Le projet vise à déployer 85 stations de charges électriques offrant 256 points de charge. Les bornes de recharges sont complétées d'un système d'information local (information multimodale sur l'offre de transport locale et informations de la collectivité) et d'une offre de services d'écomobilité : autopartage, libre service, location courte durée, covoiturage dynamique.

► **Pour l'autopartage**, une flotte de 50 véhicules est mise à disposition sur le territoire du projet. Le projet est porté par EPAMARNE/EPAFRANCE qui intervient en tant que coordinateur.

4/ LES AXES DÉDIÉS À LA MOBILITÉ DURABLE SUR LES AUTOROUTES FRANCILIENNES :

Ce sont plus de sept axes autoroutiers qui ont été recensés par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France pour voir **s'implanter des voies dédiées à la mobilité durable**. Ce partage multimodal de la voirie, y compris sur les autoroutes, au profit des bus, cars, taxis et in fine aux covoiturages et à l'autopartage est une grande victoire écologique puisque cela fait des décennies que ces dispositifs existent à travers le monde. Pour commencer, ce sera **l'autoroute A1** qui devrait **dès début 2015** avoir une voie dédiée avant que le dispositif ne s'élargisse au fur et à mesure.

IV/ FAVORISER UNE TARIFICATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS PLUS JUSTES

Pour les écologistes régionaux, la tarification des transports est un sujet majeur, vu la part élevée et croissante du budget transports dans les dépenses des ménages. À ce titre, ils se sont engagés à réformer en profondeur le système tarifaire des réseaux Franciliens avant la fin de leur mandat régional.

1/ LA TARIFICATION SOCIALE EN ÎLE-DE-FRANCE

Chaque année, le Conseil régional budgete près de 190 millions d'euros au titre des différents dispositifs de tarification sociale qu'il met en œuvre. Ces dispositifs ciblent de nombreux publics :

- élèves et étudiants ;
- jeunes en apprentissage ;
- personnes âgées ;
- Franciliennes et Franciliens ultramarins touchés par le deuil
- etc.

2/ PASSE UNIQUE : UNE MESURE IDENTIFIÉE ET PLÉBISCITÉE PAR LES FRANCILIENNES ET FRANCILIENS

L'accord de mandature de la majorité régionale négocié entre les deux tours des élections de 2010 a introduit la promesse de créer le Passe Navigo unique au tarif des zones 1-2. Depuis, cette mesure est clairement identifiée par les Franciliennes et Franciliens. Cette promesse du Passe unique est aussi plébiscitée pour les retombées positives qu'elle susciterait une fois mise en place, autant en terme d'égalité sociale et territoriale que pour ses avantages en faveur du développement durable et de l'environnement régional.

Sondage Harris Interactive, commandé par EELV et réalisé du 6 au 11 septembre 2013 :

Les conclusions du sondage exposent un réel engouement :

- ▶ 79% des Franciliens et 90% des détenteurs de Passe zones 1-4/1-5 plébiscitent la mesure ;
- ▶ 80% estiment que c'est une mesure juste renforçant le droit à la mobilité ;
- ▶ 38% des personnes interrogées se déclarent prêtes à réduire l'usage de leur voiture ou de leur moto si la mesure est mise en place ;
- ▶ 52% pensent qu'il s'agit d'une mesure juste et qui ne va pas coûter cher au contribuable ;
- ▶ 74% pensent que cela incitera les Franciliens à privilégier les transports en commun et à découvrir leur région ;
- ▶ 52% des Franciliens pensent que les transports en commun sont la priorité ;
- ▶ ⅓ des Franciliens ont entendu parler du Passe unique.

Le Passe Navigo à tarif unique permettrait aussi d'envoyer un vrai signal de prise en compte des conditions de mobilités, notamment pour les habitants de la « Grande couronne », qui subissent une « triple peine » bien identifiée : des temps de déplacements plus long, des coûts de mobilité plus élevés, une offre de transport moins dense.

Le Passe Unique représente le principal levier d'action régionale pour répondre à plusieurs objectifs centraux pour l'Île-de-France, tels qu'ils ont été actés dans le SDRIF et le PDUIF. On pense notamment à la lutte contre le réchauffement climatique par son rôle très incitatif au report modal des modes de transport individuel vers les transports collectifs, mais aussi à la lutte contre la pollution atmosphérique.

Plusieurs autres avantages sont identifiés :

- ▶ amélioration de la visibilité du Conseil régional et création d'un sentiment d'appartenance, le Passe Unique devenant une quasi « carte d'identité » d'Île-de-France ;
- ▶ dans le contexte d'un nouvel acte de décentralisation visant à affirmer les compétences des Régions, le transfert de la gestion du Versement Transport (VT) au Conseil régional semble adéquat et cohérent avec le mouvement annoncé par le gouvernement ;
- ▶ les usagers franciliens des transports en commun bénéficieront d'un gain net de pouvoir d'achat ;
- ▶ renforcement du droit à la mobilité, incitation à l'usage des transports collectifs ;
- ▶ développement d'un tourisme local et durable en Île-de-France et retombées financières pour les professionnels concernés.

3/ UNE AVANCÉE DU DÉZONAGE PAR ÉTAPES

- ▶ Mandature précédente : suppression des zones 8 et 7.
- ▶ 8 décembre 2010 : suppression de la zone 6 sur la base des tarifs de la zone 5.
- ▶ 11 juillet 2012 : Dézoning les week-ends et jours fériés pour les forfaits Navigo mois et année et les forfaits Solidarité transport mois + Evolutions tarifaires 2012 destinées à financer la mise en œuvre du complément de parcours. Coût : 29 millions d'euros.
- ▶ 13 décembre 2012 : Mise en œuvre du complément de parcours. Dézoning des forfaits Améthyste les week-ends et jours fériés. Extension de l'application des avantages tarifaires accordés aux aveugles sur les lignes exploitées par les opérateurs privés. Coût : 11 millions d'euros.
- ▶ Été 2013 : Mise en œuvre du dézoning en période estivale (5 semaines de mi juillet à mi août). Cette mesure est assortie d'une réduction de 7,5% du prix pour les Passes Navigo mensuel zone 1-5 pour les mois de juillet et août. Coût : 5 millions d'euros.
- ▶ 11 décembre 2013 : Dézoning des petites vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver et Pâques) + gel sur l'augmentation des tarifs pour les forfaits Navigo annuel zone 1-5. Coût estimé : 10 millions d'euros.

L'appropriation de ces dispositifs ne cesse de progresser :

- ▶ en 2012, une moyenne de 37.000 dézonages par jour sur les 8 jours fériés.
- ▶ du dernier trimestre 2012 au dernier trimestre 2013 : 550.000 individus par trimestre ont dézonné au moins une fois les week-ends.
- ▶ Été 2013 : plus de 600.000 individus ont dézonné au moins une fois.

Conséquences observables : on a connu par exemple une **nette augmentation de la fréquentation des bases de loisirs d'Île-de-France à l'été 2013**, dans un contexte socio-économique difficile empêchant beaucoup de foyers de partir en vacances. Ces derniers ont pu se divertir sur leur territoire. Par exemple, la base de Torcy en Seine-et-Marne a connu une fréquentation à la hausse de 20 à 30% pour les entrées liées à la baignade, atteignant plus de 100 000 entrées, soit l'équivalent de la fréquentation sur toute l'année 2012. De même, la base de Draveil en Essonne a enregistré 81 000 entrées contre 66 000 à la même date de l'année précédente.

De plus, depuis le début de la mandature, l'attention des élus écologistes quant aux coûts de la mobilité pour les détenteurs de forfait zone 1-5 a permis de réduire de 25% l'écart d'avec les détenteurs de forfait zone 1-2.

4/ QUEL COÛT FINAL ET QUELLES PISTES DE FINANCEMENTS ?

Le premier montant avancé par le STIF pour financer le Passe unique était de 500 millions d'euros.

Or, grâce aux étapes successives ayant permis le dézouage de près de 50% des jours sur une année pleine, le pas final à réaliser semble moins imposant.

Bien entendu, la réalité est plus complexe puisque les structures tarifaires et les recettes attenantes seront complètement modifiées en cas de réalisation du Passe Navigo à tarif unique sur la base des tarifs de la zone 1-2. En parallèle, il faut prendre en compte l'augmentation probable (et attendue) du nombre de passe Navigo achetés. Quoi qu'il en soit, à nombre d'usagers constant, le montant le plus consensuel fait plutôt état d'un coût entre 300 à 400 millions d'euros, dont on peut retrancher entre un quart et un tiers grâce aux étapes intermédiaires.

Quelques arguments souvent oubliés :

► **L'augmentation du Versement Transport (VT) pour les entreprises sera contrebalancé par la diminution des frais de remboursement des Passe Navigo** des salariés de ces mêmes entreprises. Ce constat sera d'autant plus vrai pour les entreprises soumises au taux de Versement Transport des zones B et C qui sortiront gagnantes de l'abaissement du prix du Passe Navigo pour leurs salariés.

► L'effet d'aubaine en terme de pouvoir d'achat pour les Franciliens (surtout de petite et grande couronne) laisse présager une augmentation de la souscription au Passe Navigo. Ce phénomène s'accompagnera d'une hausse des recettes tarifaires pour le STIF.

► Le STIF se fait l'écho de l'argument du matraquage fiscal. Cela ne tient pas compte du fait que **les entreprises franciliennes vont recevoir près de 5 milliards d'euros de recettes nouvelles grâce au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi.**

Il convient de parler de **modernisation du Versement Transport** plutôt que d'une harmonisation ou d'une augmentation. En effet, lorsqu'il gouvernait le STP puis le STIF, l'État a eu recours à une augmentation du Versement Transport en moyenne tous les 4 ans (en 1991, 1993, 1996, 2003 et 2004). Ces augmentations régulières des taux de Versement Transport ont toujours été pour l'État un moyen de disposer de nouvelles ressources.

L'augmentation du Versement Transport (c'est à dire le recours aux entreprises franciliennes) est à mettre en regard de celle des contributions publiques (recours au contribuable) et de celle des hausses tarifaires (recours à l'utilisateur). Or, depuis 2006, les contributions publiques ont augmenté à périmètre constant d'environ 60% et les hausses tarifaires de plus de 10%.

Il est utile de rappeler que la tarification sociale mise en place par la Région est intégralement payée par celle-ci, sans qu'il n'ait été fait appel à un tel recours. Ces mesures tarifaires coûtent 188 millions d'euros au Conseil régional annuellement.

Enfin, à titre de comparaison, hors IDF, le taux plafond du Versement Transport est de 1,8% dans les agglomérations dotées de transports en commun en site propre, c'est-à-dire à un niveau supérieur à celui en petite et grande couronne.

En se basant sur les estimations du rapport du Député Gilles Carrez du 30 septembre 2009, portant sur le Grand Paris et le financement du projet de transports, nous pouvons estimer les gains attendus d'une modernisation du Versement Transport.

- Une révision du dézouage du Versement Transport en intégrant en zone B l'ensemble de l'agglomération au sens de l'INSEE, cette mesure conduirait à une augmentation du produit du Versement Transport de 105 millions d'euros par an.
- Une augmentation du Versement Transport de 0,1% sur l'ensemble des zones conduirait à une augmentation du produit du Versement Transport de 135 millions d'euros par an (augmentation pondérée).

Pour obtenir les moyens nécessaires à la mise en place du Passe Navigo à tarif unique sur la base d'une estimation approximative d'un coût de 300 à 400 millions d'euros, une augmentation du Versement Transport de 0,2 à 0,3% serait suffisante.

Par ailleurs, le budget du STIF, en plus d'être alimenté par le Versement Transport, est aussi composé des recettes liées aux remboursements des titres de transports par les employeurs franciliens. Cette masse représente près de 780 millions d'euros par an. L'instauration du Passe Navigo à tarif unique sur la base des zones 1-2 permettrait aux entreprises de ne rembourser plus que 638 millions d'euros, soit une économie de 142 millions d'euros.

De plus, des bénéfices plus diffus sont à mettre dans la balance d'une augmentation du Versement Transport, qui bénéficieront aux réseaux de transports et à ses usagers, sans parler des avantages propres de la Région Île-de-France pour les entreprises implantées sur le territoire, qu'il est utile de rappeler périodiquement :

- un territoire interconnecté au continent européen et à l'international ;
- une concentration des ressources universitaires et de recherches représentant 60% des moyens de la France ;
- une main d'œuvre qualifiée ;
- un territoire d'innovation en pleine mutation.

En résumé, les impacts sociaux, environnementaux et politiques de la mise en place du Passe Navigo unique, par le biais d'une augmentation du Versement Transport sont des facteurs favorables à prendre en compte pour les entreprises concernées par cette hausse de fiscalité, qui d'ailleurs n'impactera pas de la même façon toutes ces entreprises. Le groupe écologiste considère également que la fixation du taux devrait être dévolue à la région.

Pour conclure, l'instauration du Passe Navigo à tarif unique (estimée d'un montant entre 300 et 400 millions d'euros) nécessiterait une augmentation du Versement Transport de 0,2 à 0,3%, ce qui induirait dans le même temps une économie pour les entreprises franciliennes de 142 millions d'euros sur le remboursement des titres de transports. L'augmentation fiscale réelle et ressentie se situerait donc entre 158 et 258 millions d'euros.

V/ RENDRE LE TRANSPORT DES MARCHANDISES PLUS ÉCOLOGIQUE

L'impact du transport de marchandises en Île-de-France est considérable. Un impact double : économique, à encourager ; écologique, à maîtriser. La « **conversion écologique des déplacements** » est la feuille de route qu'a faite la Région Île-de-France.

L'état des lieux actuel du fret est très préoccupant. **La part du fret ferroviaire et fluvial a chuté de 43 % en 1980 à 15 % en 2009 en tonne.km, notamment faute d'investissements. La part de marché du routier est écrasante : près de 90 % en Île-de-France !**

Ce constat se traduit par la déshérence d'importantes plateformes de triage dont la sauvegarde en destination fret est capitale. Il devenait urgent de réfléchir au transfert modal vers des modes plus « propres » et de corriger ce déséquilibre. Ce constat est collectivement admis et rappelé, aussi bien lors du Grenelle de l'environnement qu'au sommet de Copenhague.

Les nouveaux objectifs traduisent une volonté claire de **se développer le fer et le fleuve, en faisant évoluer la part modale de 15 à 25 % à l'échéance 2022, réduisant ainsi nettement la part du routier et de l'aérien**. De son côté, la Commission européenne souhaite qu'en 2050 la moitié du transport interurbain de passagers et de marchandises soit assurée par voies ferroviaires et navigables.

La question environnementale doit être au cœur de l'action pour les écologistes, aussi il paraît primordial d'encourager le fret de proximité et le report modal du routier vers le fer et le fluvial, la dépollution des sites logistiques dégradés, le développement de l'innovation, mais aussi de moduler la taxe poids lourd avec l'État.

D'ores et déjà, certains projets sont en cours, tels que le **financement du plan Seine, du plan Oise, le lancement d'une grande enquête régionale sur le transport de marchandises en Île-de-France, ou encore le lancement des projets EuroCarex et Autoroutes ferroviaires**.

Au-delà des expérimentations et de partenariats dans lesquels la Région Île-de-France a déjà eu l'occasion de s'impliquer, la région a décidé pour cette mandature de devenir un véritable acteur pilote. Depuis 2011, elle a ainsi lancé :

1/ LES ASSISES DU FRET

Elles réunissent plus de **500 acteurs locaux et nationaux**. Les premières conséquences concrètes sont en cours de mise en œuvre :

- ▶ l'élaboration avec l'État d'un **plan d'investissement en faveur du fret** à l'horizon 2020,
- ▶ un programme de modernisation et de **remise à niveau des grandes plate-formes** dédiées au fret industriel et à logistique urbaine,
- ▶ une meilleure **coordination des politiques** de circulation du fret,
- ▶ une **valorisation de la filière** et de ses métiers.

2/ UNE EXPÉRIMENTATION TRAM-FRET

La RATP et la ville de Paris ont proposé à leurs partenaires d'engager en 2011-2012 une **expérimentation d'utilisation des tramways pour transporter des marchandises**. Ce concept appelé TramFret a déjà été expérimenté à Karlsruhe en Allemagne. L'expérimentation envisagée en Île-de-France prévoit, dans un premier temps, un volet études, puis la mise en place d'un service test entre la RATP et un chargeur. Cette opération relève complètement de la politique régionale de transport des marchandises. Elle s'inscrit pleinement dans les perspectives tracées lors des assises du fret de juin 2011 en matière d'innovation par la délibération n° CP 10-784 du 17 novembre 2010.

3/ L'INTERNET PHYSIQUE

Dans le cadre des réflexions de la Région Ile de France sur la logistique urbaine durable, les écologistes régionaux – en particulier par l'entremise de Jacques Picard – ont tenu à **valoriser et promouvoir une innovation exemplaire de deux chercheurs québécois, les professeurs Benoît Montreuil** (membre fondateur du CIRRELT, le centre interuniversitaire de recherche sur les réseaux d'entreprise, la logistique et les transports) **et Mustapha Lounès de l'université de Laval, qui développent un nouveau concept de transport des marchandises connu sous le nom d' « Internet physique ».**

En quoi consiste le projet « Internet physique » ?

Par analogie avec le transport des données numériques, la réflexion porte sur un nouvel ensemble de conteneurs, de différentes tailles, capables de s'emboîter les uns dans les autres et avec les autres. Ces conteneurs pourraient s'échanger d'un opérateur à un autre. Chaque routeur choisirait le trajet le plus efficace par rapport aux besoins.

Pour être efficace, cette standardisation doit s'effectuer à un niveau international. Un module expérimental pré-opérationnel est ainsi en réalisation aux Pays-Bas, une expérimentation avec des chargeurs est quand à elle en cours, à Québec et un colloque international est en préparation au Canada fin octobre 2013.

4/ GELER LE CANAL SEINE-NORD

Sans attendre les conclusions du rapport commandé par le ministre des Transports, Frédéric Cuvillier, au mois de septembre 2012 sur le Canal Seine-Nord la mission CGEDD/IGF, les écologistes régionaux n'avaient eu de cesse de dénoncer ce projet par biais d'amendements, de tribunes, de cahiers d'acteurs dans le cadre de la concertation publique.

Coût sous-estimé, surestimation des trafics, plan de financement bancal, mauvaise prise en compte de la problématique de l'eau, impact négatif sur le développement du ferroviaire, ... le rapport confirme la vision des écologistes et il est accablant pour Voies Navigables de France dont la gouvernance du projet et les annonces répétées sur le coût et le financement sont totalement démenties.

Les conclusions de ce rapport officiel permettent de lever le voile sur une imposture écologique, économique et politique, montée en épingle avant l'élection présidentielle.

Les écologistes régionaux sont satisfaits d'avoir eu gain de cause sur cet investissement en total décalage avec les vrais besoins en matière de report modal du fret routier.

Ils préfèrent soutenir des actions à taille humaine et d'efficacité immédiate, telles que :

5/ L'EXPÉRIENCE DU FRET FLUVIAL SUR PARIS

Moins polluant et moins bruyant, le transport des marchandises par bateau revient dans la capitale. Avec à la barre, début octobre, le groupe Casino. Bien que de nombreux ports de déchargement aient disparu du paysage parisien depuis un siècle, des projets de fret fluvial se mettent en place, comme celui porté par Franprix, dont le lancement officiel a lieu ce 1er octobre après un mois de rodage.

L'enseigne du groupe Casino entend désormais transporter des marchandises par bateau jusque dans le cœur de la capitale, quai de la Bourdonnais dans le 7^e, pour ensuite les acheminer par triporteurs électriques jusqu'à leur destination finale. Au total, ce sont 113 000 palettes qui devraient ainsi transiter par le fleuve chaque année, en provenance du port de Bonneuil-sur-Marne (94), afin d'approvisionner dans un premier temps quelque 100 magasins, à Boulogne (92) et à Paris. Ces derniers seront reconnaissables au logo « **Votre magasin livré par la Seine** » collé sur les vitrines.

Une solution regardée de près par les grandes enseignes

La livraison par le fleuve aura pour conséquence de **réduire de 450 000 le nombre de kilomètres parcourus par les camions du groupe** sur un an, soit l'équivalent de 234 tonnes de CO₂ en moins dans l'atmosphère. Autre avantage, le convoi par voie fluviale est une manière de s'assurer des horaires de livraison fixes, ce qui est loin d'être toujours le cas avec le transport routier.

D'autres grandes enseignes réfléchissent à faire livrer leurs marchandises par bateau dans Paris. Des initiatives que la Région encourage et soutient : Franprix va ainsi bénéficier d'une subvention de 200 000 euros, couvrant le surcoût représenté par ce passage du routier au fluvial.

Un autre exemple de la mutation en cours, le lancement depuis mai, à Paris, de l'entreprise Vert chez vous qui propose, parmi ses solutions de transports écologiques, une péniche tout-en-un. Outre le fait qu'elle serve à acheminer de la marchandise par la Seine, elle fait également office de plateforme logistique sur laquelle sont préparées les commandes. Celles-ci sont ensuite livrées par vélos triporteurs électriques. À terme, 2 500 colis seront ainsi délivrés chaque jour. Une structure qui a aussi reçu le soutien financier de la Région (une subvention de 77 000 euros).

6/ ÉVITER LA SUR-URBANISATION DU PORT D'ACHÈRES ET LE PROLONGEMENT DE L'A104

Le projet du schéma directeur d'Île-de-France impose des objectifs ambitieux notamment en matière de report du trafic marchand routier vers le fluvial et le ferré.

Les ports de Seine Aval, Limay et Gennevilliers, gérés par les ports autonomes de Paris, font l'objet, d'ores et déjà, de projets d'agrandissement : triplement des capacités sur Limay, doublement du port de Gennevilliers. Deux nouveaux projets vont venir renforcer ces infrastructures : **le port de Triel et le projet Seine Métropole situé à Achères.**

Ce dernier projet initialement calibrés à 120 hectares a vu sa surface quasiment triplée dans le cadre d'un projet de développement territorial. Cependant ce projet tel que dimensionné, ne saurait être mis en place sans le développement d'une infrastructure ferrée et dépend du prolongement de la francilienne à l'ouest à savoir le projet de l'A104. À ce titre, **les écologistes régionaux ont interpellé le président de Région pour dénoncer ce projet autoroutier, projeté en zone fortement urbanisée.** Après 20 ans de bataille et dans un contexte budgétaire très contraint, les écologistes régionaux savent que cette infrastructure autoroutière ne se fera pas, ne serait-ce qu'en regard aux contraintes liées à la sauvegarde de l'environnement et de la biodiversité, ce site étant une ZNIEFF reconnue remarquable pour la richesse de sa biodiversité. C'est pourquoi les élu/es régionaux se sont opposés par voie d'amendement au triplement de capacité foncière du Port d'Achères, ainsi qu'au prolongement de l'A104, et ont demandé le retrait de 12 pastilles conditionnelles d'urbanisation sur ce site.

Les premiers travaux ont fait l'objet d'une présentation en juin 2011, lors des premières Assises régionales du fret et de la logistique. Puis ils ont été déclinés dans d'autres régions de France.

PARTIE 15

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE : DÉVELOPPER LES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE POUR PRÉPARER L'AVENIR



Membres de la commission de l'enseignement supérieur et de la recherche :

Bastien François (président de la commission)

Mireille Ferri

Thibaud Guillemet

Fatna Lazreg

Marc Lipinski

Le développement et la transmission des connaissances est pour les écologistes une nécessité majeure. Pour cela, il faut soutenir les universités pour que les étudiant/es puissent y travailler dans de bonnes conditions. Il semble également important de développer la participation citoyenne pour accompagner les processus d'innovation ou les grands choix stratégiques en matière de recherche.

L'une des préoccupations constantes des élu/es aura été de maintenir ou même d'augmenter les budgets dédiés à l'enseignement supérieur et à la recherche.

À noter : la moitié du budget régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) est dédié aux opérations immobilières inscrites au contrat de projet État Région (CPER), ce qui restreint les marges de manœuvre budgétaires en cours de mandat. Pour autant le dernier CPER s'achevant, son renouvellement est l'un des grands enjeux à venir.

I/ PERMETTRE À CHACUNE ET CHACUN D'ACCÉDER AU SAVOIR

Les élu/es écologistes ont obtenu :

- ▶ Augmentation (amendement BP 2011) et maintien du budget de **l'aide à la mobilité internationale des étudiants franciliens**.
- ▶ Signature par la région de **l'appel « l'université est universelle »**. Les élu/es régionaux devraient donc être amenés à parrainer des étudiants étrangers comme ils le font avec les lycéens sans papiers.
- ▶ **Parité pour le Conseil scientifique régional**.
- ▶ **Création de l'action « Démocratisation de l'enseignement supérieur »**, pour l'accompagnement

social de jeunes engagés dans des études.

▶ Maintien du budget de **soutien à l'emploi étudiant en bibliothèques universitaires**.

▶ Les élu/es ont obtenu le maintien du budget pour les Partenariats Institutions-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation (PICRI, nés sous l'impulsion de Marc Lipinski en 2005).

Enfin, un dispositif fortement soutenu par les écologistes, le « **dispositif régional pour les étudiants incarcérés** » a vu le jour. Les élu/es auraient néanmoins aimé l'étendre, pour que l'aide à la formation des jeunes détenus/es se poursuive au-delà de la période d'incarcération jusqu'à ce qu'ils reviennent dans le régime commun d'aide étudiante.

II/ DÉMOCRATISER ENCORE PLUS LE SAVOIR ET LA RECHERCHE

- ▶ Veiller à l'exécution de la ligne Démocratisation de l'enseignement supérieur, peu utilisée (13% du budget sur 2012), en sollicitant la société civile et notamment les universitaires sur le sujet.
- ▶ Remettre à plat des exigences environnementales en matière de construction et de rénovation des bâtiments.
- ▶ Poursuivre le travail sur ce point en cohérence avec le secteur logement, lycées et administration générale.
- ▶ Développer l'aide aux cursus de formations écologiquement pertinentes dans l'enseignement supérieur, par la création d'un dispositif d'aide à l'élaboration de nouvelles maquettes de formation universitaire.
- ▶ Développer un programme autonomie et qualité de vie étudiantes en mettant au point des programmes spécifiques d'investissement visant à une amélioration rapide des conditions de vie au sein des bâtiments universitaires.
- ▶ Accélérer la mobilité internationale = soutien à la mobilité étudiante sortante avec une augmentation du nombre et des montants des bourses octroyées qui seront couplées, le cas échéant, à un Chèque formation intensive en langue étrangère.
- ▶ Étendre les bourses de monitorat qui pourraient être accordées pour toutes sortes d'emploi en milieu universitaire : seraient éligibles quelques heures de travail hebdomadaires en bibliothèques, dans les Maisons des étudiants, au sein de « boutiques de sciences », structures à créer où les étudiants peuvent offrir leurs compétences en réponse à des demandes issues de la société civile.
- ▶ Augmenter l'effort de recherche en IDF – avec comme objectif d'éviter les saupoudrages en ciblant les Domaines d'intérêt majeur (DIM) avec la participation active des acteurs et actrices intéressés. Organisation d'un Forum de la Recherche francilienne

Encourager la participation citoyenne

- ▶ Renforcer le budget des PICRI (Partenariats Institutions-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation) créés en 2005 pour associer laboratoires de recherche et associations autour de projets de recherche élaborés et menés de concert.
- ▶ Offrir aux jeunes chercheurs en formation et aux équipes qui les encadrent des financements d'allocations de recherche positionnées à un niveau décent, donc européen, et des subventions forfaitaires pour développer des collaborations internationales.

Créer un « Centre francilien pour une citoyenneté technologique » :

Sur un modèle expérimenté depuis 20 ans au Danemark, celui du « Danish Board of Technology », nous proposons de créer un organisme associé au Conseil régional dont la mission sera d'associer les Franciliennes et les Franciliens aux réflexions et débats autour des évolutions technologiques susceptibles d'impacter notre mode de vie de façon majeure. Le Centre francilien pour une citoyenneté technologique s'appuiera sur les expériences les plus accomplies menées ailleurs pour faire travailler ensemble citoyens, scientifiques, politiques.

Installer des Espaces d'innovation citoyenne (« Fabblabs ») dans tous les bassins de vie

Créer des Espaces d'innovation (sur le principe des « Fabblabs », contraction de « fabrication » et « laboratory »). Ces espaces consisteront en des ateliers composés de machines-outils pilotées par ordinateur qui peuvent fabriquer rapidement et à la demande toutes sortes d'objets. Le principe : relocaliser l'activité, développer l'autonomie, développer des produits localement et selon les besoins, à l'échelle d'un bassin de vie.

PARTIE 16

FORMATION PROFESSIONNELLE : CRÉER LES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

***Membres de la commission de la formation professionnelle,
de l'apprentissage et de l'alternance, et de l'emploi :***

Nadia Azoug

Fatna Lazreg

David Mbanza

Christiane Rochweg

Jacques Picard



La crise structurelle que nous traversons pose avec acuité le problème de l'emploi en Île-de-France. Comment agir pour créer des emplois de qualité, non délocalisables ? Enjeu prioritaire, l'emploi est également un enjeu transversal, dans la mesure où l'action économique ou encore l'aide au milieu associatif peuvent avoir un impact sur le taux de chômage. Durant la mandature, les écologistes se sont constamment mobilisés pour que la Région s'engage, à travers notamment des emplois aidés.

Toutefois, le groupe EELV s'est distingué par sa vision à long terme de l'emploi. **Une vision qualitative, misant sur les filières d'avenir, notamment d'économie verte. L'engagement du groupe pour que la politique de formation professionnelle s'ajuste aux réalités de demain, pour que les Franciliens soient mieux formés à des métiers d'avenir, a permis d'améliorer l'action régionale en ce sens.**

I/ DÉVELOPPER L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE

Si l'engagement des écologistes s'est traduit de manière transversale, il s'est fortement concentré sur la **défense des emplois tremplins**.

1/ UN SOUTIEN TRANSVERSAL À L'EMPLOI

- ▶ Mise en place systématique de **critères dans les dispositifs économiques** : évaluation des projets au regard de leur potentiel de créations d'emplois, avec des indicateurs.
- ▶ Insistance sur la qualité de l'emploi. Ainsi, les **critères de « haute qualité sociale »** au sein du dispositif « Pm'up » permettent aux entreprises de s'engager pour améliorer la qualité de l'emploi (pas de recours abusif aux CDD, intérim, stages, mais aussi politique de formation professionnelle, aide aux transports, etc.).
- ▶ Insistance sur la **lutte contre les discriminations**, notamment en faveur de **l'égalité femmes-hommes** (amendements budgétaires de 0,2 million d'euros pour 2011).
- ▶ Soutien budgétaire du groupe EELV aux « **pactes pour le développement économique, la formation professionnelle et l'emploi** » : ils permettent de co-

construire des actions ad hoc en fonction des besoins spécifiques des territoires. Un amendement EELV pour le budget 2013 a ainsi permis de doubler la dotation de ce budget.

2/ UN SOUTIEN INDISPENSABLE AUX EMPLOIS TREMPLENS

L'engagement des écologistes s'est caractérisé par un **soutien indéfectible aux emplois tremplins. Sans EELV, cette politique de subventionnement en fonctionnement des associations employeuses serait aujourd'hui très fragilisée.**

- ▶ **Un engagement budgétaire considérable : 4 millions d'euros ajoutés** par amendements, soit l'équivalent de plus de 250 emplois tremplins supplémentaires.
- ▶ **Un engagement auprès des associations**, pour les accompagner dans la formalisation de leurs demandes auprès du Conseil régional.
- ▶ Le groupe, et notamment Francine Bavay et Nadia Azoug, a également participé à **faire évoluer le dispositif des emplois tremplins**. D'une part, en limitant la baisse de voilure imaginée par l'exécutif, en demandant à repousser le sujet fin 2012. D'autre part, en faisant adopter divers amendements :
 - ▷ le principe d'une possibilité de prorogation de l'aide

après 3 ans, puis l'élargissement de cette possibilité à des actions relevant du champ culturel.

▷ Mise en place d'un comité de sélection, et élargissement de ce comité.

▷ non application du maximum de 3 emplois par structure pour les emplois mutualisés.

▷ Élargissement des actions éligibles aux emplois tremplins (monnaies complémentaires, services non marchands, tourisme durable, actions européennes, transparence financière...).

▷ Non dégressivité de l'aide pour les structures qui permettent la mutualisation.

▷ Réalisation de tables rondes pour une coordination des acteurs et pour évaluer la complémentarité des dispositifs.

► Le groupe EELV s'est aussi mobilisé en faveur des « **emplois tremplins insertion** » (destinés au secteur de l'insertion par l'activité économique), en supprimant le plafond du nombre d'emplois tremplins insertion par structure (ateliers et chantiers d'insertion).

II/ MIEUX FORMER POUR FAVORISER L'EMPLOI DURABLE EN ÎLE-DE-FRANCE

Grande compétence régionale, la formation professionnelle joue un rôle central pour la conversion écologique de l'économie. Les écologistes se sont donc mobilisés pour en faire un levier de premier plan.

1/ RECONVERTIR L'ÉCONOMIE PAR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans les schémas régionaux

Le groupe EELV a pesé pour faire inscrire la conversion écologique dans les priorités régionales. Ainsi, le contrat de plan régional de développement de la formation professionnelle, qui fixe des orientations conjointes avec l'État, a été modifié afin **d'intégrer la promotion des métiers verts et le verdissement des compétences**. De même, une mission transversale a été donnée à l'organisme régional « Défi métiers » pour **promouvoir la conversion écologique des métiers**.

Promotion des métiers verts

Le groupe EELV a inscrit à de nombreuses reprises la priorité à accorder aux « métiers verts », y compris par des amendements budgétaires (0,4 million d'euros supplémentaires en 2011). Par exemple, cette orientation a été donnée aux « plateformes de ressources humaines » soutenues par la Région. L'action des écologistes s'est aussi retrouvée dans une question d'actualité adressée sur la situation du centre européen de recherche et de formation aux arts verriers (CERFAV), en difficulté malgré l'intérêt du projet. Une solution, en partenariat avec la Région Lorraine, est en voie de développement.

Verdissement des compétences

Le groupe EELV a agi concrètement pour **verdir certaines formations**. Ainsi, EELV a ajouté aux formations en direction des salariés de certaines entreprises artisanales de services (pressing, coiffure, esthétique, etc.) un module « environnement / Santé ». En 2014, le groupe EELV a permis le renforcement de l'aide à la formation des salariés du bâtiment sur les compétences liées au développement durable et il a mis l'accent sur les dispositifs permettant le financement de la politique « Alimentation et santé » avec **l'augmentation des offres de formation aux métiers agricoles et du nombre de leurs bénéficiaires et avec la création d'un appel à projet pour les groupements d'employeurs agricoles**.

2/ ADAPTER LES FORMATIONS AUX PUBLICS ET AUX TERRITOIRES

Des formations territorialisées :

EELV s'est mobilisé pour soutenir le « programme qualifiant territorialisé », qui permet de financer, par subvention, des formations liées à des besoins spécifiques d'un territoire. **Amendement budgétaire de 0,3 million d'euros en 2012 et en 2013.**

Des formations individualisées

EELV s'est mobilisé en **soutien aux chéquiers qualifiants**, qui permettent à des demandeurs d'emploi de se faire financer des formations précises en fonction de leur projet (+0,2 million d'euros pour 2012). Toutefois, la volonté d'EELV de ne pas se limiter aux formations « certifiantes », afin de permettre le financement de formations nouvelles et innovantes en matière écologique, n'a pas pu se concrétiser. **Des formations à destination des publics les plus fragiles**

EELV a fortement soutenu l'orientation régionale en faveur des publics les moins qualifiés ou les plus éloignés de l'emploi. Cela s'est traduit notamment par un renforcement du soutien aux espaces dynamiques d'insertion, notamment par voie budgétaire (par exemple 0,5 million d'euros pour 2012), mais également par un soutien renforcé aux missions locales (0,6 million d'euros pour 2011) ou les écoles de la deuxième chance (0,7 million d'euros pour 2011). En 2014, EELV a obtenu la mise en place d'aides à la réinsertion/reconversion professionnelle de publics spécifiques, notamment pour les personnes prostituées.

3/ TROUVER DES ALTERNATIVES AUX MARCHÉS PUBLICS

► Suite à la tenue d'un Parlement régional de l'écologie et en cohérence avec les réflexions menées dans la commission, le groupe EELV a déposé **un vœu pour trouver des alternatives aux marchés publics dans la formation professionnelle**. Affirmant qu'il ne s'agissait pas d'une marchandise comme une autre, les écologistes entendaient ainsi accorder une plus grande place à des considérations peu prises en compte dans les appels d'offres: capacité des petites structures à répondre, valorisation des liens avec les acteurs du territoire, innovations pédagogiques, etc.

► Adopté, le vœu a donné naissance à un groupe de travail pour faire évoluer le principal programme de formation de la Région, « Compétences ». Il a permis de montrer qu'une évolution vers d'autres systèmes tels que

le « mandatement » ou la « délégation de service public » était possible mais demandaient une longue phase de mise en place. Cependant, certains dispositifs, tels que les actions d'initiatives territoriales, sont déjà repassés en mode de subvention.

Un cas concret a permis d'aborder ces sujets : l'AFPA (association nationale pour la formation professionnelle des adultes). Fragilisée, cette association nationale a été soutenue par EELV, au vu du travail qualitatif effectué en direction des demandeurs d'emploi. Des visites sur place – avec des sénateurs – ont permis d'alerter sur la situation. En particulier, la dommageable fermeture d'une formation « pressing » a été combattue. Si elle n'a pu être évitée, le combat a donné un signal politique fort et ouvert la voie à des contreparties de la part de l'AFPA dans son offre future de formation.

III/ UN NOUVEL ÉLAN : VERDIR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Malgré les avancées qui ont eu lieu, il est possible de penser que si EELV avait cette compétence, un plus grand accent serait mis sur les filières d'avenir. Alors qu'aujourd'hui les formations vertes sont « noyées » dans des formations généralistes, une plus grande visibilité pour une plus grande efficacité serait souhaitable.

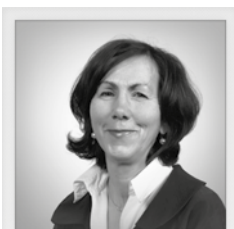
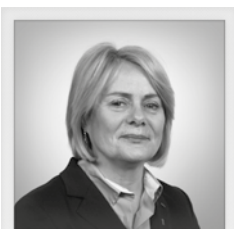
Par ailleurs, un nouvel élan serait souhaitable sur les points suivants :

➔ *Concrétisation de notre approche qualitative des marchés publics, avec traduction de nos priorités politiques dans les cahiers des charges ou dans de nouveaux modes de contractualisation.*

➔ *Engagement clarifié en matière d'emploi, en traitant la question du financement des associations. Restrictif, le dispositif emplois tremplins ne peut pas répondre à la fois aux besoins de financement en fonctionnement des associations et aux exigences d'une « politique d'emploi » : une évolution est à envisager : la création d'un fonds de soutien aux associations en difficulté. Un amendement EELV au budget 2014 a acté la création de ce fonds de soutien. Celui-ci a été abondé de 400 000 € en autorisations d'engagement et de 400 000 € en crédits de paiement.*

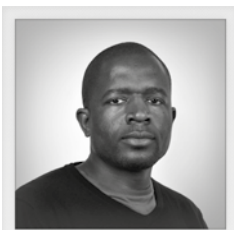
PARTIE 17

LYCÉES ET POLITIQUES EDUCATIVES : RÉNOVER LES LYCÉES, RESPONSABILISER LES LYCÉENS



**Membres de la commission des lycées
et des politiques éducatives :**

Sylvain De Smet
Catherine Ribes
Laurence Bonzani
Jean Mallet
Liliane Pays
David Mbanza



La région compte près de 500 000 lycéens, soit 19% des lycéens français, répartis dans 469 établissements, publics et privés, dont 5 micro-lycées, structures de « rattachement scolaire », et 16 000 places d'internat.

Les écologistes franciliens œuvrent à **la réduction des inégalités et à la réussite de tous les jeunes**. Ils travaillent également à **l'amélioration des conditions d'études** (rénovations thermiques, lutte contre les nuisances sonores dans les cantines, accessibilité) et proposent plusieurs **dispositifs de politiques éducatives tels que le budget participatif des lycéens proposé dès 2010, des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire et pour la réussite de tous, les lycées Éco-responsables ou encore le pass'contraception**. Le groupe EELV défend également **l'accès à une alimentation saine et de qualité au tarif le plus juste grâce à l'instauration d'une tarification au quotient familial**.

Le parc des lycées représente les $\frac{4}{5}$ des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine régional. Face à ce constat, à l'urgence d'agir et à l'exigence d'exemplarité régionale, les écologistes ont obtenu en 2012 un plan de rénovation thermique des lycées de 350 millions d'euros pour la période 2012-2022 visant à renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique des lycées franciliens.

I/ S'ASSURER DU BIEN-ÊTRE DES LYCÉENS

1/ ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION THERMIQUE

En relation avec le « Plan Régional pour le Climat », le Conseil régional a conclu à l'urgence de la mise en place d'un plan de rénovation thermique des lycées.

En effet, en 2011 un bilan carbone de la région avait recensé un total d'émission de GES des propriétés régionales de 435 200 tonnes équivalent CO₂, soit un niveau comparable aux émissions annuelles de 58 000 français. Le parc des lycées représente à lui seul les $\frac{4}{5}$ de ces émissions. Compte tenu des volumes et quantités en jeu (5.5 millions de m² chauffés, une consommation énergétique globale de 865 GW/h), le plan climat proposait une stratégie patrimoniale ambitieuse afin d'engager les investissements nécessaires pour renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique des lycées et optimiser en parallèle l'exploitation des

installations énergétiques des établissements.

Le programme prévisionnel d'investissements dans les lycées, adopté en novembre 2012, prévoit une enveloppe globale de **2,4 milliards d'euros d'investissement dans les lycées franciliens**. Parmi eux, **350 millions d'euros** seront consacrés aux opérations de rénovation thermique prévues par ce programme prévisionnel d'investissement 2012-2022.

En plus des places nouvelles créées pour répondre aux besoins démographiques, des 3000 places nouvelles en internat, des 48 opérations de rénovation simple et globale et la mise en accessibilité des lycées franciliens, le Conseil régional a adopté une première liste d'opérations de rénovation thermique en application du Plan régional pour le climat.

Le groupe EELV a porté un amendement visant à préciser le calendrier et les modalités d'élaboration d'une liste complémentaire d'opérations de rénovation thermique. L'exécutif a proposé de réexaminer la liste de ces opérations en fonction des évolutions des objectifs nationaux

et régionaux issus du débat national sur la transition énergétique. Cette liste est attendue pour la fin du premier semestre 2014 et prendra en compte les diagnostics et études en cours.

Chaque année, ce sont donc 35 millions d'euros que la Région consacrerait pour les rénovations thermiques de ses lycées.

Pour 2013, 5 opérations ont été lancées et des études et diagnostics sont en cours :

- ▶ Talma à Brunoy (91) ;
- ▶ Claude Chappe à Nanterre (92) ;
- ▶ Berthelot à Saint-Maur-des-Fossés (94) ;
- ▶ Galilée à Cergy (95) ;
- ▶ Fragonard à L'Isle Adam (95).

En 2014, une affectation de **637 920 €** a été votée afin de procéder, d'une part, aux **diagnostics complémentaires** des lycées L'Essouriau Les Ulis et Jean Jaurès à Chatenay Malabry, et, d'autre part, aux **diagnostics et études préalables à la définition et à la programmation des travaux de rénovation thermique** pour les lycées :

- ▶ Saint-Exupéry à Mantes-la-Jolie (78) ;
- ▶ Blaise Pascal à Orsay (91) ;
- ▶ Jacques Brel à Garches (92) ;
- ▶ Léonard de Vinci à Tremblay-en-France (93) ;
- ▶ Pablo Picasso à Fontenay-sous-Bois (94).

À ce jour, la phase opérationnelle n'a été lancée que pour deux opérations : les lycées Claude Chappe à Nanterre et Galilée à Cergy. Les marchés de conception, de réalisation et d'exploitation⁶ ont été adoptés par la Commission permanente en avril 2014. Les études opérationnelles démarrent en juillet 2014 pour un début des travaux en novembre 2016. D'autres opérations doivent être lancées à la rentrée 2014.

Malheureusement, le rythme de lancement des travaux ne nous paraît pas suffisant, un des enjeux de la fin de mandature sera de garantir une montée en puissance des opérations de rénovation thermique. Un amendement budgétaire en 2014 de 15 millions d'euros a permis d'abonder le budget consacré aux rénovations thermiques et aux actions contribuant à l'efficacité énergétique à hauteur de 50 millions d'euros. Les élu/es régionaux y seront attentifs, notamment Jean Mallet qui avait fortement porté cet amendement.

2/ LUTTER CONTRE LE BRUIT DANS LES CANTINES

Un amendement a été adopté en novembre 2012 pour intégrer dans le programme prévisionnel d'investissement des lycées des **mesures de prévention des nuisances sonores dans les cantines**.

⁶ Ce sont des marchés publics qui associent l'exploitation ou la maintenance à la conception et à la réalisation de prestations afin de remplir des objectifs chiffrés de performance définis notamment en termes d'efficacité énergétique.

II/ RESPONSABILISER LES LYCÉENS

1/ CRÉER DES LYCÉES ÉCO-RESPONSABLES :

Renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique des lycées franciliens nécessite en parallèle de sensibiliser les communautés éducatives aux bons usages.

Le dispositif lycées « Éco-responsables » créé en 2011, et qui complète un dispositif créé par les écologistes en 2009, vise à responsabiliser les utilisateurs des lycées à leur environnement proche et quotidien dans **une démarche participative autour de cinq thèmes (énergie, eau, déchets, biodiversité, alimentation et santé)**. Ce dispositif, construit avec des partenaires (ARENE, Natureparif, ADEME...) et des lycées volontaires, est la mise en œuvre de l'action n°6 de l'Agenda 21 Ile de France qui conduit à une démarche participative d'éco-responsabilité des lycées franciliens. Il propose un soutien méthodologique pour mettre en place des **programmes d'action proposés par les équipes pédagogiques**. Avec la démarche « écolycées », les établissements, professeurs et élèves, sont acteurs de ce projet d'éco-responsabilité inscrit dans la vie de leur lycée, leur permettant notamment de devenir acteurs de la baisse des émissions des gaz à effet de serre au sein de leurs établissements scolaires.

En parallèle, l'internalisation des contrats de fourniture de gaz et des contrats de maintenance doit permettre d'optimiser l'exploitation des installations énergétiques des lycées et pas la seule recherche d'économies d'échelle pour faire baisser la facture.

2/ IMPLIQUER LES LYCÉENS DANS LES CHOIX DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Le Budget Participatif des Lycéens, issu de notre niche de novembre 2010, a été lancé lors du CR de septembre 2012, après étude confiée à l'IGRIF (inspection générale de la Région IdF).

Avec l'aide d'un prestataire spécialiste des procédures participatives, toute la communauté scolaire est associée dans un processus délibératif pour définir des projets d'aménagement ou d'équipement du lycée et prioriser ces derniers. La décision finale fait l'objet d'un vote de l'ensemble des acteurs de la vie lycéenne.

Les projets concernent :

- ▶ des aménagements qui permettent d'améliorer des conditions d'accueil, de développement de la vie scolaire et de travail dans l'établissement ;
- ▶ l'équipement des lieux de vie qui peuvent soutenir les activités lycéennes hors temps scolaire.

Le montant de la dotation régionale par établissement ne peut excéder 70 000 € par projet. À titre expérimental et dans un premier temps, cette opération est déployée dans 30 établissements. **Lors du premier appel à projet, 131 candidatures ont été reçues !**

Budget 2012-2013 : 30 lycées

Le premier projet soutenu à travers une subvention de 70 000 € a été un lycée de Quincy (91) pour un city stade.

Les écologistes veilleront à l'extension du dispositif. C'est pourquoi, un **amendement budgétaire de 800 000€ permettant de soutenir une dizaine de projets supplémentaires a été présenté et adopté au budget 2014.**

III/ ÊTRE SOLIDAIRE DES LYCÉENS EN PARRAINANT LES SANS-PAPIERS

Partout en France, des dizaines de jeunes mineur/es et majeur/es sans-papiers qui étudient dans les écoles, les collèges, les lycées, les centres de formation d'apprentis ou encore en formation continue et y construisent leur avenir.

Ces élèves, membres à part entière de la communauté scolaire, vivent sous la menace d'une expulsion qui les priverait du droit fondamental de poursuivre leurs études.

L'accès à l'enseignement est un droit inaliénable et non conditionné au fait d'avoir ou non des papiers. C'est un droit fondamental.

- ▶ En 2010, en adoptant une résolution de soutien aux lycéens sans papiers, reprise dans de nombreuses régions et par les conseils d'administration de 110 lycées d'Île-de-France en quelques mois, le groupe EELV a souhaité montrer son engagement personnel et son soutien dans la durée dans l'ensemble des démarches (dossier de régularisation, scolarisation et vie quotidienne) lors de **cérémonies de parrainage symbolique organisées en 2011, 2013 et 2014.**

▶ En février 2012, les écologistes ont fait adopté un **vœu formalisant l'engagement de la région contre la circulaire Guéant** sur les étudiants étrangers et proposant à ces derniers de les aider et de les accompagner à travers de nouveaux parrainages.

▶ En juin 2012, le groupe EELV a fait adopter un **vœu réaffirmant le soutien de la région à tous ceux, syndicats, associations, professeurs, parents et élèves qui s'engagent auprès des jeunes lycéens sans papiers en vue d'obtenir leur régularisation leur permettant de poursuivre leurs études en toute sérénité.**

Ce vœu demande également au nouveau gouvernement une réorientation en profondeur de la politique d'accueil des lycéens et étudiants étrangers, respectueuse des droits fondamentaux.

Afin de soutenir et amplifier la mobilisation «Samedis de papiers» organisée par le Réseau Éducation Sans frontières (RESF) tous les samedis place de la Sorbonne depuis avril 2014, des «**Assises du lycéen-ne sans papiers**» ont été organisées au Conseil régional d'Île-de-France le vendredi 27 juin. **Ces Assises ont réuni lycéen-ne-s, militants RESF et conseillers régionaux autour de deux tables rondes riches d'enseignements.** La première sur ce que signifie être jeune sans papiers, ou l'avoir été, avec des témoignages de jeunes et les interventions de l'écrivaine Geneviève Brissac et du sociologue Éric Fassin. La seconde table ronde sur les mineurs isolés étrangers avec la projection d'Aïssa, court métrage primé à Cannes et de professionnels de ces questions : Pierre Duterte, médecin, directeur de La Voix de l'Enfant, Renaud Mandel, président de l'ADMIE, Julien Lambert, avocat de l'un des jeunes lyonnais emprisonné, Hélène Franco, magistrate, ancienne présidente du Syndicat de la Magistrature.

Le groupe écologiste reste mobilisé, à chaque fois que les droits des étrangers, le droit d'asile, les libertés fondamentales et la dignité humaine sont bafoués.

LA SUITE DE LA MANDATURE SOUS LE SIGNE DE LA PERSUASION

- ➔ *Malgré les avancées qui ont eu lieu, une nouvelle impulsion est indispensable sur la question de l'alimentation dans les lycées pour permettre l'accès des lycéenNEs à une alimentation saine et de qualité.*
- ➔ *Il faudra être particulièrement vigilant à la mise en œuvre du plan de rénovation thermique des lycées, et à l'élaboration de la liste complémentaire de lycées concernés à la mi-2014.*
- ➔ *Il nous faut également renforcer les liens entre les associations d'éducation à l'environnement et les lycées pour une plus grande sensibilisation aux grands enjeux de notre société, permettre un soutien de la mise en place d'Agenda 21 dans les lycées.*

PARTIE 18

PROMOUVOIR UNE VISION GLOBALE DE LA SANTÉ



***Vice-présidente chargée de l'action sociale,
des formations sanitaires et sociales, de la santé
et du handicap :***

Laure Lechatellier



***Membres de la commission de l'action sociale,
des formations sanitaires et sociales, de la santé
et du handicap :***

David Mbanza

Julie Nouvion

Michel Bock

Serge Guérin

Christian Vélot



Solidarité, autonomie, santé, accessibilité : autant de mots qui forgent la pensée des écologistes, et qui se retrouvent de plus en plus dans les délibérations du conseil régional.

Depuis mars 2010, les élu/es EELV soutiennent et renforcent l'action de la vice-présidente en charge de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé et du handicap Laure Lechatellier. Et il y a fort à faire, au sein de la région la plus riche de France, mais aussi la plus inégalitaire.

Frappée par les crises économiques, sanitaires, sociales, environnementales et donc écologiques, l'institution régionale se doit d'accompagner les plus vulnérables, de favoriser l'innovation sociale, l'expérimentation de nouveaux modes de prévention, le décroisement des politiques.

Depuis 2010, le groupe s'est attaché à orienter les politiques publiques selon **trois critères : les territoires marginalisés, les publics spécifiques, les problématiques émergentes**. L'action la plus importante de notre groupe en la matière est sans aucun doute le vote du rapport « **Alimentation : du champ à l'assiette des Franciliens** » que nous avons présentée en novembre 2013. Il permet le développement d'une nouvelle politique publique éminemment transversale. La vice-présidente Laure Lechatellier s'est également attachée à la sensibilisation, en initiant les « grandes causes régionales » sur des sujets d'actualité concernant ses thématiques.

Malgré une grande pression financière sur les budgets régionaux, la vice-présidente et le groupe EELV s'attachent à maintenir des dispositifs d'aides sociales et à œuvrer pour renforcer l'information sur la santé environnementale et les aides aux « lanceurs d'alertes ».

LES BUDGETS ANNUELS ALLOUÉS

ACTION SOCIALE ET HANDICAP – RÉGION ÎLE-DE-FRANCE				
2010	2011	2012	2013	2014
72 300 000 €	71 685 000 €	74 559 000 €	70 394 000 €	60 264 000 €
SANTÉ – RÉGION ÎLE-DE-FRANCE				
2010	2011	2012	2013	2014
6 000 000 €	5 500 000 €	17 400 000 €	19 798 000 €	17 446 000 €
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES – RÉGION ÎLE-DE-FRANCE				
2010	2011	2012	2013	2014
168 110 000 €	167 413 000 €	175 050 000 €	177 865 000 €	180 571 000 €

I/ RENDRE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE INCONTOURNABLE

Les ondes électromagnétiques, le bruit, les pollutions de l'air, l'alimentation, les produits chimiques sont autant de facteurs aggravants sur la qualité de la santé des Franciliens. Que ce soit au travers d'organismes associés (BruitParif, AirParif), par des colloques ou des dispositifs d'informations les écologistes sont au plus près de ces questions.

La région a érigé certains thèmes en « **cause régionale de santé** » pour mettre en lumière certaines thématiques. En 2013, la question des **perturbateurs endocriniens** (produits chimiques, OGM, etc.) a été érigée en Grande cause régionale de santé. Cinq associations ont répondu à l'appel à projets de la Région, notamment l'Appel de la Jeunesse (Génération Cobayes) qui développe des réponses très pertinentes pour sensibiliser les jeunes aux risques liés aux perturbateurs endocriniens.

Un colloque sur l'écomédecine, fortement porté par les écologistes, a eu lieu au Conseil régional en mai 2011 et a permis de rassembler de nombreux acteurs et d'apporter une reconnaissance institutionnelle à ce secteur.

Le groupe écologiste a également porté un amendement en Commission Permanente de juillet 2013 qui a permis d'accorder 20 000€ à **l'association E3M qui sensibilise le grand public aux risques des adjuvants aluminiums dans les vaccins**.

Enfin en novembre 2013 le groupe a initié le lancement d'une nouvelle politique régionale sur l'alimentation. La grande cause régionale de santé est consacrée à **l'accompagnement des changements de comportements alimentaires pour l'année 2014**. Par ailleurs, un nouveau **dispositif « AliSol » a été lancé pour rendre l'alimentation de qualité accessible aux plus précaires**.

1/ PRÉVENIR PLUTÔT QUE GUÉRIR

C'est un engagement identitaire des écologistes : mettre les moyens sur la prévention, pour éviter le pire. Nous travaillons donc sur **l'éducation à la santé et sur la réduction des risques, notamment concernant la sexualité et les addictions**.

La Région est engagée depuis 1992 sur les questions de VIH-SIDA et ne faiblit pas, avec le CRIPS et le soutien à de nombreux projets de prévention. Il en va de même sur la question des addictions. Le groupe a notamment soutenu la vice-présidente pour financer l'association SAFE qui installe et entretient des distributeurs de matériel stérile d'injection pour les usagers de drogue. Le combat politique se poursuit toujours pour l'ouverture d'une première salle de consommation à moindre risque début 2015 dans le 10e arrondissement de Paris.

Le groupe soutient également les **démarches de santé communautaire** et s'est engagé aux côtés des associations qui luttent contre la drépanocytose.

Enfin nous soutenons l'idée qu'il faut développer **des ac-**

tions spécifiques à destination des jeunes. Un appel à projets annuel a été créé. Il a porté sur l'alcool en 2013 et est consacré au sommeil en 2014.

2/ LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION MÉDICALE

Le maintien des urgences hospitalières, notamment celles de l'« Hôtel-Dieu », la lutte contre la désertification médicale qui touche les quartiers populaires et les territoires périurbains et ruraux, le développement de l'offre de soin à travers les centres et maisons de santé ou l'installation de jeunes médecins sont autant d'actions qui favorisent le maintien d'un accès équitable à la santé pour les Franciliennes et les Franciliens.

21 territoires dits « fragilisés », en manque de praticiens, ont été identifiés et peuvent faire appel à un dispositif d'aide à l'installation de jeunes médecins, 2 premiers contrats ont été signés en 2014 dans le sud de l'Essonne. Par ailleurs, des structures collectives « maisons de santé », « centre de santé » ou « pôles de santé » ont été aidées par les élu/es : **16 maisons de santé et 89 centres de santé ont été financés depuis 2010**, tous en secteur 1.

3/ FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS

Le groupe a soutenu la mise en place dès le début du mandat d'une **aide à l'acquisition d'une complémentaire santé pour les étudiants boursiers**, les jeunes précaires renonçant davantage aux soins. Cette aide a été **étendue aux jeunes en apprentissage et en insertion professionnelle**.

La région a également lancé le « **Pass contraception** ». Dans un souci d'évaluation des politiques publiques, le groupe a soutenu le financement d'une étude de ce Pass qui a montré des lacunes et des freins. Une adaptation est actuellement en cours.

Enfin le groupe reste en veille également pour réagir aux urgences et agit pour faciliter l'accès aux soins des plus précaires : **migrants, Roms, prostitués, sans-abris**, etc. En 2011, un amendement a ainsi permis de venir en aide aux associations qui accueillaient les **réfugiés tunisiens** suite aux révolutions du Printemps arabe.

II/ FAIRE RESPECTER LES DROITS DES FEMMES

1/ GARANTIR UN ACCÈS ÉGAL À L'IVG

Premières victimes de la réforme « Tarification à l'Activité » du financement des établissements de santé, les Centres d'interruptions volontaires de grossesses autonomes et les unités fonctionnelles d'IVG risquent le démantèlement.

La loi du 30 novembre 1979 impose qu'une véritable égalité d'accès à la contraception et à l'IVG soit garantie à toutes les femmes, sur tout le territoire. Les écologistes s'étaient engagés à la faire respecter sur le territoire francilien. La vice-présidente, appuyée par le groupe EELV, a ainsi mis en œuvre une politique volontariste pour soutenir les centres IVG existants et pour en réhabiliter d'autres.

En 2013, **le soutien au centre IVG de l'hôpital Tenon**, dans le 20^e arrondissement de Paris est un symbole. Depuis 2 ans, l'extrême droite catholique continue ses attaques contre le droit des femmes à l'avortement en manifestant quotidiennement sur le trottoir en face de l'entrée, en dépit de la loi Neiertz et sous la protection de la police. Le centre IVG a pu rouvrir, notamment grâce au soutien régional.

2/ FAVORISER UNE GROSSESSE APAISÉE

Aux Bluets, aux Lilas ou pour les maisons de naissances, les écologistes – parmi eux tout particulièrement Julie Nouvion – s'emploient à garantir les aides nécessaires pour le maintien des maternités soucieuses d'accompagner les familles dans les meilleures conditions médicales, mais aussi psychologiques.

Aussi, un **programme dit « services de périnatalité »** a été développé. En 2012, la maternité du CHI de Créteil a ainsi été soutenue pour l'équipement et la pérennisation de 54 lits en service de néonatalogie par exemple.

Mais ce soutien n'est pas uniquement pécuniaire puisque par l'intermédiaire de vœux ou d'amendements, les écologistes restent mobilisés **pour que l'accompagnement aux « projets de naissance » prime sur l'acte médical.**

Le groupe a également eu le plaisir de soutenir un tout premier projet de **Maison de naissance adossé à la maternité de Port-Royal** en novembre 2013.

3/ LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Les plaintes déposées pour ces violences faites aux femmes sont d'environ 32 500 par an en France, mais les forces de l'ordre estiment que seulement 10% des faits sont rapportés aux services de police.

Aussi, l'action de terrain, notamment celle des associations, est essentielle pour accompagner les femmes, pour répondre aux urgences et pour favoriser leur insertion. Le groupe EELV reste très attentif à ce que la Région aide ces femmes en difficulté.

L'aide aux femmes violentées doit être un soutien concret et opérationnel. Depuis 2010, la Région a financé **la création, la rénovation et l'équipement de plus de 1000 places d'hébergement d'urgence pour les femmes en difficulté**, respectant ainsi un engagement inscrit au contrat de mandature.

Un **Observatoire des violences faites aux femmes** a également été créé en novembre 2013, au sein du centre Hubertine Auclert.

Enfin la Région expérimente désormais le **dispositif de téléphone d'alerte pour les femmes en très grand danger dans 7 des 8 départements franciliens**, les Hauts-de-Seine n'ayant pas souhaité s'associer à la démarche. Ce dispositif peu coûteux a permis concrètement de sauver des vies.

4/ SOUTENIR LES MODES DE GARDE INNOVANTS

La Région apporte son **soutien aux crèches, notamment avec un bonus pour celles qui réservent des places à des enfants issus de familles monoparentales** inscrites dans une démarche sociale ou professionnelle. Il s'agit le plus souvent de mères. Des bonus existent également pour les crèches aux horaires élargis. Le groupe a notamment soutenu le projet de la crèche collective Zigzag de Montreuil qui privilégie l'accueil des familles monoparentales et en réinsertion professionnelle à travers, notamment, des petits déjeuners d'accueil.

III/ CHANGER DE REGARD SUR LE HANDICAP

1/ METTRE EN PLACE UN AGENDA 22

C'était une promesse de campagne, elle est désormais tenue ! **Le conseil régional a adopté à l'unanimité l'Agenda 22 de la région Île-de-France** présenté en février 2014 par la vice-présidente Laure Lechatellier. C'est un outil **pour évaluer et perfectionner nos politiques publiques en matière de handicap dans tous les secteurs** : les 15 vice-présidents sont concernés par ce plan !

L'Agenda 22 ne fige pas les actions de la Région, bien au contraire. Il ouvre un espace de dialogue permanent pour co-construire les politiques publiques, en étroite association avec le Conseil consultatif du handicap (CCH) avec en ligne de mire, l'accessibilité universelle.

2/ MAINTENIR L'AUTONOMIE

Les écologistes sont très attachés à la notion d'autonomie des personnes. La Région attribue des **subventions aux fonds départementaux de compensation du handicap des Maisons départementales des personnes handicapées** (MDPH) d'Île-de-France pour répondre aux demandes d'acquisition d'aides techniques, d'appareillages, d'assistance animalière ou d'adaptation des logements au handicap. L'aide régionale est passée de 2 à 3 millions d'euros en 2014.

En 2013, 383 logements ont été adaptés en Île-de-France grâce au soutien de la Région, ce qui porte le bilan à **2069 logements** depuis le lancement du dispositif en 2004.

La Région intervient également dans **l'aide à l'acquisition d'appareillages**, notamment pour les lycéens.

3/ SOUTENIR LE SECTEUR DU TRAVAIL ADAPTÉ

En juin 2013, on comptait en Île-de-France 43 065 demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés selon l'AGEFIPH (Association de gestion paritaire du fonds pour l'insertion des personnes handicapées).

La Région consacre des dépenses d'investissement relatives à la **création, l'extension, la restructuration et l'équipement des ESAT** (Établissements et Services d'Aide par le Travail) et des entreprises adaptées permettant aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle adaptée à leurs capacités. Depuis 2011, **1 300 places ont été financées** par les ESAT et Entreprises Adaptées.

Par exemple, l'ESAT « La vie en herbes » de Marcoussis dans l'Essonne a reçu une aide de 300 000 € pour son projet de rénovation. Cet établissement accueille 75 personnes en situation de handicap psychique ou mental et produit des plantes médicinales et aromatiques bio, les transforme et les commercialise en tisanes.

4/ DÉVELOPPER L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE

Accompagner la **formation des proches et des personnels encadrant, aider à l'autonomie, adapter les structures d'accueil ou d'hébergement**. Sur le volet médico-social, le soutien de la Région a permis depuis 2004 la création de 2 400 places (tous handicaps confondus) par la création et la modernisation des services spécialisés pour enfants et jeunes handicapés et de services d'éducation spéciale. **44 millions d'euros** ont été consacrés à cette politique volontariste pour **198 établissements soutenus** dont 29 orientés « autisme » et 28 orientés « polyhandicap ». L'autisme était la première grande cause régionale en 2011.

IV/ LUTTER CONTRE LES EXCLUSIONS

1/ HÉBERGER LES SANS-ABRIS

Nous le savons, la multiplication des emplois précaires, les licenciements et la difficulté de retour à l'emploi conduisent à une paupérisation grandissante de la société française. Il est de la responsabilité de tous d'aider les plus touchés et le groupe EELV à la région reste mobilisé pour que la Région soit un acteur infaillible et solidaire.

Près de **4000 places pour les sans-abris ont été subventionnées par la région entre 2010 et 2013**. La Région a également financé pour **8 millions d'euros la reconstruction d'un foyer de 90 places de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris**.

2/ ACCUEILLIR LES ROMS

C'est aussi à travers la lutte contre les bidonvilles que le groupe EELV à la Région porte son action. En janvier 2014, les services préfectoraux d'Île-de-France faisaient état de **8 500 personnes, dans leur grande majorité Roms, vivant dans 150 bidonvilles**.

Le conseil régional d'Île-de-France a pris la décision politique de s'engager sur le sujet **dès 2005**, pour répondre à l'urgence sociale et sanitaire et accompagner ces populations vers un **accès au droit commun**.

Entre 2006 et 2013, la Région a soutenu **16 projets**, de la viabilisation de terrains pour l'accueil de personnes vivant en bidonvilles à la création d'espaces d'hébergement temporaire de jour, l'installation de structures modulaires, de chalets jusqu'à la création de villages d'insertion. Ces projets ont pour but de **créer des espaces de transition entre la grande exclusion et l'inclusion sociale**. Ils permettent d'effectuer les démarches d'insertion dans le droit commun à l'abri des risques sanitaires les plus dangereux.

En complément du soutien aux opérations « en dur », la région Île-de-France soutient des projets **d'accompagnement social des familles Roms**, en particulier en faveur des familles relogées dans les structures temporaires mises en place avec l'aide régionale.

Entre 2005 et 2013, la Région a soutenu 11 projets permettant l'amélioration des conditions sociales et sanitaires, la création d'équipes mobiles d'accompagnement social, etc.

3/ RÉHABILITER LES BIFFINS (RÉCUPÉRATEURS-VENDEURS)

Recyclage, revalorisation des déchets, récupération sont essentiels à une économie et une société soucieuse de limiter sa consommation de ressources.

Les « déchets » recyclés en « produits commercialisables » doivent satisfaire à des exigences réglementaires fixées par le code de l'environnement. Ainsi, le métier de biffin peut devenir légal et légitime. Aujourd'hui, l'utilité environnementale de cette activité n'est pas valorisée et la situation sociale des biffins n'est pas suffisamment considérée.

Convaincu que les « récupérateurs-vendeurs » ont un rôle environnemental évident et portent un modèle d'économie locale essentielle, le groupe a porté, en 2011, un **dispositif régional pour aider à leur reconnaissance**.

La Région a depuis soutenu deux projets, l'un porté par l'association Aurore (achat d'un bus), l'autre par Emmaüs – Coup de Main (création d'une recyclerie de la porte de Montreuil). D'autres projets sont actuellement en cours de montage sur les communes de **Bagnolet** et **Montreuil**, et devraient se concrétiser d'ici la fin de l'année 2014.

La Région a également commandé début 2011 une étude sur les biffins en Île-de-France. Cette étude, première du genre, est parue en 2012 et a permis de mieux connaître cette population afin de faire émerger des préconisations pour une meilleure intégration et une meilleure reconnaissance sociale de la population des biffins.

V/ MIEUX VIVRE ENSEMBLE

1/ PRÉVENIR LA DÉPENDANCE DES PERSONNES ÂGÉES

Pour les écologistes, la solidarité entre les générations est un indicateur fort de la santé d'une société.

L'accompagnement sans faille des projets à destination des aînés a permis depuis 2010, d'aider au maintien à domicile, à l'accession à des hébergements non médicalisés ou à aider les structures d'accueil médicalisées. Plus de 64 millions d'euros ont été affectés pour **rénover des résidences, adapter des logements, créer des places d'accueils ou tout simplement pour encourager des services de soutien et d'encadrement.**

La Région a également lancé en 2012 un **appel à projets spécifique pour soutenir les aidants familiaux des personnes âgées et en situation de handicap.**

2/ DÉVELOPPER LES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le terme « Gens du Voyage » est apparu dans les années 70. Il s'agit d'une dénomination administrative désignant une population hétérogène qui réside habituellement en abri mobile terrestre. En 2012, entre 40 000 et 50 000 Gens du Voyage résidaient en Île-de-France.

Fin 2011, le **taux de réalisation des aires d'accueil en Ile de France en 2011 était largement inférieur à la moyenne nationale avec moins de 35% des 5 400 places prescrites.** La loi de 2000 sur l'obligation des départements et collectivités à mettre en place des aires d'accueil pérennes ou dites « de grands passages » n'est pas respectée !

Les difficultés à mettre en place ces aires ne sont pourtant pas d'ordre financière : la Région est très loin de consommer ses crédits disponibles pour ces projets ! **Seules 254 places ont été financées par la Région entre 2010 et 2013 du fait de la frilosité des communes.**

VI/ FORMER LES FUTURS PROFESSIONNELS DU DÉVELOPPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL

Les régions sont confrontées à un enjeu montant dans ce secteur : celui d'un flou juridique concernant la compétence (et les modalités de compensation des dépenses) en matière d'investissement pour les formations sanitaires et sociales. Ce vide juridique amène de nombreuses difficultés dans l'entretien des bâtiments, et détériore in fine les conditions d'études.

1/ DÉVELOPPER L'OFFRE DE FORMATION

La Région est compétente en matière de formations sanitaires et sociales (FSS) depuis 2004. 19 formations sont concernées.

970 nouvelles places de formation ont été créées depuis 2010, dont 351 pour les métiers de la petite enfance (puériculteurs, éducateurs jeunes enfants, auxiliaires de puériculture).

Le groupe est aujourd'hui particulièrement inquiet de la détérioration des établissements de formation sanitaire. Face à l'urgence, la Région s'est résolu à intervenir pour **sauvegarder l'IFITS de Neuilly-sur-Marne** (1 025 étudiants) via une aide exceptionnelle de 3,5 millions d'euros.

Le groupe a particulièrement soutenu les revendications des étudiants en maïeutique (sages-femmes) dans leurs revendications en matière de statut et de future rémunération.

2/ ACCOMPAGNER LES ÉTUDIANTS

42 000 étudiants sont inscrits dans les formations sanitaires et sociales dans la région. 7 000 sont titulaires d'une bourse sur critères sociaux. Le montant de ces bourses a été aligné sur les barèmes du CROUS sur proposition de la vice-présidente, permettant d'améliorer sensiblement les conditions de vie des étudiants. Pour venir en aide à celles et ceux qui n'entrent pas dans les critères mais connaissent des difficultés, la Région a pérennisé le Fonds régional d'Aide Sociale.

En lien avec la vice-présidente Logement, Emmanuelle Cosse, **des résidences étudiantes accueillent désormais les étudiants des FSS qui en étaient jusque là exclus.** Une convention a également été signée avec l'Union Régionale des Foyers de Jeunes Travailleurs.

Votée au budget 2014, **une nouvelle aide à la mobilité internationale des étudiants** est en cours de création.

Enfin la région devrait permettre d'ici la fin du mandat la **gratuité des formations de niveau V** (auxiliaires de puériculture, aides-soignants) afin d'améliorer l'accessibilité des ces formations.

3/ SENSIBILISER LES FUTURS PROFESSIONNELS

La Région a développé **trois modules facultatifs de sensibilisation des étudiants des FSS**, consciente du rôle de ces futurs professionnels dans la réduction des risques sanitaires et sociaux, et dans le mieux vivre.

Un premier module de sensibilisation aux **violences faites aux femmes** a été créé en 2011 à destination des étudiants assistants sociaux, éducateurs spécialisés et conseillers en économie sociale et familiale. Il connaît un très grand succès.

Un second module sur **l'égalité femmes-hommes** a été lancé le 8 mars 2014, afin de former les futurs professionnels de la petite enfance à une éducation non sexiste, contre les stéréotypes de genre.

Enfin le groupe EELV a déposé un amendement au budget 2014 qui a permis la création d'un module de sensibilisation à la **santé environnementale** pour les étudiants des FSS. Ce module est actuellement en développement et devrait être proposé à la rentrée 2014.

ÉT DEMAIN ?

Les deux grands chantiers de la fin de mandature sont le développement de la nouvelle politique alimentation de la Région, et la refonte du Schéma régional des formations sanitaires et sociales. Sur ces deux sujets, les élus écologistes seront particulièrement vigilants et actifs.

Nous garderons bien sûr un œil sur les urgences sociales et sanitaires qui peuvent émerger à tout moment dans nos territoires.

PARTIE 19

DÉVELOPPER L'ACTION INTERNATIONALE ET EUROPÉENNE



Membres de la commission des affaires internationales et européennes :

Michel Bock (président de la commission)

Guillaume Vuilletet

Jacques Picard

Claire Monod

Janine Maurice-Bellay

Nabila Kéramane

L'action internationale de la Région s'illustre notamment dans des accords de coopération bilatérale, une attention constante aux populations affectées par des conflits et catastrophes, des dispositifs de soutien aux associations franciliennes de solidarité et de coopération internationale et une participation active au sein de plusieurs réseaux de collectivités locales à vocation européenne ou mondiale (Cités-Unis France, Metropolis, Fond mondial pour le développement des villes...). **Depuis le début de la mandature, les élu/es écologistes se sont attaché/es à défendre de nouveaux modes de coopération internationales basés sur les échanges de société civile à société civile et sur des relations institutionnelles équilibrées.** C'est notamment l'angle de vue qu'a adopté Michel Bock, président de la commission, et l'ensemble des élu/es EELV, durant tout leur mandat. Ils ont œuvré à ce que la notion de rayonnement soit redéfinie et ne prenne pas le pas sur l'action de solidarité de la Région, ils sont à l'initiative du développement de la politique méditerranéenne de la Région et de l'émergence de **la première coopération décentralisée avec le gouvernorat de Jérusalem-Est.**

I/ DONNER UN NOUVEAU SOUFFLE À L'ACTION INTERNATIONALE.

EELV a donné un nouveau souffle à l'action internationale de la Région, en apportant sa contribution à l'élaboration d'un nouveau rapport cadre de l'action européenne en novembre 2010. Le projet de rapport cadre sur la politique internationale proposé était dense et intéressant, néanmoins certains thèmes en étaient absents.

Les élu/es EELV ont permis d'inscrire dans le cadre d'action internationale de la Région et les dispositifs d'aide aux projets qui en découlent les fondamentaux suivants :

Le défi écologique planétaire, et la nécessité d'un nouveau modèle de développement. Les écologistes ont fait inscrire dans ce rapport cadre l'action volontariste de la Région aux côtés des collectivités pour les aider à inventer leur propre modèle d'un développement durable alors qu'elles sont elles-mêmes touchées par les dégradations environnementales de tous ordres.

La nécessité d'œuvrer aux côtés d'une société civile mondiale active dans les domaines du développement durable, de la défense de la paysannerie, des droits de l'homme... ce qui a conduit la Région à intervenir en appui à des initiatives de la société civile et des mouvements altermondialistes.

Les élu/es du groupe EELV et notamment les membres de la commission des Affaires Internationales et Européennes ont en effet réinscrit très fortement le **principe de coopération avec un territoire palestinien** dans la nouvelle politique de relations internationales de la région.

Introduction de conditionnalités en termes de droits de l'homme, de liberté d'expression, de démocratie, d'approche écologique du développement, de priorité à l'éradication de la pauvreté, de soutien aux initiatives sur le droit des femmes et l'égalité

À la notion de « rayonnement » proposée dans le rapport, les écologistes ont apporté une explication politique : « un rayonnement sortant de la domination et de l'euro-péo-centrisme, rééquilibrant les termes de l'échange, procédant de l'échange des civilisations, soucieux de la

réciprocité et du partage de valeurs, luttant contre le choc des civilisations »

Les élu/es n'ont pas réussi à faire intégrer la **notion de la dette écologique** des pays du Nord qui ont largement utilisé leurs droits de tirage sur les ressources de la planète. Faute de consensus sur cette notion au sein de la majorité, l'idée d'organiser **un colloque pour approfondir et enrichir le débat** avait été retenue.

1/ UN COLLOQUE SUR LA DETTE ÉCOLOGIQUE

Organisé en novembre 2011 par le groupe EELV après avoir lancé le débat sur la dette écologique lors de l'adoption du rapport cadre « affaires internationales » de la Région, l'événement a pris corps dans un hémicycle régional bien rempli, réunissant experts, responsables associatifs et représentants politiques de l'Île-de-France et du monde, comme Esperanza Martinez (Accion Ecologica, Équateur), William Bourdon (Sherpa), Laurence Tubiana (IDDRI), ou encore Michel Rocard.

Les écologistes ont rappelé que la dette écologique renvoie à la responsabilité cumulée des pays industrialisés dans les destructions causées par leurs modèles de production et de consommation. Ils ont rappelé que sur cette thématique comme sur d'autres, les niveaux infranationaux ont un rôle déterminant à jouer, là où les États ont montré trop d'inertie et de frilosité pour agir à temps.

2/ L'ACTION TRANSVERSALE DE LA RÉGION À L'INTERNATIONAL

À l'initiative des élu/es écologistes, un document sur l'action européenne et internationale du Conseil régional et de ses partenaires en 2012 a été édité et fait apparaître plus de 40 millions d'euros dédiés à l'international en 2012.

Ce document budgétaire montre la diversité et la richesse des actions en faveur de la coopération, de la solidarité et du rayonnement de l'Île-de-France du Conseil régional et de ses organismes associés. L'intervention de ces derniers est définie et mise en œuvre dans le cadre d'une démarche partenariale avec la Région.

IV/ OPÉRATIONS EN ACTION

1/ DISPOSITIF MÉDITERRANÉE

La création du dispositif « Méditerranée » en février 2012 a été un acte fort et symbolique de la Région en faveur du développement de sa politique méditerranéenne, à peine un an après le début du « Printemps arabe », qui continue d'ébranler toute la Région.

Le dispositif concerne les initiatives menées en Île-de-France et/ou dans l'un ou plusieurs des pays suivants : Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Égypte, Israël, Palestine, Liban, Syrie, Turquie.

Les projets aidés doivent soutenir le processus démocratique en cours dans les pays sud-méditerranéens ainsi que le développement réciproque des territoires en nouant des liens entre les sociétés civiles des deux côtés de la Méditerranée.

En 2012, 84 projets avaient été présentés au titre de ces projets, 62 étaient éligibles mais le budget n'a permis d'en financer que 21.

Les écologistes ont donc fait adopter un amendement budgétaire abondant ce dispositif de 160 000 €, qui atteint pour l'année 2013 un total de 560 000 €, afin de donner à la Région les moyens de développer ces actions.

2/ RENFORCER LE DISPOSITIF ARAMIS

Des fonds ont également été ajoutés pour poursuivre le financement des projets ARAMIS. Il s'agit là d'opérations de soutien aux associations de solidarité internationale qui mènent des **micro-projets en dehors des territoires liés à la Région par un accord de coopération**. Ces projets doivent permettre d'avancer sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Depuis 2010, les écologistes abondent par voie d'amendements budgétaires ce dispositif qui rencontre une réelle demande sur le territoire francilien.

3/ PREMIÈRE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AVEC JÉRUSALEM-EST

En 2012, le Conseil régional d'Île-de-France a acté la signature d'une convention établissant une coopération décentralisée avec Jérusalem-Est. Il s'agissait là d'une décision historique et symbolique forte, d'un premier pas vers la reconnaissance de Jérusalem-Est comme la capitale d'un futur État Palestinien, reconnue en droit international, que les écologistes appellent de leurs vœux.

Depuis le début de la mandature, les élu/es du groupe EELV et notamment les membres de la commission des Affaires Internationales et Européennes ont en effet inscrit très fortement le principe de coopération avec un terri-

toire palestinien dans la nouvelle politique de relations internationales de la région. En janvier 2011, une mission exploratoire concernant le territoire possible et les thèmes d'une 14ème coopération a été confiée à un élu écologiste, Jacques Picard, et a permis d'aboutir à la faisabilité juridique et la pertinence politique d'une coopération avec Jérusalem-Est.

Cet accord se concentre sur le développement économique et l'amélioration des conditions de vie de la population vulnérable, notamment des femmes et des jeunes.

Un des premiers thèmes de cet accord est lié à la formation professionnelle, l'insertion et la création d'entreprises, un autre axe de coopération envisagé concerne la santé, l'action sociale et la culture. L'élaboration des projets se fait conjointement par la Région et ses partenaires de Jérusalem-Est.

4/ « JOURNÉES EUROPÉENNES »

Organisation de la **première édition des Journées européennes de l'Île-de-France à Paris les 26 et 27 juin 2013**, à l'initiative des écologistes, **avec pour thème la citoyenneté européenne**. Il s'agissait d'étudier la construction européenne d'une manière plus concrète, en partant du territoire de l'Île-de-France. De plus, le

site internet du bureau de représentation de la Région Île-de-France et six départements franciliens auprès des instances européennes a été complètement repensé. Il est voulu comme un véritable lien entre le territoire francilien et l'Europe pour informer et sensibiliser sur l'actualité, les politiques et les programmes européens, valoriser et promouvoir les intérêts de la Région et des Départements auprès des institutions européennes.

5/ LE TRANSFERT À LA RÉGION DES FONDS EUROPÉENS

C'était prévu : la gestion des fonds européens a été transférée à la région, même si de nombreuses réorganisations au sein des services doivent être faites. Ce sujet très technique, globalement confisqué par l'administration a néanmoins été débattu, notamment au sein de l'exécutif, mais ne laisse que peu de places à la discussion politique proprement dite, pour cette phase. Des formations et débats ont été organisés au sein du groupe EELV, sous la houlette, notamment de Claire Monod. Il s'agira principalement pour le groupe de participer à l'orientation de ces fonds, au choix des projets en fonction des besoins du territoire. **Outils budgétaires importants, les fonds européens ainsi décentralisés ont désormais une portée démocratique plus importante : à la région de rendre compte de leur utilisation.**

PERSPECTIVES

- ➔ *Continuer à faire vivre politiquement la coopération décentralisée avec Jérusalem-Est et à se saisir de la nouvelle perception de la question palestinienne qui irrigue notre région. L'avenir du peuple palestinien et la lutte pour une paix juste durable suscitent en Île-de-France solidarité, passion, intérêt et attention.*
- ➔ *Un nouveau rapport cadre Europe est prévu de longue date mais n'a toujours pas vu le jour. Il s'agissait, pour les écologistes, de renforcer le rôle de la Région Île-de-France dans la définition des politiques européennes, repenser les partenariats existants, tout en soutenant davantage les projets franciliens à vocation européenne. Ce nouveau rapport cadre devait également être l'occasion de définir les orientations stratégiques, les programmes sectoriels dans lesquels la Région Île-de-France souhaite s'impliquer de 2014 à 2020 et l'organisation du transfert aux régions de la gestion d'une partie des fonds structurels qui va dans le sens du renforcement de l'Europe des Régions. Cela pourra être l'occasion d'affirmer, à moins d'un an des échéances européennes, que les fonds européens permettent de contribuer aux solidarités territoriales, loin d'une Europe de l'austérité et de la dérégulation.*
- ➔ *Inscription d'un colloque sur le fait européen.*
- ➔ *Enseignement à la citoyenneté européenne dans les lycées et CFA.*

LES ÉLU/ES



95 VAL-D'OISE

*Julien Bayou
Marc Denis
Sylvain De Smet
Safia Lebdi
Christiane Rochweg
Guillaume Vuilletet*



92 HAUTS-DE-SEINE

*Francine Bavay
Françoise Diehlmann
Gérard Feldzer
Ziad Goudjil
Marc Lipinski
David Mbanza
Catherine Ribes*



78 YVELINES

*Michel Bock
Éric Chevaillier
Sophie Renard
Jean Mallet
Nabila Kéramane
Mounir Satouri
Ghislaine Senée
Christian Vélot*



94 VAL-DE-MARNE

*Caroline Mecary
Jacques Perreux
Pierre Serne
Amigo Yonkeu*

52 élu/es siègent désormais au groupe EELV Île-de-France, c'est le deuxième plus grand groupe de la région après les socialistes (60 élu/es).

Les infos sur les élu/es (commissions, organismes, actualité...) sont sur le site internet de la Région.



75 PARIS

*Emmanuelle Cosse
Mireille Ferri
Bastien François
Jean Lafont
Laure Lechatellier
Augustin Legrand
Robert Lion
Janine Maurice-Bellay
Claire Monod
Jean-Marc Pasquet
Corinne Rufet*



91 ESSONNE

*Laurence Bonzani
Ghyslaine Degrave
Jean-Luc Touly
Serge Guérin
Jacques Picard
Jean-Vincent Placé*



93 SEINE-SAINT-DENIS

*Alain Amédéo
Nadia Azoug
Stéphane Gatignon
Abdelali Meziane*



77 SEINE-ET-MARNE

*Jean-Marc Brûlé
Thibaud Guillemet
Fatna Lazreg
Pascal Marotte
Julie Nouvion
Liliane Pays*

LES VICE-PRÉSIDENT/ES

Environnement, agriculture et énergie : Hélène Gassin puis Corinne Rufet

Transports et mobilités : Jean-Vincent Placé puis Pierre Serne

Action sociale, formations sanitaires et sociales, santé et handicap : Laure Lechatellier

Logement, habitat, renouvellement urbain et action foncière : Emmanuelle Cosse

Aménagement du territoire, coopération inter-régionale et contrats ruraux : Mireille Ferri puis Alain Amédéo

LES COMMISSIONS

LOGEMENT, HABITAT, RENOUVELLEMENT URBAIN ET ACTION FONCIÈRE

M.	Julien	Bayou	Titulaire	95
M.	Jean-Marc	Brûlé	Suppléant	77
Mme	Mireille	Ferri	Suppléant	75
M.	Jean	Lafont	Titulaire	75
M.	Augustin	Legrand	Titulaire	75
M.	Jean	Mallet	Titulaire	78
M.	Abdelali	Meziane	Titulaire	93
Mme	Claire	Monod	Suppléant	75
M.	Jacques	Perreux	Suppléant	94
M.	Mounir	Satouri	Suppléant	78
M.	Guillaume	Vuilletet	Suppléant	95

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI, NTIC, TOURISME, INNOVATION, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Mme	Nadia	Azoug	Suppléant	93
M.	Julien	Bayou	Titulaire	95
M.	Jean-Marc	Brûlé	Titulaire	77
M.	Éric	Chevaillier	Suppléant	78
M.	Gérard	Feldzer	Suppléant	92
Mme	Fatna	Lazreg	Suppléant	77
M.	Robert	Lion	Suppléant	75
Mme	Julie	Nouvion	Titulaire	77
Mme	Sophie	Renard	Titulaire	78
Mme	Ghislaine	Senée	Suppléant	78

FINANCES, CONTRACTUALISATION, ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Mme	Nadia	Azoug	Titulaire	93
Mme	Francine	Bavay	Suppléant	92
M.	Bastien	François	Titulaire	75
M.	Thibaud	Guillemet	Suppléant	77
M.	Robert	Lion	Titulaire	75
M.	Marc	Lipinski	Suppléant	92
M.	Jean-Marc	Pasquet	Titulaire	75
M.	Jean-Vincent	Placé	Suppléant	91
Mme	Catherine	Ribes	Suppléant	92
M.	Mounir	Satouri	Titulaire	78

LYCÉES ET POLITIQUES ÉDUCATIVES

Mme	Nadia	Azoug	Suppléant	93
Mme	Laurence	Bonzani	Titulaire	91
M.	Sylvain	De Smet	Titulaire	95
Mme	Ghyslaine	Degrave	Suppléant	91
M.	Jean	Mallet	Titulaire	78
M.	David	Mbanza	Titulaire	92
Mme	Claire	Monod	Suppléant	75
M.	Jean-Marc	Pasquet	Suppléant	75
Mme	Liliane	Pays	Titulaire	77
M.	Jacques	Picard	Suppléant	91
Mme	Catherine	Ribes	Titulaire	92

SPORTS ET LOISIRS

Mme	Nadia	Azoug	Suppléant	93
M.	Michel	Bock	Suppléant	78
Mme	Laurence	Bonzani	Suppléant	91
Mme	Ghyslaine	Degrave	Titulaire	91
M.	Stéphane	Gatignon	Titulaire	93
Melle	Janine	Maurice-Bellay	Titulaire	75
M.	David	Mbanza	Suppléant	92
M.	Abdelali	Meziane	Titulaire	93
Mme	Liliane	Pays	Suppléant	77
M.	Jean-Luc	Touly	Titulaire	91
M.	Guillaume	Vuilletet	Suppléant	95

FORMATION PROFESSIONNELLE, APPRENTISSAGE ET ALTERNANCE

Mme	Nadia	Azoug	Titulaire	93
M.	Julien	Bayou	Suppléant	95
M.	Éric	Chevaillier	Suppléant	78
Mme	Fatna	Lazreg	Titulaire	77
M.	Jean	Mallet	Suppléant	78
M.	David	Mbanza	Titulaire	92
Mme	Julie	Nouvion	Suppléant	77
Mme	Liliane	Pays	Suppléant	77
M.	Jacques	Picard	Titulaire	91
Mme	Christiane	Rochweg	Titulaire	95

CULTURE

Mme	Francine	Bavay	Titulaire	92
Mme	Laurence	Bonzani	Suppléant	91
Mme	Mireille	Ferri	Titulaire	75
M.	Stéphane	Gatignon	Suppléant	93
M.	Serge	Guérin	Titulaire	91
M.	Thibaud	Guillemet	Suppléant	77
Mme	Nabila	Kéramane	Titulaire	78
Mme	Safia	Lebdi	Titulaire	95
Melle	Janine	Maurice-Bellay	Suppléant	75
M.	Guillaume	Vuilletet	Titulaire	95

ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE ET ÉNERGIE

M.	Éric	Chevaillier	Titulaire	78
Mme	Ghyslaine	Degrave	Titulaire	91
Mme	Caroline	Mecary	Suppléant	94
Mme	Liliane	Pays	Suppléant	77
M.	Jacques	Perreux	Titulaire	94
Mme	Catherine	Ribes	Titulaire	92
Mme	Christiane	Rochweg	Titulaire	95
Mme	Ghislaine	Senée	Suppléant	78
M.	Jean-Luc	Touly	Titulaire	91
M.	Christian	Vélot	Suppléant	78

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, COOPÉRATION INTERRÉGIONALE ET CONTRATS RÉGIONAUX

Mme	Mireille	Ferri	Titulaire	75
M.	Thibaud	Guillemet	Titulaire	77
M.	Robert	Lion	Suppléant	75
M.	Jean	Mallet	Suppléant	78
M.	Pascal	Marotte	Suppléant	77
Mme	Claire	Monod	Titulaire	75
M.	Jacques	Perreux	Suppléant	94
Mme	Catherine	Ribes	Suppléant	92
Mme	Ghislaine	Senée	Titulaire	78
M.	Jean-Luc	Touly	Suppléant	91
M.	Guillaume	Vuilletet	Titulaire	95

TRANSPORTS ET MOBILITÉS

Mme	Laurence	Bonzani	Titulaire	91
M.	Sylvain	De Smet	Suppléant	95
M.	Gérard	Feldzer	Titulaire	92
M.	Marc	Lipinski	Suppléant	92
M.	Pascal	Marotte	Titulaire	77
M.	Jacques	Picard	Titulaire	91
Mme	Corinne	Rufet	Suppléant	75
Mme	Ghislaine	Senée	Titulaire	78
M.	Pierre	Serne	Titulaire	94

ACTION SOCIALE, FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES, SANTÉ ET HANDICAP

M.	Michel	Bock	Titulaire	78
M.	Sylvain	De Smet	Suppléant	95
M.	Bastien	François	Suppléant	75
M.	Serge	Guérin	Titulaire	91
Mme	Fatna	Lazreg	Suppléant	77
Mme	Safia	Lebdi	Suppléant	95
M.	David	Mbanza	Titulaire	92
Mme	Julie	Nouvion	Titulaire	77
Mme	Sophie	Renard	Suppléant	78
M.	Christian	Vélot	Titulaire	78

RÉGLEMENT DU CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

Mme	Nadia	Azoug	Suppléant	93
Mme	Emmanuelle	Cosse	Suppléant	75
M.	Bastien	François	Titulaire	75
Mme	Laure	Lechatellier	Titulaire	75
M.	Jean	Mallet	Suppléant	78
Mme	Caroline	Mecary	Titulaire	94
Mme	Julie	Nouvion	Suppléant	77
M.	Jacques	Picard	Suppléant	91
M.	Jean-Vincent	Placé	Titulaire	91
M.	Mounir	Satouri	Titulaire	78
M.	Pierre	Serne	Suppléant	94
M.	Jean-Luc	Touly	Titulaire	91

AFFAIRES INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES

Mme	Francine	Bavay	Suppléant	92
M.	Michel	Bock	Titulaire	78
M.	Jean-Marc	Brûlé	Suppléant	77
Mme	Françoise	Diehlmann	Suppléant	92
Mme	Nabila	Kéramane	Titulaire	78
Melle	Janine	Maurice-Bellay	Titulaire	75
M.	Abdelali	Meziane	Suppléant	93
Mme	Claire	Monod	Titulaire	75
M.	Jacques	Picard	Titulaire	91
M.	Guillaume	Vuilletet	Titulaire	95

JEUNESSE, CITOYENNETÉ, VIE ASSOCIATIVE

Mme	Nadia	Azoug	Titulaire	93
Mme	Françoise	Diehlmann	Titulaire	92
M.	Augustin	Legrand	Suppléant	75
Melle	Janine	Maurice-Bellay	Suppléant	75
Mme	Caroline	Mecary	Titulaire	94
M.	Jean-Marc	Pasquet	Suppléant	75
Mme	Sophie	Renard	Suppléant	78
M.	Jean-Luc	Touly	Suppléant	91
M.	Amigo	Yonkeu	Titulaire	94

POLITIQUE DE LA VILLE ET SÉCURITÉ

Mme	Françoise	Diehlmann	Titulaire	92
M.	Ziad	Goudjil	Titulaire	92
M.	Serge	Guérin	Suppléant	91
M.	Jean	Lafont	Titulaire	75
Melle	Janine	Maurice-Bellay	Suppléant	75
Mme	Caroline	Mecary	Suppléant	94
M.	Abdelali	Meziane	Suppléant	93
Mme	Julie	Nouvion	Suppléant	77
M.	Guillaume	Vuilletet	Suppléant	95
M.	Amigo	Yonkeu	Titulaire	94

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

M.	Julien	Bayou	Suppléant	95
Mme	Mireille	Ferri	Titulaire	75
M.	Bastien	François	Titulaire	75
M.	Serge	Guérin	Suppléant	91
M.	Thibaud	Guillemet	Titulaire	77
Mme	Fatna	Lazreg	Titulaire	77
M.	Marc	Lipinski	Titulaire	92
Mme	Christiane	Rochweg	Suppléant	95
M.	Mounir	Satouri	Suppléant	78

AD HOC NOUVEAU GRAND PARIS

M.	Pascal	Marotte	Titulaire	77
Mme	Claire	Monod	Titulaire	75
M.	Jacques	Picard	Titulaire	91
Mme	Sophie	Renard	Titulaire	78
Mme	Christiane	Rochweg	Titulaire	95
Mme	Ghislaine	Senée	Titulaire	78

MISSION D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION SUR LE LOGEMENT

M.	Michel	Bock	Titulaire	78
Mme	Laurence	Bonzani	Titulaire	91
M.	Jean	Lafont	Titulaire	75
M.	David	Mbanza	Titulaire	92
Mme	Claire	Monod	Titulaire	75
Mme	Julie	Nouvion	Titulaire	77

AD HOC PRÉPARATION DE LA RÉORGANISATION DES COMPÉTENCES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Mme	Francine	Bavay	Titulaire	92
M.	Bastien	François	Titulaire	75
M.	Marc	Lipinski	Titulaire	92
Mme	Claire	Monod	Titulaire	75
M.	Jean-Marc	Pasquet	Titulaire	75
Mme	Ghislaine	Senée	Titulaire	78

